



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union - Discipline - Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE



BILAN FINAL
DU PROGRAMME
AU 31 DÉCEMBRE 2020



Programme Social
du Gouvernement **2019-2020**
Le social au cœur de l'action gouvernementale

2019 - 2020

M A R S 2 0 2 1

PROGRAMME ACCESSIBLE SUR INTERNET

www.psgouv.ci



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union - Discipline - Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE



2019 - 2020



BILAN FINAL

JANVIER 2021





Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA Président de la République de Côte d'Ivoire

6 août 2018

J'ai bien noté que vous nous demandez d'accentuer nos efforts en ce qui concerne le social et la lutte contre la cherté de la vie. J'ai donc instruit le Gouvernement, afin qu'il renforce davantage notre programme social dès le mois de septembre.

31 décembre 2019

La finalité de mon action à la tête de l'Etat est d'améliorer le quotidien des Ivoiriens. C'est pourquoi, en 2019, j'ai décidé de cibler davantage l'action de l'Etat vers la résolution des difficultés du quotidien de chaque Ivoirien. C'est tout le sens du Programme Social du Gouvernement que nous avons déployé depuis le début de l'année 2019 et qui commence déjà à donner des résultats probants.

31 décembre 2020

Les actions menées par le Gouvernement ont permis d'améliorer, de manière substantielle, les conditions d'accès à la santé et à la protection sociale, à l'éducation, à l'électricité, à l'eau potable et à l'assainissement.





Deux (2) ans après le lancement du Programme Social du Gouvernement (PSGouv), l'heure du bilan a sonné. Cet exercice s'impose à nous parce que le PSGouv était organisé autour du triptyque « *dire clairement ce qui doit être fait, faire ce qui est dit et rendre compte de ce qui est fait* ».

Cet exercice est également essentiel en ce que la redevabilité est une exigence sacrée de la gestion publique. Elle est beaucoup plus importante lorsque le Gouvernement inscrit sa gestion dans l'optique des budgets-programmes, comme c'est le cas en Côte d'Ivoire, depuis l'exercice 2020.

Le PSGouv, en tant qu'appendice de ce mode de gestion est à son deuxième rapport annuel, qui correspond au sixième rapport présenté en Conseil des Ministres et partagé avec les populations ainsi que les Partenaires au développement. Au-delà d'une routine qui s'installe dans le temps, la production régulière de rapports et le besoin de rendre compte de la gestion ont caractérisé ce Programme, qui constitue aujourd'hui un label et une référence en matière de gestion efficace et transparente de projets multisectoriels.

Ce programme a pu, malgré le contexte particulier lié à la pandémie à coronavirus, maintenir ses actions

au cours de l'année 2020, pour continuer d'apporter des réponses concrètes aux préoccupations des populations. Le Gouvernement, sur instructions de SEM le Président de la République, a tenu à combiner la riposte sanitaire avec d'autres activités prioritaires. Celles-ci intègrent les politiques et mesures nécessaires à la sauvegarde de l'outil de production, en vue d'amoindrir au mieux, l'impact économique de la pandémie et de préparer, avant même la fin de la pandémie, la relance économique post-crise. Ces priorités prennent également en compte le renforcement du social, à travers la poursuite des projets du PSGouv, complétée avec des appuis spécifiques aux populations fragiles et aux entreprises, dans le cadre des activités du fonds d'urgence de soutien humanitaire.

Cette approche très volontariste induisait d'énormes sacrifices à la fois financiers, humains et organisationnels. Le Gouvernement a pu relever ce pari en faisant en sorte que notre pays ait une capacité de réponse satisfaisante face à l'aspect sanitaire de la pandémie. Ce pari s'est également traduit par l'accompagnement des ménages

(...) le besoin de rendre compte de la gestion ont caractérisé ce Programme, qui constitue aujourd'hui un label et une référence en matière de gestion efficace et transparente de projets multisectoriels



défavorisés et des entreprises dans des secteurs fortement affectés par la crise, afin de manifester la solidarité nationale. Le Gouvernement a également doté notre pays d'un plan de relance économique qui continue de se mettre en œuvre et qui a rencontré l'assentiment et l'implication du secteur privé et de nos partenaires au développement.

La production du rapport-bilan du PSGouv s'inscrit dans la volonté du Gouvernement de maintenir son action pour continuer de mettre à la disposition des populations, de nouveaux villages électrifiés, des pompes réparées pour une meilleure accessibilité à l'eau potable, des pistes rurales reprofilées, des écoles avec de meilleurs équipements, des hôpitaux en état de fonctionnement afin de faire face aux défis sanitaires multiples, un accès à la couverture maladie universelle, etc.

Ce rapport devrait servir de lien entre la gestion de moyens qui s'achève dans le contexte de la mise en œuvre du PND 2016-2020 et la gestion axée sur les résultats qui va caractériser le nouveau cadre de programmation au cours de la période 2021-2025. L'expérience tirée de ces deux (2) années d'exécution du PSGouv a pu démontrer que nous avons, au sein de l'Administration publique, les ressorts nécessaires pour être plus efficaces, pour aller plus loin et pour produire plus de résultats comme nous le demande SEM le Président de la République dans sa vision 2030, qui constitue le socle du PND 2021-2025.

En nous appuyant sur ces enseignements et en continuant de travailler ensemble, autour des objectifs que nous aurons arrêtés dans le cadre du PND 2021-2025, nous réussirons à faire des cinq (5) années à venir, la période d'amorçage de la transformation économique, sociale et culturelle, pour rendre irréversible la dynamique de développement impulsée en Côte d'Ivoire depuis 2011.

Je voudrais au nom du Gouvernement exprimer ma profonde gratitude à SEM Alassane OUATTARA, Président de la République, pour avoir inspiré ce Programme et d'en avoir fait une priorité de premier rang, en droite ligne avec son ambition d'œuvrer chaque jour, à rendre meilleures les conditions de vie des ivoiriens. Je remercie également les Partenaires techniques et financiers dont le soutien et l'accompagnement constants ont fortement contribué à faire de ce Programme, un succès qui inspirera les défis à venir, notamment au titre de la poursuite des axes d'intervention du PSGouv, des problématiques liées au capital humain et de l'amélioration de la productivité.

Je vous souhaite une excellente lecture et vous remercie d'avance pour l'intérêt que vous portez au suivi des activités du Gouvernement.

Hamed BAKAYOKO

Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre de la Défense



Sommaire

Sigles et abréviations **P.10**

Remerciements **P.13**

Résumé **P.14**

Introduction **P.18**



I. Présentation des axes du programme **P.19**

II. Innovations dans le pilotage des activités **P.25**



II.1. Définition de principes rigoureux de gestion **P.27**



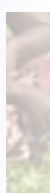
II.2. Séparation des fonctions de pilotage et de suivi des fonctions opérationnelles **P.28**



II.3. Articulation de l'ensemble des activités autour du bénéficiaire final **P.29**



II.4. Communication sur les activités, les résultats et les défis **P.30**



II.5. Dispositif de suivi **P.31**



III. Objectifs et résultats par projet P.35



III.1. Volet électricité P.36



III.2. Latrinitisation P.42



III.3. Hydraulique P.45



III.4. Entretien routier P.48



III.5. Education P.51



III.6. Filets sociaux P.54



III.7. Couverture Maladie Universelle P.57



III.8. Gratuité ciblée P.64



III.9. Programme Elargi de Vaccination P.65



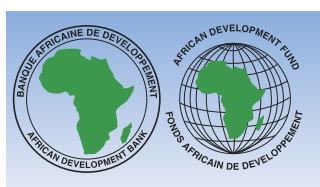
III.10. Infrastructures sanitaires P.67



III.11. Logements sociaux P.70



III.12. Emploi des jeunes et autonomisation des femmes P.74



III.13. Banque Africaine de Développement : un partenaire stratégique pour le renforcement de l'action sociale du Gouvernement P.78

IV. Enseignements tirés de la mise en œuvre du PSGouv P.87

V. Acquis sociaux en chiffres P.95



Conclusion P.111

Annexes P.115



Sigles et abréviations

2PAI-Bélier	: Projet de Pôle Agro-Industriel de la région du Bélier	CSU	: Centre de Santé Urbain
AEJ	: Agence Emploi Jeunes	COVID	: Coronavirus Disease
AFD	: Agence Française de Développement	DAAF	: Direction des Affaires Administratives et Financières
AGEROUTE	: Agence de Gestion des Routes	DGBF	: Direction Générale du Budget et des Finances
AGR	: Activité Génératrice de Revenu	DREN	: Direction Régionale de l'Education Nationale
BAC	: Baccalauréat	DTEER	: Direction Territoriale de l'Équipement et de l'Entretien Routier
BAD	: Banque Africaine de Développement	ENSEA	: Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Économie Appliquée
BCPE	: Bureau de Coordination des Programmes Emploi	EPP	: Ecole Primaire Publique
BEPC	: Brevet d'Études du Premier Cycle	ESATIC	: Ecole Supérieure Africaine des Techniques de l'Information et de la Communication
BM	: Banque Mondiale	ESPC	: Etablissement Sanitaire de Premier Contact
BNETD	: Bureau National d'Études Techniques et de Développement	FCQ	: Formation Complémentaire Qualifiante
BNI	: Banque Nationale d'Investissement	FER	: Fonds d'Entretien Routier
BTP	: Bâtiment et Travaux Publics	FSH	: Fonds de Soutien de l'Habitat
C2D	: Contrat de Désendettement et de Développement	FSU	: Formation Sanitaire Urbaine
CAF	: Coût, Assurance, Fret	HBTS	: Habitants
CAFOP	: Centre d'Animation et de Formation Pédagogique	HG	: Hôpital Général
CCA	: Conseil du Coton et de l'Anacarde	HU	: Hydraulique Urbaine
CCC	: Conseil Café-Cacao	HV	: Hydraulique Villageoise
CDC-CI	: Caisse des Dépôts et Consignations de Côte d'Ivoire	HVA	: Hydraulique Villageoise Améliorée
CDMH	: Compte de Mobilisation pour l'Habitat	INPHB	: Institut National Polytechnique Félix Houphouët-Boigny
CEPE	: Certificat d'Études Primaires Élémentaires	IPNETP	: Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel
CGPE	: Comités de Gestion de Point d'Eau	IPS	: Institution de Prévoyance Sociale
CGRAE	: Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat	JMP	: Joint Monitoring Programme
CHR	: Centre Hospitalier Régional	KWH	: Kilowatt Heure
CHU	: Centre Hospitalier Universitaire	MCC	: Millennium Challenge Corporation
CMU	: Couverture Maladie Universelle	MCLU	: Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme
CNAM	: Caisse Nationale d'Assurance Maladie	MEER	: Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier
CNCE	: Caisse Nationale des Caisses d'Épargne		
CNPS	: Caisse Nationale de Prévoyance Sociale		
CSA	: Centres de Santé des Armées		
CSR	: Centre de Santé Rural		



<u>MENETFP</u> : Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle	<u>PPLSE</u> : Programme Présidentiel de Logements Sociaux et Economiques
<u>MICS</u> : Enquêtes par Grappes à Indicateurs Multiples	<u>PPU</u> : Programme Présidentiel d'Urgence
<u>MPE</u> : Micro et Petites Entreprises	<u>PRONER</u> : Programme National d'Electrification Rurale
<u>MPEER</u> : Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables	<u>PSGouv</u> : Programme Social du Gouvernement
<u>MPJEJ</u> : Ministère de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes	<u>PSP</u> : Pharmacie de la Santé Publique
<u>MPMBPE</u> : Ministère auprès du Premier Ministre, Chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat	<u>RAM</u> : Régime d'Assistance Médicale
<u>MSHP</u> : Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	<u>RAP</u> : Reste à payer
<u>MUGEF-CI</u> : Mutuelle Générale des Fonctionnaires et Agents de l'État de Côte d'Ivoire	<u>RGB</u> : Régime Général de Base
<u>MW</u> : Mégawatt	<u>SICOGI</u> : Société Ivoirienne de Construction et de Gestion Immobilière
<u>NPSP</u> : Nouvelle Pharmacie de la Santé Publique	<u>SIDA</u> : Syndrome d'Immunodéficience Acquise
<u>ODD</u> : Objectifs de Développement Durables	<u>SIGE</u> : Systèmes d'Information de Gestion de l'Éducation
<u>OMS</u> : Organisation Mondiale de la Santé	<u>SIGL</u> : Système d'Information de Gestion Logistique
<u>ONEP</u> : Office National de l'Eau Potable	<u>SIR</u> : Société Ivoirienne de Raffinage
<u>ONG</u> : Organisation Non Gouvernementale	<u>SitAn</u> : Rapport sur la situation des Enfants et des Femmes en Côte d'Ivoire
<u>PAE</u> : Programme d'Aide à l'Embauche	<u>SMIG</u> : Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
<u>PAM</u> : Programme Alimentaire Mondial	<u>SSR</u> : Santé Sexuelle et Reproduction
<u>PAP</u> : Plan d'Actions Prioritaires	<u>STEP</u> : Station d'épuration des eaux usées
<u>PAPSE</u> : Projet d'Amélioration de la Prestation de Services Educatifs	<u>SWEDD</u> : Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique au Sahel
<u>PEPT</u> : Programme Electricité Pour Tous	<u>TB/VIH</u> : Tuberculose/Virus de l'Immunodéficience Humaine
<u>PEV</u> : Programme Elargi de Vaccination	<u>TBS</u> : Taux Brut de Scolarisation
<u>PFSP</u> : Programme Filets Sociaux Productifs	<u>THIMO</u> : Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre
<u>PME</u> : Petites et Moyennes Entreprises	<u>TIC</u> : Technologies de l'Information et de la Communication
<u>PMH</u> : Pompe à Motricité Humaine	<u>TM</u> : Tonne Métrique
<u>PMI</u> : Protection Maternelle et Infantile	<u>TNS</u> : Taux Net de Scolarisation
<u>PND</u> : Plan National de Développement	<u>UE</u> : Union Européenne
<u>PNDS</u> : Plan National pour le Développement Sanitaire	<u>UNICEF</u> : Fonds des Nations Unies pour l'enfance
<u>PNHV</u> : Programme National d'Hydraulique Villageoise	<u>URES</u> : Unité Régionale d'Enseignement Supérieur
	<u>VIH</u> : Virus de l'Immunodéficience Humaine
	<u>VRD</u> : Voirie et Réseaux Divers





Remerciements

Ce rapport-bilan de la mise en œuvre du Programme Social du Gouvernement, au terme des deux (2) années qui lui étaient imparties constitue l'opportunité pour exprimer les profonds remerciements de l'équipe de Coordination à tous ceux qui lui ont permis de vivre cette riche expérience.

L'architecture de gestion du PSGouv est telle que le pilotage et le suivi centralisé relèvent de la Coordination générale, mais la mise en œuvre effective des activités est de la responsabilité des Ministères techniques et des structures étatiques concernés. En d'autres termes, les résultats du PSGouv découlent de la conjugaison des efforts de l'ensemble des acteurs, dans une cohérence globale d'intervention et une volonté commune de performance, en maintenant un esprit constructif orienté vers la satisfaction des attentes des Autorités et des populations.

A l'heure de ce bilan, la Coordination Générale voudrait saluer la très bonne qualité de la collaboration avec l'ensemble des Ministères impliqués dans la mise en œuvre du PSGouv. Les Cabinets ministériels ainsi que les Structures techniques d'appui ont été constants tout au long de ces deux (2) années, en termes de disponibilité, d'écoute et de production d'inputs pour les différents rapports. Ils ont été présents sur le terrain chaque fois qu'ils ont été sollicités, afin de faire un point de situation, pour prendre en charge des instructions ou pour donner des réponses aux sollicitations des populations à leur satisfaction. Cette disponibilité et la flexibilité, qui allaient parfois au-delà des règles qui encadrent la gestion administrative, ont fortement contribué à accélérer le rythme d'exécution des différents projets et à l'atteinte des résultats présentés dans ce rapport.

Les acquis de ce programme sont également la résultante d'une bonne symbiose entre l'encadrement institutionnel et l'exécution technique des opérations. En effet, le Comité de Pilotage, dirigé par le Directeur de Cabinet du Premier Ministre, n'a ménagé aucun effort pour tenir autant de réunions que sollicitées, afin de contribuer à lever les contraintes inhérentes à la gestion des projets. La Coordination Générale exprime ses profonds remerciements au Président du Comité de Pilotage et à ses membres pour cet appui constant qui a été d'une importance capitale dans la conduite des activités du PSGouv.

L'ensemble de ce dispositif et de la bonne symbiose décrits ci-dessus, n'auraient pas été possibles sans un contexte global qui donne l'impulsion nécessaire. Ce contexte a été créé grâce à une très forte volonté politique, avec l'implication institutionnelle et personnelle des plus hautes Autorités de l'Etat.

En effet, le PSGouv est d'abord et avant tout un programme inspiré par SEM le Président de la République qui en assure la haute direction. Il a constitué, après les questions sécuritaires et la consolidation de la paix, la plus importante priorité de Monsieur le Premier Ministre au cours des deux (2) dernières années. L'équipe de Coordination a bénéficié du cadre de suivi mis en place et de l'implication personnelle de Monsieur le Premier Ministre, qui a permis de programmer en Conseil des Ministres, les différents rapports d'exécution et œuvré à la prise des décisions qui s'imposaient, à bonne date, pour la mise en œuvre des différentes activités. Cette implication a été prolongée, au niveau gouvernemental, par celle des Ministres qui n'ont ménagé aucun effort au niveau sectoriel pour faire des projets du PSGouv, à la fois une urgence et une priorité, afin d'en garantir le bon suivi et l'exécution satisfaisante.

Le résultat enregistré est le reflet de ce contexte, en plus de la confiance continue dont a bénéficié la Coordination Générale dans son rôle auprès des différentes Structures techniques. La Coordination Générale exprime ses sincères remerciements et sa gratitude à SEM le Président de la République, à Monsieur le Premier Ministre et aux membres du Gouvernement, pour l'opportunité qui lui a été donnée de jouer un rôle dans la conduite de ce programme inédit, qui, au-delà d'être l'appendice d'une gestion publique axée sur le résultat, a été une véritable expérience humaine.

Karim TRAORE

Conseiller Spécial du Premier Ministre

Chargé des questions économiques et financières,

Coordonnateur Général du PSGouv



Résumé



CABINET DU PREMIER MINISTRE



Programme Social
du Gouvernement 2019-2020
Le social au cœur de l'action gouvernementale

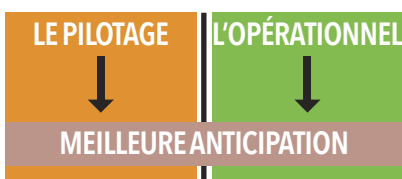
CADRE DE GESTION

- > *Transparence*
- > *Cohérence*

Objectif :

RENFORCEMENT

- PILOTAGE
- COORDINATION ET SUIVI
- RESPECT DES DÉLAIS



Après deux (2) années d'exécution, le Programme Social du Gouvernement (PSGov), mis en place à la suite des instructions de SEM le Président de la République en date du 06 août 2018, est arrivé à son terme. Ce Programme s'est caractérisé par une implication particulière de Monsieur le Premier Ministre, l'engagement de l'ensemble des acteurs opérationnels des différents Ministères, des Structures étatiques et des Partenaires au développement, qui ont tous adhéré à l'ambition de consolider les efforts de réduction de la pauvreté, tels qu'entamés depuis 2012.

Le PSGouv a été conduit sous l'autorité de Monsieur le Premier Ministre, avec un Comité de Pilotage et une Coordination Générale guidés par une approche orientée résultats et le devoir de rendre compte aux populations. C'est pourquoi, contrairement à la gestion classique des projets, le PSGouv a retenu le principe de la séparation entre les fonctions de pilotage et les fonctions

opérationnelles, permettant de mieux anticiper sur les problèmes éventuels et d'assurer un suivi efficace. Ainsi, l'exécution opérationnelle des activités de terrain est exclusivement confiée aux Ministères techniques, avec un suivi en amont, effectué par la Coordination Générale. Cela permet de veiller au respect des délais et des engagements pris envers les populations. La priorisation du PSGouv et l'adhésion des partenaires se sont traduits par un effort de financement remarquable. Sur un montant prévisionnel attendu de 1 046,6 milliards de FCFA, les ressources effectivement mobilisées se sont établies à 791,6 milliards de FCFA, malgré la survenue de la pandémie à COVID-19 qui a entraîné la résurgence de nouvelles priorités et accentué les contraintes sur les ressources et l'activité dans son ensemble. Le Gouvernement a maintenu les activités du PSGouv malgré ce contexte de crise sanitaire, pour continuer d'apporter des réponses concrètes aux besoins sociaux de base.



Ainsi, au terme de sa mise en œuvre, le PSGouv s'est révélé comme étant un booster de performances, qui a permis « d'accélérer le rythme d'amélioration des conditions de vie des populations », à travers des résultats notables enregistrés dans les différents secteurs concernés.



Dans le secteur de l'électricité, 1 841 localités ont été électrifiées de 2019 à 2020, soit une moyenne de 920,5 localités électrifiées par an.

Ce nombre représente environ 10 fois le nombre moyen de localités électrifiées par an durant la période 1994-2000, qui s'établit à 93,1, et est également supérieur à la performance cumulée de la période 2001-2010, au cours de laquelle 879 localités ont été électrifiées. Le taux de couverture national est ainsi passé de 33,1% en 2011 à 69% à fin 2019 puis à 79,6% à fin 2020. La Côte d'Ivoire atteindra son objectif de l'accès universel à l'électricité en 2025, en maintenant 60% de la performance de la période 2019-2020.

Dans la même veine, le programme **électricité pour tous (PEPT)** a permis à 491 539 ménages de se raccorder au réseau électrique durant ces deux (2) années, moyennant un montant de 1 000 FCFA au lieu de 150 000 FCFA, coût normal d'accès au compteur électrique. **De même, avec la baisse de 20% appliquée au tarif social, 1 399 444 ménages ont réalisé des économies cumulées de 9,2 milliards de FCFA de 2019 à 2020, par rapport à ce qu'ils auraient payé sans cette baisse.**



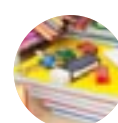
Dans le secteur de l'hydraulique, le parc de pompes à motricité humaine (PMH) a été recensé avec une connaissance précise de son état.

De 2019 à fin 2020, 9 012 PMH ont été réparées/remplacées et 20 073 PMH ont fait l'objet de maintenance. De même, 2 411 Comités de gestion ont été redynamisés, en vue d'une plus grande autonomisation dans la prise en charge du fonctionnement des pompes.



Au titre de l'entretien routier, 27 557 km de routes en terre ont été reprofilés,

permettant de faciliter l'accès de nombreux villages aux villes voisines, avec pour corollaire, une accessibilité plus aisée aux grands centres de santé et aux marchés de références.



Les conditions d'études et d'apprentissage des élèves ont également améliorées

avec le recrutement de 10 300 enseignants, l'acquisition de 380 360 tables-bancs et le démarrage des travaux de construction de 56 collèges de proximité sur un total de 95 prévus. Il a également été procédé à la fourniture de 2 901,5 tonnes de vivres dans les cantines scolaires, ainsi que la distribution de 8 275 639 kits et manuels scolaires. A la faveur de la crise sanitaire, il a été mis à la disposition des élèves, enseignants et agents du Ministère en charge de l'Education Nationale, 71 millions d'unités de masques et 729 000 flacons de gel hydro-alcooliques dans le cadre de la lutte contre la COVID-19.



8.275.639

kits et manuels scolaires distribués aux élèves du primaire et du pré-scolaire



79,6%

de taux de couverture national en électricité à fin 2020, contre 33% avant 2011



27.557

kilomètres de pistes rurales reprofilées, facilitant l'accès de nombreux villages aux villes



Logements sociaux :

3.416

logements ont été totalement achevés sur l'ensemble des sites retenus (Yopougon, Bingerville, Grand-Bassam et Songon)

Programme Elargi de Vaccination :



de taux de couverture vaccinale au titre des enfants de 0 à 11 mois, relativement à la 3ème dose du vaccin pentavalent (diphtérie, tétanos, coqueluche, hépatite B et infection à Haemophilus influenzae B)

Couverture Maladie Universelle

2.891.735

personnes ont été enrôlées à fin 2020, dont 1 002 915 uniquement en 2020

Dans la même veine, le programme de construction de latrines dans les écoles en milieu rural a contribué à améliorer les conditions d'études des élèves, à travers la construction de 1 338 latrines dans les écoles et d'entamer celle de 1 176 autres qui seront finalisées avant fin juin 2021. Ces actions ont été renforcées avec la construction de 7 072 latrines par les populations rurales dans les villages, suite à des campagnes de sensibilisation organisées par le Gouvernement.



Au plan sanitaire, le PSGouv a mis un accent sur la gratuité ciblée et le programme élargi de vaccination (PEV). Ainsi, dans le cadre de la gratuité ciblée, 1 121 932 kits d'accouchement et 120 981 kits de césariennes ont été distribués dans les centres de santé publics. Aussi, le Gouvernement a-t-il renforcé la lutte contre le paludisme avec la distribution de 2 567 849 divers produits.

Parallèlement à la gratuité ciblée, le PEV a vu ses capacités opérationnelles renforcées et a permis de réaliser chez les enfants de 0 à 11 mois, des taux de couverture vaccinale de 90% relativement à la 3ème dose du vaccin pentavalent et de 86% chez au titre de la rougeole/rubéole. En ce qui concerne la vaccination des femmes enceintes contre le tétanos, le taux de couverture est ressorti à 75%. Par ailleurs, suite à la décision du Gouvernement, en novembre 2019, d'intégrer le vaccin contre le cancer du col de l'utérus comme vaccination de routine à l'échelle nationale chez les jeunes filles de 9 ans, les actions menées

ont conduit à obtenir un taux de couverture vaccinale de 44% à fin 2020.

Les actions au plan sanitaire ont également été marquées par les initiatives prises par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la COVID-19. A ce titre, les capacités de prise en charge ont été augmentées sur toute l'étendue du territoire, avec la mise en place de 406 lits (dont 359 lits en hospitalisation et 47 lits en réanimation) à Abidjan et 434 lits (dont 330 lits en hospitalisation et 104 lits en réanimation) à l'intérieur du pays (Abengourou, Aboisso, Bouna, Bouaké, Daloa, Odienné, Man, San-Pedro, Korhogo, Gagnoa et Bondoukou). Le Gouvernement a assuré la disponibilité continue du matériel et autres intrants pour les tests effectués gratuitement, en vue de dépister les populations. Grâce aux dispositions antérieures prises au niveau du PEV, le Gouvernement est en mesure d'assurer la conservation sécurisée des vaccins contre la COVID-19.



En outre, avec le démarrage de la phase active de la Couverture Maladie Universelle (CMU) en octobre 2019, 2 891 735 personnes ont été enrôlées à fin 2020, dont 1 002 915 uniquement en 2020. Les prestations au titre de la CMU ont également démarré et permis de traiter 143 335 personnes à fin décembre 2020 dans le cadre de 416 702 actes médicaux et 262 112 consultations. En outre, 2 197 340 cartes ont été produites depuis le démarrage de la CMU. Les cotisations sont collectées à 100% au niveau du secteur public et le



taux de cotisation au niveau du secteur privé a atteint 34% à fin 2020 contre 19% à fin 2019.



Pour ce qui concerne le programme de logements sociaux, 3 416 logements ont été totalement achevés sur l'ensemble des sites retenus (Yopougon, Bingerville, Grand-Bassam et Songon) et disposent des commodités d'habitabilité. Le PSGouv a permis d'accélérer le paiement des purges des droits coutumiers. A fin 2020, pour les sites concernés, un montant cumulé de 13,7 milliards de FCFA a été payé au titre de ces purges, soit la quasi-totalité des montants dus ; les restes à payer étant de 5,7 millions de FCFA.



Dans le cadre du projet des filets sociaux productifs, l'Etat a continué à manifester son soutien financier aux populations les plus défavorisées. Il a étendu le projet à l'ensemble du territoire

dans le cadre du PSGouv. Ce projet, qui consiste à effectuer des transferts monétaires trimestriels directs de 36 000 FCFA par ménage (144 000 FCFA par an et par ménage), identifié selon une approche méthodologique rigoureuse, a pu couvrir 227 000 ménages en 2020, contre 35 000 ménages en 2017.



Quant aux programmes d'autonomisation des jeunes et des femmes, ils ont permis de créer 121 410 opportunités pour les jeunes, en matière d'entrepreneuriat (60 283), de développement de compétences (22 733), de travaux à haute intensité de main d'œuvre (14 050) et de stages (24 344). Ce programme est soutenu par la mise en place progressive de 201 guichets emplois (dont 187 opérationnels), couvrant toute l'étendue du territoire national. Aussi, avec le projet SWEDD, des milliers de jeunes filles et de femmes ont été prises en charge à travers des actions de sensibilisation et l'octroi de financements

pour la mise en place d'activités génératrices de revenus.

Enfin, au titre de l'appui spécifique de la BAD, il a été mis en place un Projet multisectoriel en Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv) pour la période 2020-2022. Ce projet couvre les secteurs de l'hydraulique, de l'entretien routier, de la santé, de la protection sociale, de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques et de l'emploi des jeunes. Il entrera dans sa phase d'exécution physique en 2021.



Au plan financier, sur un montant effectivement mobilisé de 791,6 milliards de FCFA, les différentes activités exécutées portent sur un montant de 715,4 milliards de FCFA. Il se dégage donc un taux d'exécution global de 90,4%. Ce taux résulte d'un niveau de dépenses de 331,9 milliards de FCFA en 2019 pour un taux d'exécution de 89,8% et de 383,5 milliards de FCFA en 2020, pour un taux d'exécution de 90,8%.

Au terme de sa mise en œuvre, le PSGouv permet de retenir d'importants enseignements, notamment en termes d'amélioration de la gestion financière des projets et de reddition des comptes, qui permettraient d'améliorer la gestion des projets de façon générale, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) 2021-2025. Ces enseignements peuvent constituer une base de généralisation de la gestion budgétaire globale de l'Etat qui s'inscrit désormais dans l'approche des budgets-programmes.



Introduction

En 2018, le taux de pauvreté est ressorti à 39,45% contre 44,4% en 2015 et 55,01% en 2011. Il connaissait pour la première fois la plus forte baisse tendancielle depuis 1985, année où il n'y avait que 10% de pauvres en Côte d'Ivoire. En d'autres termes, depuis plus de 30 ans, les politiques publiques entreprises sous différents régimes n'avaient pas été suffisamment efficaces pour stopper la hausse continue du niveau de pauvreté, voire, pour entamer une inflexion durable et significative.

Et pourtant, dans son adresse à la Nation en Août 2018, le Président de la République, SEM Alassane OUATTARA, estimait nécessaire d'accélérer le rythme de réduction de la pauvreté, à travers un renforcement de l'action sociale du Gouvernement. Il voulait, entre autres, plus de localités électrifiées, un accès plus aisé au compteur d'électricité, plus de pistes rurales reprofilées, plus d'écoles pourvues de tables bancs et de latrines, plus de personnes ayant accès à une couverture maladie, etc.

C'est ce contexte particulier qui a caractérisé la mise en place du Programme Social du Gouvernement pour la période 2019-2020.

Le défi majeur était de donner un contenu opérationnel à cette volonté, pour satisfaire les attentes d'accélération du Président de la République, tout en ciblant les besoins les plus importants des populations.



Ce défi intégrait également la mise en place d'une capacité organisationnelle, permettant à un projet complexe et multisectoriel, de produire des résultats dès sa mise en place, contrairement au contexte normal qui requiert au-delà de 12 mois pour le démarrage effectif des projets.

Enfin, le PSGouv devait relever le défi de la cohérence entre ce qui est dit et ce qui est fait, avec la possibilité pour la population, de ressentir dans son quotidien l'impact de ce qui est fait.

Après deux années de mise en œuvre, conformément au principe de redevabilité, un bilan s'impose pour faire le point des avancées, constater les faiblesses et tirer les enseignements pour le futur.

Le présent rapport bilan de mise en œuvre du PSGouv vise à satisfaire cette exigence. Il rappelle (i) la promesse à travers la présentation des principaux axes du programme. Ensuite, (ii) il fait la synthèse des innovations ayant caractérisé le programme et son cadre de gestion, avant de mettre en exergue (iii) les objectifs spécifiques et les réalisations par projet. Ce rapport permet également de tirer quelques (iv) enseignements de la mise en œuvre du PSGouv et donne la possibilité à ceux qui le parcourent, d'avoir un (v) résumé des principales réalisations sociales du Gouvernement en quelques graphiques. Il comprend quelques encadrés visant à approfondir certaines thématiques ainsi que des annexes qui portent les statistiques sectorielles en matière de réalisations sociales.



Présentation des axes du programme



Le PSGouv résulte (...) de cette vision d'une croissance économique partagée, grâce à des actions bien ciblées

Le PSGouv traduit une vision basée sur la conduite de l'action publique dans le contexte d'un libéralisme économique à forte dimension sociale. En effet, le Président de la République considère que le but ultime de l'action publique est d'améliorer les conditions de vie de toutes les populations, notamment les couches les plus défavorisées.

Le PSGouv résulte ainsi de cette vision d'une croissance économique partagée, grâce à des actions bien ciblées, retenues au terme d'un processus participatif de conception, à un cadre de mise en œuvre

et de suivi qui garantit l'efficacité et un impact significatif sur le bénéficiaire final.

Le processus de mise en place du PSGouv s'est fait selon les grandes étapes suivantes :

- **06 août 2018** : Point de départ des travaux avec les instructions de SEM le Président de la République au Gouvernement dans le cadre de son discours à la Nation, à l'occasion de la fête de l'indépendance ;
- **Août 2018** : Mise en place de l'équipe chargée de coordonner les réflexions



par le Premier Ministre, en application des instructions en date du 06 août 2018 ;

- **19-23 septembre 2018** : Organisation d'un séminaire à Grand-Bassam, avec la participation des Administrations publiques, de la société civile et des partenaires techniques et financiers, en vue de définir les contours du renforcement de l'action sociale du Gouvernement ;
- **Octobre 2018** : Organisation de réunions interministérielles au Cabinet du Premier Ministre pour examiner

les conclusions du séminaire de Grand-Bassam, en vue des arbitrages et de la préparation du Conseil des Ministres ;

- **18 décembre 2018** : Adoption du PSGouv en Conseil des Ministres ;
- **06 mars 2019** : Prise des textes et mise en place des organes de gestion.

Le processus, ci-dessus décliné, a permis d'organiser le PSGouv autour de **5 axes stratégiques**, sur la base du principe fondamental d'apporter des réponses appropriées aux problèmes qui touchent le quotidien des populations.

Processus d'organisation du PSGouv :

5 axes

stratégiques pour apporter des réponses appropriées aux problèmes qui touchent le quotidien des populations



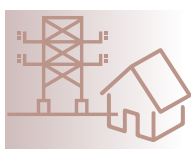
Ces axes consistent à :



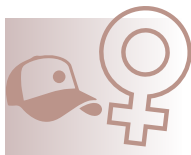
1. **fournir aux populations des services de santé de proximité et améliorer la protection sociale**, à travers (i) le renforcement du programme de gratuité ciblée en faveur des femmes enceintes et des enfants âgés de 0 à 5 ans, (ii) le renforcement du programme élargi de vaccination, (iii) l'opérationnalisation de la couverture maladie universelle (CMU) et (iv) l'intensification et l'élargissement de la couverture des bénéficiaires du programme de filets sociaux productifs ;



2. **renforcer les conditions d'accès et de maintien à l'école des enfants de 6 à 16 ans, notamment les jeunes filles, et améliorer les conditions d'étude et de vie des étudiants**, notamment avec (i) le recrutement d'enseignants et l'acquisition de tables-bancs, ainsi que (ii) la construction de latrines dans les écoles en milieu rural ;



3. **favoriser l'accès des populations à l'électricité et aux logements**, en procédant (i) à la baisse du tarif social de l'électricité, au renforcement du programme de branchements sociaux et à l'intensification de l'électrification rurale, de même que (ii) la poursuite du programme de logements sociaux pour les populations disposant de revenus modestes, dans le respect des conditions d'habitabilité ;



4. **accroître l'accès des jeunes ainsi que des femmes, piliers de nos familles et de nos communautés, à des revenus et à un emploi décent et stable**, avec notamment le développement d'activités génératrices de revenus, les travaux à haute intensité de main-d'œuvre, des programmes de mises en stages, le développement de compétences et l'autonomisation des femmes dans le cadre du projet SWEDD ;



5. **créer les conditions pour le bien-être des populations en milieu rural et assurer la sécurité alimentaire**, grâce à (i) l'amélioration de l'accès à l'eau potable à travers la maintenance et la réhabilitation des pompes villageoises, ainsi que (ii) le reprofilage des routes en terre et pistes rurales.



Initialement, ces 5 axes stratégiques du PSGouv se déclinaient en 12 projets majeurs, pour un coût de 727,5 milliards de FCFA.

Toutefois, au regard des premiers résultats encourageant, observées sur le terrain, et surtout de la volonté du Président de la République d'accentuer l'impact du Programme, de nouveaux projets ont été intégrés dans le champ du PSGouv avec l'appui de certains partenaires techniques et financiers. Ces projets concernent, en l'occurrence :

- l'adduction en eau potable dans certaines villes ;
- la réhabilitation de centres de santé et de centres sociaux ;
- la construction de lycées de proximité et le programme de cantines scolaires ;
- le renforcement du programme de nutrition ;
- divers projets dans les secteurs de l'agriculture vivrière et maraichère, ainsi que la pêche et l'élevage.

La prise en compte de ces nouveaux projets porte ainsi le budget global ajusté du PSGouv à 1 046,6 milliards de FCFA sur la période 2019-2020.

Déclinaison des 5 axes stratégiques :

12 projets

initialement prévus, avant l'ajout de nombreux autres au regard des premiers succès enregistrés



Coût total des projets :

1 046,6

milliards de FCFA sur la période de 2019 - 2020







Innovations dans le pilotage des activités



Le Programme Social du Gouvernement (PSGouv) s'inscrit dans une approche de résultat. En d'autres termes, il anticipe sur le basculement du mode de gestion budgétaire vers les budgets-programmes, tel que convenu dans le cadre des réformes communautaires de l'UEMOA.

A travers le PSGouv, l'objectif du Gouvernement est de faire en sorte que la programmation, l'exécution, le résultat et la redevabilité vis-à-vis des populations soient plus renforcés.

Les principaux changements que le PSGouv introduit dans le mode de gestion des finances publiques et des projets

comprennent (i) la définition de principes rigoureux de gestion, (ii) la séparation des fonctions de pilotage et de suivi des fonctions opérationnelles, (iii) l'articulation de l'ensemble des activités autour du bénéficiaire final, (iv) la communication sur les activités, les résultats et les défis et (v) le dispositif de suivi.





II.1. Définition de principes rigoureux de gestion

Les principes de gestion du PSGouv peuvent se résumer comme suit « *dire clairement ce qui doit être fait, faire ce qui est dit et rendre compte de ce qui est fait* ».

Ces principes sont :

- l'accessibilité des ressources

A travers ce principe, il s'agit de mieux cibler les actions à mettre en œuvre, en tenant compte des moyens disponibles. En effet, les besoins des populations sont importants et les ressources ne sont pas suffisantes pour y faire face. A cet égard, il était nécessaire, dans le cadre du PSGouv, de faire un ciblage des actions ayant les impacts les plus importants sur les populations, en cohérence avec les capacités financières de l'Etat.

- la rapidité

Ce principe exige une dynamique d'exécution des projets qui garantisse des résultats rapides. L'objectif est d'allier la promesse, l'acte et le résultat dans un délai bien déterminé.

- la transparence et l'accessibilité de l'information

C'est un principe qui découle de l'approche participative qui caractérise le PSGouv dans sa conception et son exécution. Le Gouvernement a décidé de garantir la disponibilité de l'information en faisant des points d'exécution trimestriels et annuels, prenant en compte notamment les avancées enregistrées en rapport avec les activités prévues.

A travers le PSGouv, l'objectif (...) est de faire en sorte que la programmation, l'exécution, le résultat et la redevabilité vis-à-vis des populations soient plus renforcés

faire un ciblage des actions ayant les impacts les plus importants sur les populations

l'approche participative (...) caractérise le PSGouv dans sa conception et son exécution

- la responsabilité

Le PSGouv est un programme multisectoriel. Son exécution est assurée par les ministères techniques et les structures étatiques, le suivi général relevant de la Coordination Générale du PSGouv dont l'ancrage institutionnel est la Primature. La notion de responsabilité implique que chaque acteur connaît son rôle, connaît les attentes en termes de rapports périodiques et sait à qui reporter les difficultés éventuelles rencontrées. Le but est d'éviter toute dilution de responsabilité et d'écartier la possibilité d'existence d'actions ou d'activités non couvertes par une responsabilité pleine d'un des acteurs de la chaîne d'exécution.

- la preuve de réalisation des activités

C'est un principe fondamental du PSGouv qui place le bénéficiaire final au cœur du dispositif de suivi. A ce titre, le principe de base est que toute réalisation faisant l'objet de comptabilisation puisse être soutenue par une preuve qui justifie la réalité du service fait et l'existence de l'ouvrage ou de la prestation.

Ces principes marquent clairement le changement de paradigme dans le cadre du PSGouv dans la mesure où ils assurent une identification et une implémentation rapide de projets à impacts directs sur les bénéficiaires, tout en veillant scrupuleusement au suivi des activités, à la réalité des réalisations et à la diffusion de l'information.



II.2. Séparation des fonctions de pilotage et de suivi des fonctions opérationnelles



La séparation des responsabilités (...) confère à la Coordination Générale une neutralité suffisante pour faire un suivi spécifique auprès de chaque projet

Le Décret N° 2019-184 du 06 mars 2019, portant création, attributions, organisation et fonctionnement du PSGouv instaure le cadre de suivi du PSGouv. Ce décret présente les organes et acteurs du PSGouv et définit leurs responsabilités respectives.

Le PSGouv présente une approche différente des cadres classiques de gestion de projets, qui veulent que la Coordination soit l'organe d'exécution opérationnelle. L'une des innovations du décret N° 2019-184 est que la fonction de coordination est séparée des fonctions d'exécution. En effet, les Ministères techniques et les structures publiques sont responsables des opérations, de la préparation du plan d'activités à la réception des ouvrages, y compris notamment, les passations de marchés et la gestion financière.

La Coordination Générale du PSGouv s'assure toutefois que les plans d'activités sont cohérents avec les objectifs du Gouvernement, veille au respect desdits plans et suit la cohérence entre l'exécution physique et l'exécution financière.

La séparation des responsabilités ainsi décrites, confère à la Coordination Générale une neutralité suffisante pour faire un suivi spécifique auprès de chaque projet, relever les efforts à faire dans certains aspects de la conduite des projets et anticiper sur des blocages éventuels.

Par ailleurs, l'ancrage institutionnel de la Coordination Générale permet de rendre compte régulièrement au Premier Ministre, facilitant ainsi les prises de décision quand cela s'impose.



II.3. Articulation de l'ensemble des activités autour du bénéficiaire final

Le PSGouv fait du « bénéficiaire final » (c'est à dire la population) ce que représente « le client » dans la gestion moderne de l'entreprise. Le Programme est conçu pour satisfaire les besoins du bénéficiaire final. Il est suivi en mettant l'accent sur l'accessibilité du bénéficiaire final aux ouvrages, aux services et/ou aux biens prévus au terme de la mise en œuvre de l'activité. Les échanges avec les populations sont conçus autour du bénéficiaire final à travers l'accent mis sur la proximité entre le décideur et les populations.

Du point de vue de l'élaboration, le choix des axes et des projets découle d'un processus d'écoute des populations pour capter leurs besoins les plus essentiels et leurs attentes. Le choix de l'ensemble des projets phares retenus dans le cadre du PSGouv répond à ce souci. Par exemple, alors que l'accès à l'eau potable, à l'éducation et à la santé sont régulièrement définis comme les besoins prioritaires des populations, les enquêtes ont démontré que dans les zones rurales, la problématique de l'entretien des pistes rurales était d'une importance au moins équivalente, sinon supérieure. De même, les populations éprouvaient des difficultés, notamment dans les zones rurales pour se doter d'un compteur électrique. C'est pourquoi, il a fallu coupler l'électrification villageoise avec l'accès aux compteurs électriques dans des conditions de paiement plus souples.

Au niveau du suivi des activités, les rapports d'exécution mettent d'abord l'accent sur les ouvrages/livrables mis à la disposition des populations, le nombre



de bénéficiaires des activités, l'accès aux services qui sont rendus, etc., avant de rendre compte de l'exécution financière. Ce changement permet de mettre en lumière le résultat de l'action et non l'effort financier comme cela se fait généralement dans les rapports d'exécution. Cette approche amène les projets à s'organiser pour délivrer les outputs attendus, car la seule information valable est la finalisation de l'activité et la satisfaction de la population bénéficiaire. Par exemple, alors qu'un taux de décaissement élevé pour un projet de reprofilage des routes traduirait une bonne performance, l'achèvement des itinéraires reste le principal critère dans le contexte du PSGouv. Ainsi, il est pris en compte à la fois la capacité d'absorption financière et la mise à disposition des populations de tronçons praticables d'une localité à l'autre.

En sus de cette approche, les rapports de suivi visent à relever les défis auxquels il faut faire face pour améliorer l'efficacité des différents projets.

(...) le choix des axes et des projets découle d'un processus d'écoute des populations pour capter leurs besoins les plus essentiels et leurs attentes



II.4. Communication sur les activités, les résultats et les défis



(...) présence effective des membres du Gouvernement et des responsables en charge de la gestion des activités sur le terrain pour expliquer les projets

Le PSGouv consacre le renforcement de la relation directe existante entre le Gouvernement et les populations. Les populations doivent savoir ce qui est prévu comme activités et être informées des évolutions des différents projets, de façon à pouvoir les suivre sur l'ensemble du territoire national.

Ce lien direct se traduit par la présence effective des membres du Gouvernement et des responsables en charge de la gestion des activités sur le terrain pour expliquer les projets, pour constater les avancées ou pour inaugurer des ouvrages et/ou mettre à disposition des financements.

Désormais, grâce à cette approche interactive, les médias relaient chaque semaine, chaque mois et chaque trimestre, des pans d'activités qui permettent aux populations de fonder

une opinion sur la réalité de l'accélération de l'action sociale du Gouvernement.

Par ailleurs, ce principe d'interaction directe se traduit par la prise en compte de toutes les régions du pays par les activités. Ainsi, depuis le lancement du PSGouv, aucune région et aucun département du pays n'est mis à la marge car la programmation est faite de sorte que chacun ressente les bénéfices d'au moins un projet dans sa sphère géographique.

Le PSGouv utilise les outils classiques de communication, à savoir, les médias audiovisuels, les nouvelles technologies et le contact direct à travers la présence physique sur le terrain. Il dispose d'un site Internet, dont les informations sont actualisées tous les mois et bénéficie des relais officiels de communication au niveau gouvernemental.



II.5. Dispositif de suivi

Le dispositif de suivi comprend :

1
2
3
4

- **le Conseil des Ministres** qui examine sur une base trimestrielle, un rapport d'exécution prenant en compte le point d'avancement physique et la situation d'exécution financière.
- **le Comité de Pilotage** qui est présidé par le Directeur de Cabinet du Premier Ministre et comprend les Directeurs de Cabinet des Ministères techniques impliqués, des représentants des Collectivités territoriales, du secteur privé, de la société civile et des partenaires techniques et financiers. Il examine au préalable, les rapports d'avancement préparés par le Coordonnement Générale avant présentation en Conseil des Ministres et se réunit pour examiner toute question dont l'urgence nécessite l'avis du Comité.
- **la Coordonnement Générale** qui est l'organe de suivi opérationnel du PSGouv. Elle élabore des notes mensuelles destinées au Premier Ministre, sur la base des rapports mensuels préparés par chaque projet. Le Coordonnateur Général, dans le cadre du suivi des activités, a pour interlocuteurs au sein des Ministères, les Directeurs de Cabinet qui sont assistés de points focaux techniques.
- **les Ministères/structures publiques** qui veillent à l'exécution quotidienne des activités du PSGouv. A cet effet, les membres du Gouvernement, dans le cadre des réunions de Cabinet internes, font des points d'avancement hebdomadaires de l'évolution des mesures et supervisent la mise en œuvre opérationnelle des activités. De même, les Directeurs de Cabinet, en leur double qualité de points focaux principaux et de membres du Comité de Pilotage s'assurent de l'exécution effective des mesures relevant de leurs Ministères et coordonnent l'élaboration des rapports mensuels et trimestriels sectoriels ainsi que la mise à jour de l'outil de suivi.

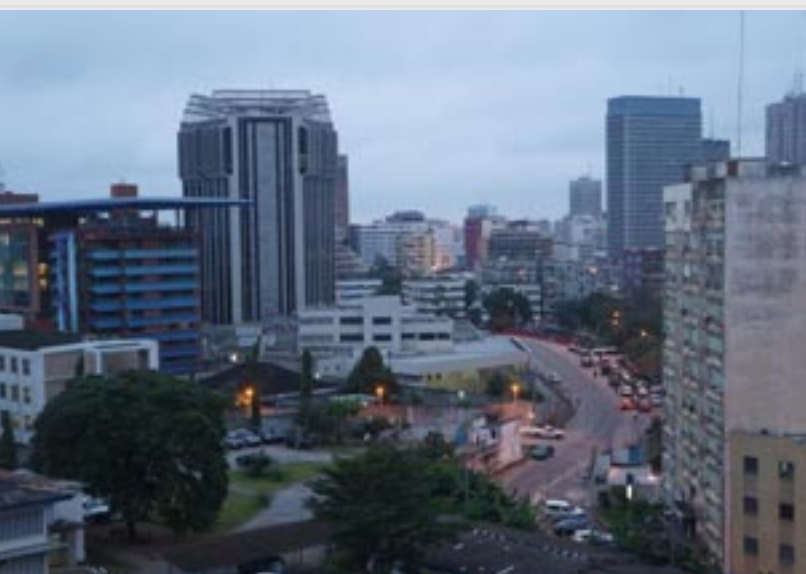
En appui aux Ministères/structures publiques, la Coordonnement Générale du PSGouv tient des réunions régulières de suivi à tout moment, selon les besoins, pour trouver des solutions aux problèmes spécifiques.





Encadré 1

Le PSGouv, une réponse concrète à la problématique de la croissance inclusive



Dans les pays en développement ou les pays dits « émergents », la problématique de la croissance inclusive est au cœur des débats. En effet, face à la bonne dynamique de croissance économique que connaissent ces pays, se pose avec acuité, l'épineuse question du caractère inclusif de la répartition de la richesse créée. Il n'est pas rare de lire que la croissance économique n'est pas inclusive ou suffisamment inclusive. On entend, souvent même, dire que la typologie de la croissance ne permet pas de faire bénéficier toutes les populations des fruits qui en découlent. Ce débat a pris plus d'importance dans le contexte spécifique de crise liée à la pandémie à coronavirus. En effet, celle-ci a accentué la fragilité et mis en exergue le défi de l'inclusion sociale dans toutes les régions du monde, qu'elles soient développées, émergentes ou en développement.

Le concept de la croissance inclusive ne fait cependant pas l'objet d'un consensus, en ce qui concerne ses caractéristiques. Pour certains, il s'agit d'une croissance permettant de réduire les disparités de revenus (Rauniyar et Kanbur, 2010), tandis que d'autres la définissent comme une croissance couplée à une égalité des chances (Ali et Zhuang, 2007 ; Ali et Fils, 2007) ou encore une croissance

mettant l'accent sur la création d'opportunités et le fait de les rendre accessibles à tous (Ali et Zhuang, 2007).

De ces approches de définition, on peut retenir qu'il s'agit, à travers les politiques publiques, de mettre en place une capacité de création de richesses et des modalités de redistribution permettant au plus grand nombre d'en ressentir les effets.

Ramené à l'échelle nationale, ce concept pourrait être appréhendé comme un ensemble cohérent de politiques qui a été mis en place pour intégrer le besoin d'une répartition plus équitable des fruits de la croissance. Ces politiques prennent en compte la hausse des revenus et de l'offre de produits, l'amélioration du cadre de vie et l'accès aux biens sociaux de base. Dans cet objectif, la Côte d'Ivoire a su restaurer une dynamique de croissance économique forte depuis 2012, faisant du pays l'un des plus performants au regard du critère portant sur le croît du PIB en moyenne annuelle. La matérialisation de la redistribution s'est opérée à travers une politique volontariste d'amélioration des revenus de différents secteurs socio-économiques.

Ainsi, pour ce qui concerne les producteurs, une frange importante de la population, la fixation du prix bord-champ à un minimum de 60% du prix CAF a permis d'accroître substantiellement leurs revenus. Depuis 2011, le prix minimum servi aux producteurs de cacao s'est établi à 700 FCFA/Kg, soit le niveau le plus élevé de 2002 à 2009, période au cours de laquelle le prix bord-champ était compris entre 400 FCFA/Kg et 700 FCFA/Kg. C'est en 2010 qu'il a atteint 900 FCFA/Kg. Pour ce qui est du coton, son prix bord champ est resté dans une tendance haussière depuis 2010, passant de 185 FCFA/Kg en 2010 à 325 FCFA en 2020. Enfin, le prix de la noix de cajou s'est situé entre 175 FCFA et 715 FCFA/Kg, contre un niveau maximum de 200 FCFA/Kg de 2003 à 2010. Cette hausse de la rémunération dans un contexte d'augmentation de la production, s'est traduite par un net accroissement des revenus des paysans.



Les fonctionnaires et agents de l'Etat ne sont pas restés en marge de cette politique d'amélioration des revenus. D'importantes mesures ont été prises par le Gouvernement afin de corriger les disparités longtemps constatées dans leurs traitements. Il a été mis fin au blocage des salaires en vigueur depuis 1989. L'ensemble des mesures prises à ce titre, a induit des augmentations substantielles de salaires et le paiement d'un montant supplémentaire de 1 802,9 milliards FCFA par rapport aux salaires versés à fin 2012, si ces mesures n'avaient pas été prises.

Au niveau du secteur privé, il a été procédé à la revalorisation du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG), qui est passé de 36 607 FCFA à 60 000 FCFA, correspondant à une hausse de 64%. Plus d'un million d'emplois formels ont été créés sur un total de plus de 3 millions créés dans divers secteurs de l'économie.

Il résulte de ces efforts et politiques que pour la première fois depuis 1985, le taux de pauvreté a connu la baisse la plus importante, passant de 55,01% en 2011 à 39,45% en 2018. Le coefficient de Gini a baissé, passant de 41,3% en 2015 à 35,1% en 2018.

On pourrait donc se demander pourquoi le PSGouv dans un tel contexte ? Répondre à cette question revient à concéder que les politiques publiques à caractère général peuvent ne pas prendre en compte certaines franges de la population. C'est pourquoi, il est nécessaire de disposer d'instruments spécifiques pour intégrer les couches faiblement ou pas du tout couvertes.

En effet, il est observé que certaines populations fragiles, malgré les politiques d'amélioration des revenus ne sont pas prises en compte et continuent d'éprouver d'importantes difficultés face aux chocs. Le programme des filets sociaux répond à ces cas spécifiques de fragilité.

Grâce aux transferts sans contreparties de 36 000 FCFA par trimestre à des ménages choisis selon la carte de la pauvreté, le PSGouv permet de matérialiser ainsi la solidarité nationale dans une approche objective. En électrifiant plus de 1 800 localités en deux (2) ans d'exécution, le PSGouv contribue à créer de nouvelles activités génératrices de revenus et à la mise en place de conditions de vie plus améliorées dans nos villages. En reprofilant les pistes rurales, le Gouvernement renforce les conditions de circulation des personnes et des biens et offre plus d'alternatives aux populations dans des zones jadis enclavées. En créant les conditions d'accès à la santé à travers la Couverture Maladie Universelle (CMU), la gratuité ciblée sur la femme enceinte et les enfants de moins de 5 ans, le PSGouv donne à des millions de personnes, l'opportunité d'être soignées dans des centres de santé à moindre coût. En équipant les écoles de latrines et de tables bancs, le Gouvernement donne de la dignité aux enseignants et aux élèves, pour des résultats scolaires améliorés. En facilitant l'accès à l'eau potable dans les milieux ruraux, le PSGouv contribue à la santé des populations mais surtout à une vie plus aisée pour les femmes et les enfants, habituellement occupés à approvisionner par tous les moyens, le ménage en eau.

Comme on peut le noter, les axes d'intervention du PSGouv portent sur la prise en compte des besoins sociaux de base, dont la satisfaction donne aux populations, la dignité de vivre et l'opportunité d'améliorer leurs conditions de vie et de surmonter certaines contraintes au-delà des possibilités individuelles, et ce, à travers l'action du Gouvernement. Le PSGouv s'impose ainsi, à la fois, comme un instrument de consolidation de la notion de croissance inclusive et de performance au regard de la capacité à délivrer, en termes de réponses concrètes aux préoccupations des populations. Il demeure, également, un exemple en matière d'orientation de l'action gouvernementale vers le résultat et la transparence.

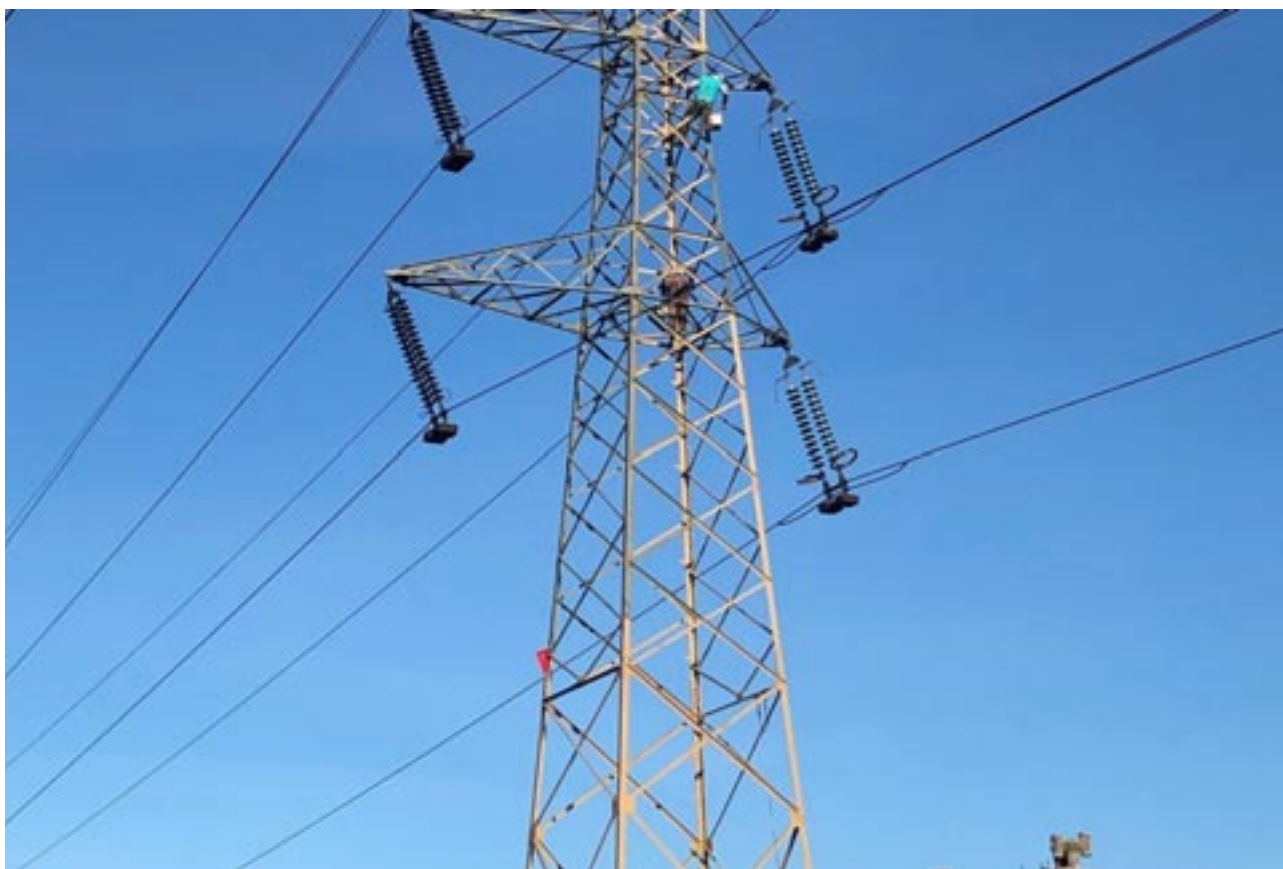




Objectifs et résultats par projet



III.1. Volet électricité



Electrification rurale :

1.841

localités électrifiées sur la période
2019-2020

Taux de couverture nationale :



contre 33,1%
en 2011 et
58% en 2018
au début du
PSGouv

Le Gouvernement visait trois (3) objectifs majeurs à travers le volet « électricité » du PSGouv :

- améliorer la couverture nationale ;
- faciliter l'accès au compteur d'électricité en réduisant le ticket initial requis pour le branchement ;
- réduire le coût de l'électricité pour les populations les plus défavorisées.

Au regard de ces objectifs, le volet « électricité » comprend trois (3) composantes, avec les cibles ci-après :

- **Electrification rurale** : connecter 1 838 localités au réseau national, couvrant

ainsi l'ensemble des localités ayant au moins 500 habitants ;

- **Accès au compteur électrique** : Permettre l'accès au compteur électrique avec un ticket de base de 1 000 FCFA contre un montant de 150 000 FCFA. Le montant complémentaire de 149 000 FCFA est payable par le ménage en dix (10) ans ;
- **Baisse du tarif social de 20%** : Réduire le coût de consommation de 20% pour les abonnés au 5 ampères social, afin de réduire le coût de la vie par ses transferts indirects et faciliter l'accès à d'autres biens et services.

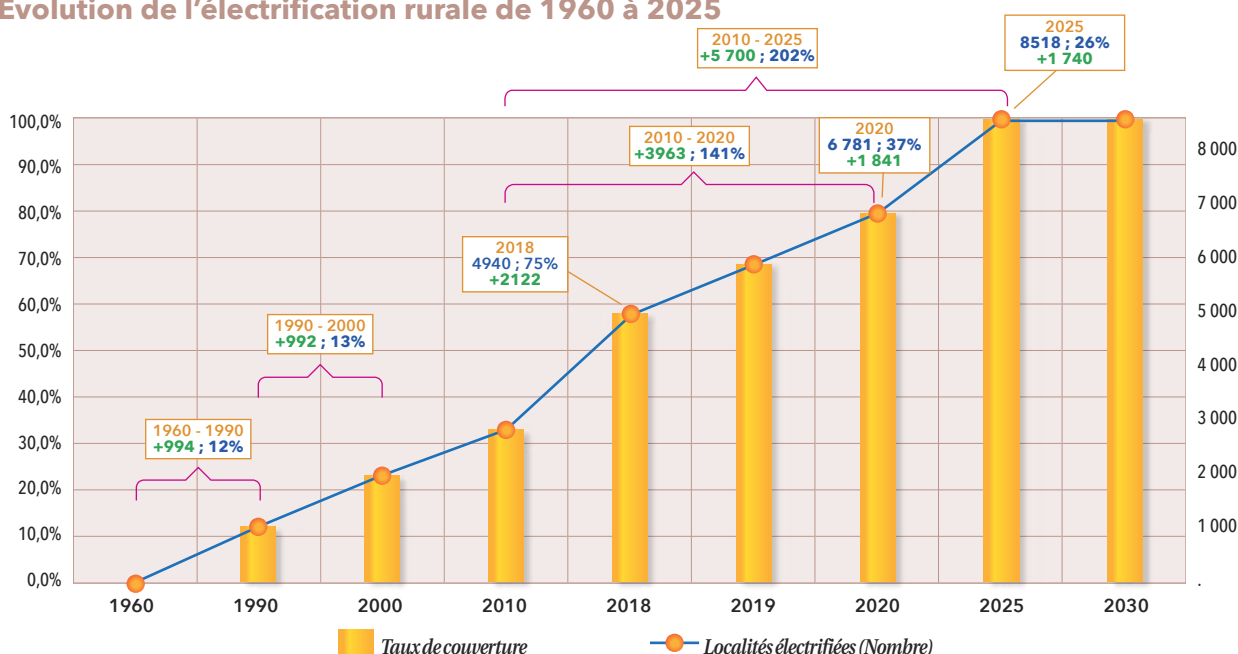


Electrification rurale

- Le Gouvernement a électrifié 1 841 localités sur la période 2019-2020, pour un objectif global initial de 1 838 localités, ramené à 1 569 localités avec la survenue de la COVID 19 et les incertitudes que cela induisait. Ce chiffre des réalisations à fin 2020 comprend 1 362 localités d'au moins 500 habitants et 479 localités de moins de 500 habitants.
- En effet, la survenue de la crise liée à la COVID-19 a entraîné des retards sur certains projets et rendu plus difficile l'accès à certaines zones. Face à cette situation, il a été pris en compte certaines localités de moins de 500 habitants, plus accessibles en termes de connectivité au réseau électrique national et de circulation pour le transport du matériel requis dans le cadre du projet.
- Par rapport à l'objectif initial, il reste 476 localités de plus de 500 habitants n'ayant pu être électrifiées. Elles sont prises en compte de façon prioritaire en 2021 et les travaux les concernant devraient être terminés au cours du premier semestre.
- Malgré la COVID-19, le taux de couverture des localités de plus de 500 habitants est de 91,7% soit 5 262 localités électrifiées sur un total de 5 738.
- En outre, le nombre moyen de localités électrifiées sur les deux (2) ans du Programme est ressorti à 920,5 contre 265,3 de 2011 à 2018. Pour rappel, ce nombre était de 93,1 de 1994 à 2000 et de 87,9 de 2001 à 2010.
- A fin 2020, le taux de couverture national qui était de 33,1% en 2011, s'établit à 79,6%. Il était de 69% à fin 2019.



Evolution de l'électrification rurale de 1960 à 2025



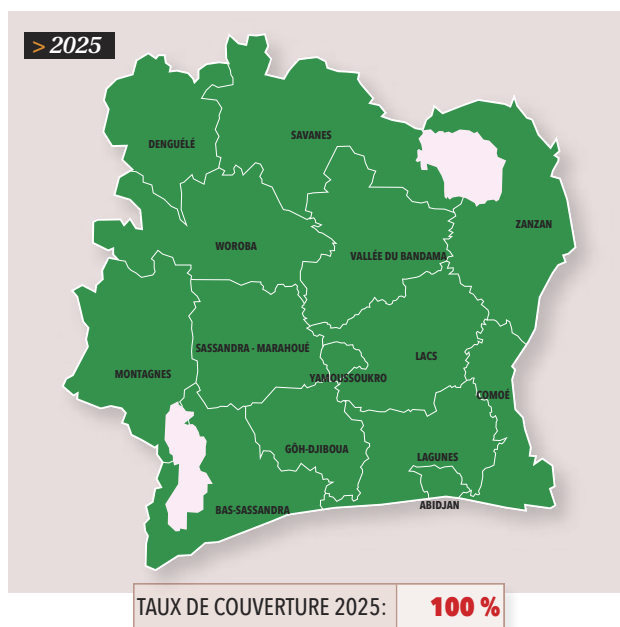
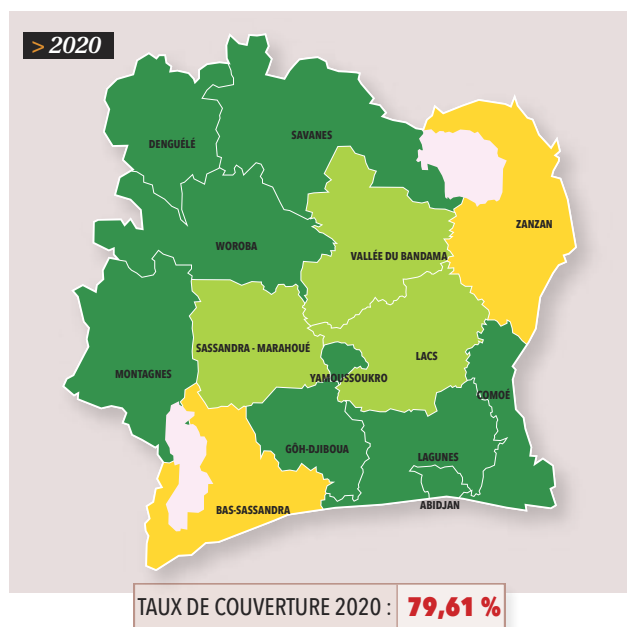
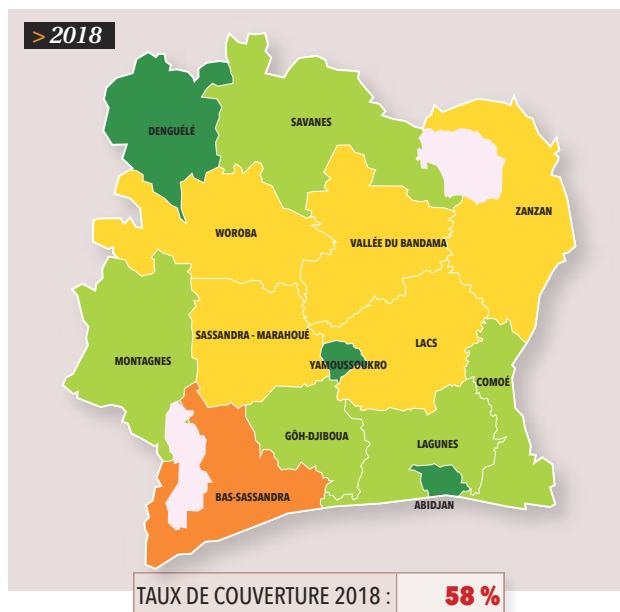
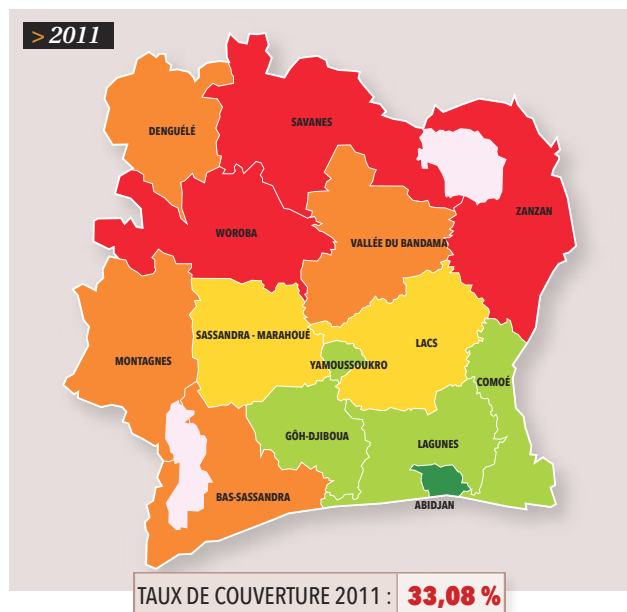
Source : CI-ENERGIES



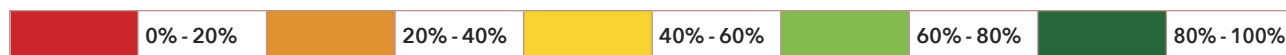


■ Statistiques par district

Evolution du taux de couverture



LÉGENDE



Source : CI-ENERGIES



Ticket de base d'accès à l'électricité :

1.000 FCFA

dans le cadre du Programme
Electricité Pour Tous, le Gouvernement
a fortement amélioré les conditions
d'accès à l'électricité

Branchements au réseau électrique :

491.539

branchements en zone rurale et urbaine
sur la période cumulée 2019 - 2020

Evolution du taux d'accès à l'électricité :

72% en 2011

97,98% en 2020

Amélioration de l'accès à l'électricité



Pour avoir accès à l'électricité dans les zones connectées au réseau national, les ménages devaient payer, antérieurement à la mise en place du PEPT, un montant de 150 000 FCFA. Ce montant était un frein à l'accès à l'électricité, notamment dans les zones rurales.

En ramenant le ticket de base à 1 000 FCFA dans le cadre du PEPT, le Gouvernement a fortement amélioré les conditions d'accès à l'électricité.

De 2014 à 2018, le PEPT a ainsi permis de raccorder 565 039 branchements,

dans 365 localités, dont 68% en milieu rural et 32% en milieu urbain.

Dans le cadre du PSGouv, ce sont, au total, 491 539 ménages qui ont pu se raccorder au réseau électrique de 2019 à 2020, dont 254 836 branchements qui ont été effectués en 2020. Pour rappel, l'objectif était de 400 000 branchements à réaliser sur les 2 années (2019 et 2020), suivant une programmation de 200 000 branchements PEPT par an.

Le taux d'accès à l'électricité est passé de 72% en 2011 à 97,98% à fin 2020.

■ Tableau 1

Répartition cumulée des branchements pour la période 2019-2020

	Nombre de branchements	ZONE RURALE		ZONE URBAINE	
		Réalisé	Taux	Réalisé	Taux
2019	236 703	81 029	34%	155 674	66%
2020	254 836	90 300	35%	164 506	65%
Total	491 539	171 329	35%	320 180	65%

Source : MPEER



Baisse du tarif social



En plus de du PEPT, le Gouvernement a décidé d'ajuster à la baisse, à hauteur de 20%, le tarif nominal social des clients souscripteurs au régime du domestique social, leur permettant ainsi de bénéficier d'un allègement du coût de l'électricité.

Cet abattement de 20% sur les anciens tarifs en vigueur a été appliqué à deux (2) tranches de consommation, telles qu'indiquées ci-après :

- **En ce qui concerne le post-paiement (facture périodique) :**
- Pour la Tranche 1 (part des consommations comprises entre 0 kWh et 80 kWh inclus), le tarif passe de 36,05 FCFA/kWh à 28,84 FCFA/kWh ;

- Pour la Tranche 2 (part des consommations au-delà de 80 kWh), le tarif passe de 62,70 FCFA/kWh à 50,16 FCFA/kWh.

- **Au niveau du prépaiement :**

- Pour la Tranche 1, part non taxable, c'est-à-dire les consommations comprises entre 0 kWh et 80 kWh inclus, le tarif passe de 24,30 FCFA/kWh à 19,44 FCFA/kWh ;
- Pour la Tranche 2, part taxable, c'est-à-dire les consommations au-delà de 80 kWh, le tarif passe de 20,53 FCFA/kWh à 16,42 FCFA/kWh.

A fin décembre 2020, le nombre de bénéficiaires de la baisse tarifaire s'établit à 1 285 572, dont 358 769 au post-

paiement (28%) et 926 803 au prépaiement (72%), parmi lesquels 716 542 bénéficiaires PEPT (56%) et 210 261 bénéficiaires hors PEPT (16%).

L'ajustement à la baisse de 20% du tarif nominal des clients au domestique social a permis aux consommateurs de faire une économie de 5,3 milliards de FCFA en 2020. En cumul, de janvier 2019 à fin décembre 2020, une réduction globale des dépenses d'électricité de 9,2 milliards FCFA a été effectuée au profit des 1 399 444 ménages bénéficiaires de cette mesure.



III.2. Latrines

Le projet de Latrines des écoles en milieu rural vise à améliorer les conditions d'études et de vie des élèves ainsi que des populations. Il contribue également à limiter la prolifération de maladies diarrhéiques en mettant fin à la défécation à l'air libre dans les ménages.

Sa mise en place se justifie par le fait que, selon l'enquête à indicateurs multiples (MICS) initiée par le Ministère du Plan et du Développement en 2016, le pourcentage de la population ayant accès à l'assainissement amélioré était de 32%, avec 39% en milieu urbain et de seulement 16% en milieu rural.

En outre, la défécation à l'air libre reste une problématique majeure. En 2016, 22% de la population nationale ivoirienne pratiquait la défécation à l'air libre. En milieu rural, ce taux est très élevé (39%).



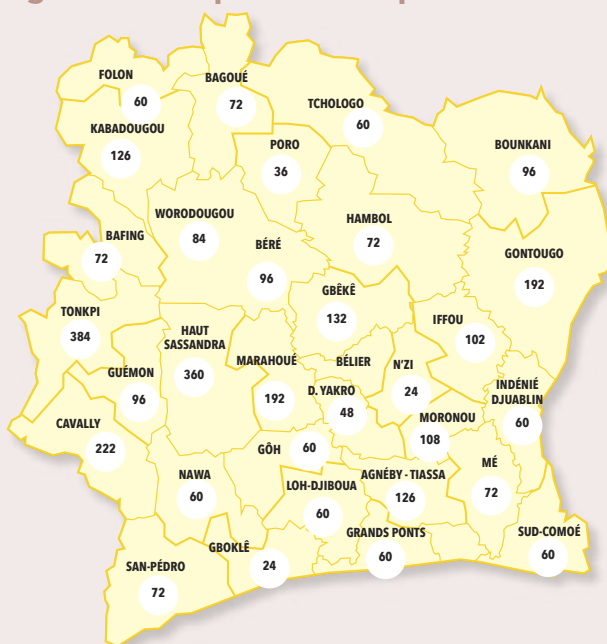
Le projet consiste donc à construire des latrines dans les écoles primaires et à sensibiliser les populations rurales sur la défécation à l'air libre et ses conséquences, afin de les amener à se doter également de latrines dans leurs lieux de résidence. Pour ce faire, l'Etat a décidé de les sensibiliser, avec l'appui d'organisations

non gouvernementales (ONG).

L'objectif du Gouvernement sur le volet latrines écoles dans 249 localités en 2019 et 2 106 latrines dans 351 localités, soit au total 3 600 Latrines dans 600 localités et 600 écoles.

Le projet consiste (...) à construire des latrines dans les écoles primaires et à sensibiliser les populations rurales sur la défécation à l'air libre et ses conséquences

■ Maillage territorial prévisionnel pour l'année 2020



Source : Ministère de l'Assainissement et de la Salubrité



Construction des latrines-écoles

Il était prévu dans le cadre du PSGouv, la construction de 1 494 latrines en 2019 et 2 106 latrines au titre de l'année 2020. Le processus d'appel d'offres pour les 1 494 latrines est revenu infructueux pour un lot comportant 156 latrines, de sorte que l'objectif pour 2019 a été ramené à 1 338 latrines. Pour ce qui concerne l'objectif de 2020, il a été ramené à 1 176 latrines du fait que le budget initial a été réduit de moitié en cours de gestion dans le cadre des contraintes liées à la gestion de la pandémie à COVID-19. Cette réduction budgétaire a affecté la passation de marchés, qui a connu son terme pour les 1 176 latrines à construire dans 196 villages et 17 régions. Les 930 latrines restantes au titre de l'objectif 2020 doivent être prises en compte au cours des années budgétaires 2021 et celles à venir.

En termes d'exécution, sur les 1 338 latrines attendues sur les ressources budgétaires de 2019, la totalité a été construite à fin 2020, avec 636 latrines achevées au cours de l'année 2019 et 702 en 2020.

Ces latrines ont, pour la plupart, fait l'objet de cérémonie de réception en présence des Autorités des localités concernées, afin de traduire aux yeux des populations rurales, toute l'importance que revêt ce projet pour leur bien-être. Au terme des travaux en cours, toutes les régions du pays devraient être couvertes par le projet.

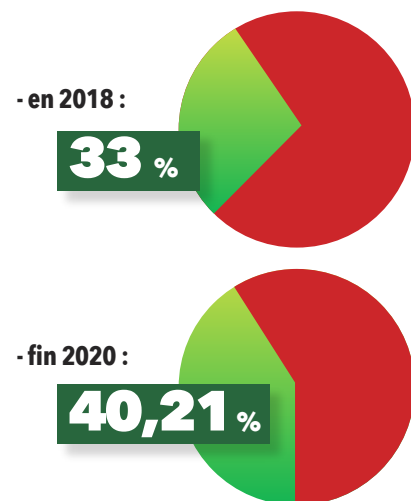
Ainsi, le Programme de latrinisation des écoles en milieu rural du Programme Social du Gouvernement fait passer la proportion d'écoles dotées de latrines de 33% en 2018 à 40,21% à fin 2020.

Appel d'offres pour les constructions :

1.338

latrines construites sur la période des années 2019 et 2020

Proportion d'écoles dotées de latrines :



■ Tableau 2

Répartition des latrines-écoles construites à fin 2020 par région

REGIONS	Total réalisable	Nombre de latrines-écoles construites		
		2019	2020	Total
AGNEBY TIASSA	84	48	36	84
GONTOUGO	168	48	120	168
TONKPI	312	144	168	312
PORO	0	0	0	0
HAUT SASSANDRA	336	150	186	336
MARAHOUÉ	168	102	66	168
KABADOU GOU	102	72	30	102
CAVALLY	168	72	96	168
Total	1 338	636	702	1 338

Source : Ministère de l'Assainissement et de la Salubrité



Sensibilisation des populations à la construction de latrines



nombre porte le cumul de latrines construites par les villageois de 2019 à décembre 2020, à 7 072.

Ces résultats ont été possibles grâce à la mobilisation de 22 ONG et 350 animateurs communautaires recrutés et formés aux techniques de construction de latrines améliorées.

De façon globale, les communautés villageoises réalisent, grâce au projet de Latrinisation, le changement qualitatif opéré dans leur mode de vie. De plus, les femmes en milieu rural se sentent protégées dans leur intimité.

Mobilisation sur le terrain :

7.072

latrines ont été construites par les villageois

Au cours de l'exercice 2020, les populations ont construit plus de 6 450 latrines suite aux campagnes de sensibilisation organisées par le Gouvernement dans le cadre du projet de Latrinisation. Ce

Les constructions se poursuivent dans les différents villages grâce à l'encadrement et au suivi des animateurs constitués en Très Petites Entreprises (TPE).

■ Tableau 3

Répartition des latrines construites par les villageois à fin 2020 par région

Région	Nombre de villages	Nombre de déclenchements et de focus groupe réalisés	Nombre de latrines construites par les ménages		
			2019	2020	Total
AGNEBY-TIASSA	14	75	101	297	398
GONTOUGO	28	105	185	1829	2014
CAVALLY	28	90	70	2137	2207
MARAHOUÉ	28	120	20	292	312
HAUT-SASSANDRA	56	180	35	442	477
TONPKI	52	180	75	827	902
KABADOUGOU	17	60	25	238	263
PORO	26	90	111	388	499
Total	249	900	622	6 450	7 072

Source : Ministère de l'Assainissement et de la Salubrité



III.3. Hydraulique



La fourniture d'eau potable en zone rurale est assurée en général à partir de forages ou de puits équipés de pompes à motricité humaine (PMH). La gestion et l'entretien de ces ouvrages sont assurés par les communautés villageoises à travers les comités de gestion de point d'eau (CGPE).

Le patrimoine de la Côte d'Ivoire en matière d'hydraulique villageoise est estimé à 21 000 PMH. Après une évaluation menée en début 2019 puis actualisée en juillet 2020, le taux de panne de ces pompes a été estimé à 45%. Ce niveau de panne très élevé résulte de plusieurs facteurs, en l'occurrence :

- un parc de PMH vieillissant, avec un âge moyen estimé à 30 ans ;
- une surexploitation des PMH ;
- les difficultés des communautés villageoises à assurer la gestion des PMH.

Face à cette situation, le Gouvernement a décidé, à travers le PSGouv, de la réparation des PMH en panne, du remplacement des PMH obsolètes et de l'entretien de tout le parc de l'hydraulique villageoise sur l'étendue du territoire, afin d'assurer la continuité de la fourniture de l'eau potable en milieu rural.

La gestion et l'entretien des points d'eau sont assurés par les communautés villageoises à travers les comités de gestion de point d'eau (CGPE)

Le Gouvernement a décidé (...) de l'entretien de tout le parc de l'hydraulique villageoise sur l'étendue du territoire, afin d'assurer la continuité de la fourniture de l'eau potable en milieu rural



Le Gouvernement s'est fixé, pour la fin décembre 2020, de grands objectifs à atteindre au niveau de l'hydraulique

A cet égard, le Gouvernement s'est fixé, pour la période 2019-2020, les objectifs ci-après :

- effectuer l'état des lieux des ouvrages hydrauliques ;
- réparer 5 000 PMH et remplacer à neuf 3 000 PMH ;
- assurer la maintenance de 17 000 PMH ;
- redynamiser 6 000 Comités de Gestion des Points d'Eau (CGPE) ;
- effectuer des contrôles de la qualité de l'eau sur un échantillon de 600 points d'eau.

A fin décembre 2020, les principales réalisations au niveau de l'hydraulique se résument comme suit :

- la base de données des ouvrages d'hydraulique rurale a été mise à jour ;
- 6 009 PMH ont été réparées, dont 1 661 en 2019 et 4 348 en 2020, pour un objectif global de 5 000, soit un taux de réalisation de 120,18% ;
- 3 003 PMH ont été remplacées à neuf, dont 1 003 en 2019 et 2000 en 2020, pour un objectif global de 3 000, soit un taux de réalisation de 100,10 % ;
- 3 184 PMH ont fait l'objet de maintenance en 2019, sur un objectif



de 8 500 PMH (août 2019-décembre 2019) soit un taux de réalisation de 37,45% ;

- 16 889 PMH ont fait l'objet de maintenance en 2020, sur un objectif de 17 000 PMH (janvier 2020-décembre 2020) soit un taux de réalisation de 99,35% ;
- 2 411 Comités de gestion ont été mis en place/redynamisés, dont 1 661 en 2019 et 750 en 2020, sur un objectif global révisé de 3 000, soit un taux de réalisation de 80,37% ;
- 577 contrôles de la qualité de l'eau ont été effectués dans les points de puisage, dont 207 en 2019 et 370 en 2020, pour un objectif global de 600 localités, soit un taux de réalisation de 96,17%.

Pour l'atteinte de ces résultats, le Ministère de l'Hydraulique s'est appuyé sur ses Directions régionales avec un réseau d'artisans réparateurs qui ont été équipés en matériels roulants et de caisses à outils. La maîtrise d'ouvrage a quant à elle été assurée par l'Office National de l'Eau Potable (ONEP).

Par ailleurs, au-delà du PSGouv, d'importantes activités ont également été réalisées, afin d'améliorer l'accès des populations à l'eau potable, notamment pour :

6 009 PMH ont été réparées soit un taux de réalisation de 120,18%

3 003 PMH ont été remplacées à neuf, dont 1 003 en 2019 et 2000 en 2020

20 073 PMH ont fait l'objet de maintenance sur un objectif global de 25 000 en 2019-2020

2 411 Comités de gestion ont été mis en place

577 contrôles de la qualité de l'eau ont été effectués dans les points de puisage

- le renforcement de l'alimentation en eau potable de la ville de Bingerville grâce à la réalisation et l'équipement de trois (3) forages à grand diamètre, la réalisation d'une station de traitement de 1000 m³/j et d'un château d'eau de 2000 m³ ;
- l'alimentation en eau potable de la zone de Saint Viateur/Riviera Sipim avec la mise en place d'une station de traitement 800 m³/h d'eau, d'une bache de stockage de 3000 m³, d'une station de surpression de 1200m³/h et 4 forages ;
- l'amélioration de production d'eau au profit des localités de Tiassalé, N'Douci et N'Zianouan avec la construction d'une station de traitement de 530 m³/h d'eau, la pose de 53 km de conduites et la construction d'un château d'eau de 300 m³ ;
- le renforcement du réseau de distribution d'Abobo avec 52 km de canalisation ;
- le renforcement de l'alimentation en eau potable des régions de Gagnoa et de Sinfra et des localités environnantes avec notamment la station de traitement 20 000m³/j, la construction de 2 stations de pompage, de 120 km de canalisations et la réalisation de de 1000 branchements sociaux ;
- la réalisation d'un système d'adduction en eau potable de la localité d'Anyama Débarcadère avec une station de traitement de 15m³/h d'eau.



III.4. Entretien routier



La mesure retenue concerne la réalisation des travaux de reprofilage d'environ 40 000 km de routes en terre de 2019 à 2020

Le PSGouv vise à répondre aux attentes des populations sur les questions d'ordre sociale. Dans le domaine de l'entretien routier, la mesure retenue concerne la réalisation des travaux de reprofilage d'environ 40 000 km de routes en terre de 2019 à 2020.

L'objectif en début de l'année 2020 était de réaliser un linéaire total de 32 926 km, comprenant (i) l'achèvement de la première tranche de 2019, avec un linéaire de 5 566 km, (ii) l'exécution de la seconde tranche de 16 232 km, (iii) la réalisation d'un linéaire additionnel de 10 578 km et (iv) la réhabilitation de 550 km dans le cadre du projet d'appui au programme social du Gouvernement (PA PSGouv). Au titre des ouvrages, il était prévu la construction et la

réhabilitation de 401 ouvrages hydrauliques pour le rétablissement ou la prévention de coupures.

Pour l'atteinte de ces objectifs, un dispositif constitué de plusieurs entités a été mis en place à savoir :

- l'Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE) pour la définition des besoins, la passation des marchés, le suivi et la coordination des travaux en relation avec les missions de contrôle et les Directions Territoriales de l'Équipement et de l'Entretien Routier ;
- le Fonds d'Entretien Routier (FER) pour la mobilisation des ressources et les paiements suivant l'avancement des travaux ;



PROJETS ROUTIERS 2011-2020





- les Directions Territoriales de l'Équipement et de l'Entretien Routier (DTEER) qui viennent en appui aux missions de contrôle pour le suivi et le contrôle des travaux ;
- les missions de contrôle qui assurent le suivi et le contrôle des travaux.

De Janvier à Décembre 2020, ce sont au total 9 123,21 km de routes en terres qui ont été entretenues, dont 1 138 km dans le cadre de l'achèvement de la première tranche de travaux et 7 985,21 km au titre des travaux prévus en 2020. Ces derniers se répartissent comme suit par nature de travaux :

- Reprofilage lourd sur le réseau primaire de route en terre : 1 365,8 km ;
- Reprofilage lourd sur le réseau secondaire de routes en terre : 2 667,71 km ;

9 123,21 km de routes en terres qui ont été entretenues en 2020

18 433,8 km de pistes entretenues en 2019

- Reprofilage léger des pistes rurales : 3 951,7 km.

En outre, sur la période 2019-2020, ce sont au total 27 557 km de routes en terre qui ont été traitées au titre du PSGouv. Cette quantité représente un peu plus de la moitié du linéaire de routes en terre traité dans le cadre des programmes d'entretien routier depuis 2011 ; ce qui témoigne de l'engagement croissant du Gouvernement dans la résolution des problèmes des populations, surtout face aux besoins énormes du secteur routier rural.

En plus de l'entretien routier, d'importants efforts d'amélioration du réseau routier national ont été faits pour faciliter le transport des personnes et des biens.



III.5. Education



Dans l'optique renforcer les conditions d'accès et de maintien à l'école des enfants de 6 à 16 ans, notamment les jeunes filles, et d'améliorer les conditions d'étude et de vie des élèves et étudiants, le PSGouv a consacré un volet particulier à l'éducation.

Pour la première année d'exécution du PSGouv, en 2019, il a été retenu de mettre un accent sur la résorption du déficit d'enseignants ainsi que l'insuffisance des tables-bancs dans les écoles, à la lumière des constats effectués sur toute l'étendue du territoire national. Pour ce faire, 10 300 enseignants ont été recrutés et déployés au titre de l'année 2019 conformément à l'objectif fixé, et 186 000 tables-bancs ont été mis à la disposition des écoles, pour

une prévision de 250 000 tables-bancs.

Pour 2020, les objectifs visés prennent en compte :

- l'acquisition et la distribution de 200 000 tables-bancs sur la base des déficits identifiés ;
- le démarrage de la construction et de l'équipement de 95 collèges de proximité dans le cadre du C2D phase 2 ;
- l'approvisionnement des cantines scolaires.

A fin décembre 2020, **194 360** tables-bancs ont été réceptionnés et mis à la disposition des établissements scolaires et **5 640** tables-bancs restants sont en





(...) les marchés ont été attribués et approuvés pour 60 collèges et les travaux ont effectivement démarré pour 56 collèges



voie de distribution, en liaison avec les 37 PME retenues à l'issue du processus d'appels d'offres.

Pour ce qui concerne la construction et l'équipement de 95 collèges de proximité, les marchés ont été attribués et approuvés pour 60 collèges et les travaux ont effectivement démarré pour 56 collèges. Selon les prévisions actualisées, 18 collèges seront livrés en 2021.

Au titre de l'approvisionnement des cantines scolaires, il a été enregistré :

- la distribution de 1 401,513 tonnes de vivres dans 613 cantines scolaires soutenues par le Programme Alimentaire Mondial (PAM) pour un montant de 1,025 milliard FCFA ;
- un don de 1 500 tonnes de vivres sèches du Projet Mc Govern Dole, respectivement en faveur de :
 - 15 000 filles scolarisées (750 tonnes)

dans 5 régions (Bagoué, Poro, Tchologo, Bounkani, et Gontougo) pour un coût de 548,4 millions FCFA ;

- 119 527 élèves (750 tonnes) dans 7 régions (Bagoué, Poro, Tchologo, Bounkani, Gontoungo, Cavally et Bafing) pour un montant de 584,4 millions FCFA.

En outre, en dehors du champ du PSGouv, les actions entreprises ont porté sur :

- l'acquisition de kits et manuels scolaires, avec :
 - 4 900 113 kits scolaires (cahiers, ardoises, craies, instruments de mesure, stylos, crayons, etc.) distribués à la rentrée scolaire 2020-2021 ;
 - 3 375 526 manuels scolaires (livres au programme) pour les cours préparatoires du primaire (CP1 et CP2) acquis.



- la lutte contre la COVID-19, comprenant :
 - la mise à disposition de 710 000 flacons de 500 ml de gel hydro-alcoolique dans les établissements scolaires ;
 - la distribution de 51 millions d'unités de masques chirurgicaux et en tissu aux élèves et personnels de l'éducation, tant de l'enseignement public que du privé ;
 - la distribution de plus de 16 millions d'unités de masques aux fonctionnaires et agents de l'Etat du Ministère en charge de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MENETFP) ;
 - la distribution d'environ 4 millions d'unités de masques aux élèves et enseignants de l'intérieur du pays ;

- la distribution de 19 000 flacons de gel hydro-alcoolique de poche aux élèves des classes de terminale d'Abidjan.

Le système éducatif a fait l'objet d'importants efforts d'augmentation de l'offre depuis 2011. Ainsi, de 2011 à 2020, le Gouvernement a construit 305 lycées et collèges, soit une moyenne de 30,5 lycées et collèges par an au cours des dix (10) dernières années, avec un pic de 86 lycées et collèges pour l'année 2015. La dynamique d'augmentation du nombre de collèges construits s'est renforcée de nouveau en 2018 et 2020, avec 41 lycées et collèges construits annuellement au cours de ces années.

En ce qui concerne le primaire et le préscolaire, il a été construit 36 375 salles de classes. Pour rappel, le nombre de salles de classes construites de 2001 à 2010 s'établissait à 11 556.

**Il a été construit
36 375 salles de classes
dans le primaire
et le préscolaire
de 2011 à 2020**



III.6. Filets sociaux



Soutenir les ménages pauvres sur toute l'étendue du territoire à travers un appui financier de 144 000 FCFA/an et par ménage

Le Projet des Filets Sociaux a été mis en place à l'effet de soutenir les ménages pauvres sur toute l'étendue du territoire, à travers un appui financier (sous forme de transferts monétaires directs) de 144 000 FCFA/an et par ménage. Ces ressources sont distribuées aux ménages dans l'optique de les accompagner dans le cadre de la mise en place d'activités génératrices de revenus.

De façon globale, l'objectif du projet sur la période 2019-2020, consistait à :

- porter le nombre de total de bénéficiaires de 35 000 ménages (en 2017/2018) à 127 000 ménages en 2019 puis à 227 000 ménages en 2020 ;

- étendre le projet à l'ensemble du pays à travers la mobilisation de ressources nationales et de ressources extérieures additionnelles ;
- renforcer le cadre législatif, en vue de la mise en place du registre social unique ;
- renforcer la capacité opérationnelle du projet.

Au terme de l'année 2020, les actions menées ont permis d'obtenir les principaux résultats ci-après :

- le nombre de ménages bénéficiaires a été porté à 127 000 en 2019 (répartis



dans 21 régions et 1 534 villages) puis à 227 000 en 2020, permettant de couvrir toutes les régions du pays de même qu'une extension à l'ensemble des 108 départements pour ce qui concerne le milieu urbain ;

- 405 Consultants Agents Communautaires (CAC) contractuels ont été recrutés, formés sur les paramètres techniques du projet et les protocoles de mise en œuvre et repartis dans 1 534 villages ;
- 92 Consultants Agents Communautaires des villages bénéficiaires ont été formés dans le cadre de la mise en place d'Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC). Dans le même cadre, 331 bénévoles facilitateurs communautaires ont été identifiés et formés, 933 séances de formation ont été organisées in situ (3 jours de formation par village) et 311 groupes AVEC ont été équipés en kits (caisses, cadenas, règles, stylos, cachets, porte-monnaie, etc.) ;

le nombre de ménages bénéficiaires a été porté à 127 000 en 2019 puis à 227 000 ménages en 2020

405 Consultants Agents Communautaires recrutés et repartis dans 1 534 villages

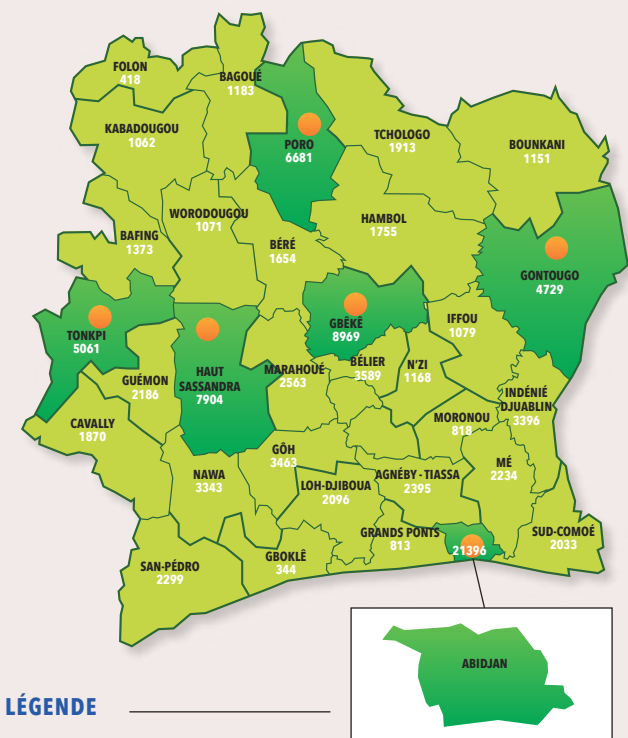
- 12 348 sessions de formation ont été organisées dans 882 villages sur les activités génératrices de revenus (AGR) et la gestion du budget familial ;
- 3 144 subventions ont été payées, pour un montant global de 226 368 000 FCFA, sur une cible de 27 511 ménages qui seront couverts ;
- pour l'appui à l'encadrement des bénéficiaires sur les années 2019 et 2020, les capacités des structures opérationnelles ont été renforcées avec l'acquisition de 24 véhicules de type 4x4, 316 motos, 12 groupes électrogènes, 38 vidéoprojecteurs, 66 ordinateurs portables, 169 ordinateurs de bureau équipés d'onduleurs, 169 imprimantes équipés de scanners, 96 portables speakers.

En outre, au-delà de la couverture géographique, à la faveur de l'extension du programme de 2019, les efforts de priorisation des femmes ont été pris en



■ Filets sociaux

Cartographie de la couverture en milieu urbain
(décembre 2020)



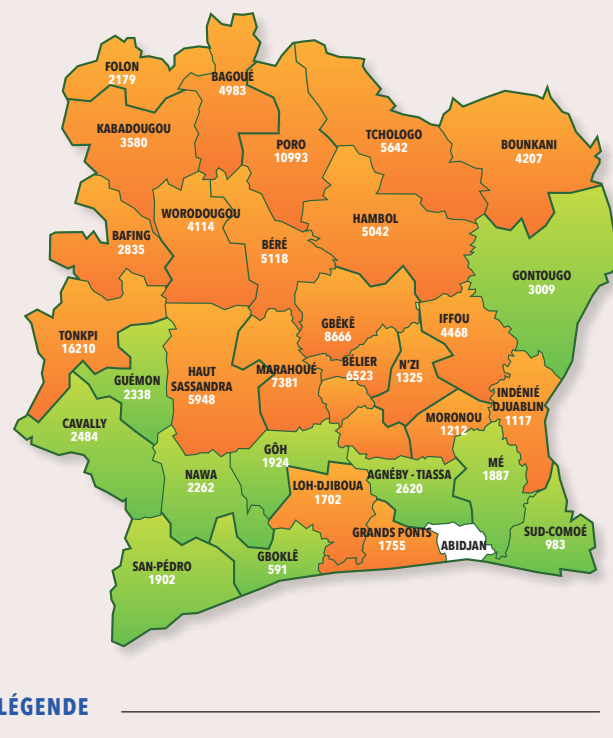
LÉGENDE

- Régions financement Etat / Appui budgétaire BAD
- Régions financement Etat / Appui budgétaire BAD / IDA

Source : Coordination du Projet des Filets Sociaux Productifs

■ Filets sociaux

Cartographie de la couverture en milieu rural
(décembre 2020)



LÉGENDE

- Régions financement Etat / IDA
- Régions financement Etat / Appui budgétaire BAD
- Non concerné

Source : Coordination du Projet des Filets Sociaux Productifs

Une augmentation substantielle du pourcentage de femmes récipiendaires dans le milieu rural

compte. Les actions de communication ont été menées afin de désigner les femmes comme récipiendaires des filets sociaux au sein des ménages bénéficiaires. Ces efforts ont permis d'enregistrer une augmentation substantielle du pourcentage de femmes

récipiendaires dans le milieu rural, où la proportion est passée de 25,16% dans les deux premières cohortes de ménages à 39,1% dans la 3ème cohorte. En zone urbaine 60,1% des ménages des localités de démarrage ont identifié des femmes comme récipiendaires.



III.7. Couverture Maladie Universelle



La Couverture Maladie Universelle (CMU) a été instaurée dans le but d'apporter une réponse adéquate au faible niveau de couverture contre le risque maladie qui n'était que de 5% en 2014, en raison notamment du coût et de l'absence d'un système de solidarité formel permettant d'atténuer le coût pour les populations les plus défavorisées.

Ainsi, l'engagement du Président de la République qui consistait à mettre en place un système national de couverture maladie accessible à tous s'est matérialisé par l'institution de la CMU par la loi n°2014-131 du 24 mars 2014.

La CMU a pour objectif de garantir l'accès à des soins de santé de qualité à l'ensemble de la population résidant en Côte d'Ivoire, avec une cotisation forfaitaire de 1 000 FCFA par mois et par personne.

Sur la période 2019-2020, la CMU visait à :

- intensifier le processus d'identification (enrôlement et production des cartes) des populations pour atteindre une cible de 4 000 000 personnes ;
- assurer la disponibilité de l'offre de soins (réhabilitation et équipement) dans les centres de santé publics et d'obtenir l'implication effective des professionnels de santé et des pharmaciens dans la mise en œuvre de la CMU ;
- optimiser le recouvrement des cotisations des assujettis du secteur formel (salariés et leurs ayants droit) ;
- formaliser les mécanismes de collecte des cotisations du secteur informel ;
- assurer l'accessibilité des malades aux médicaments.

La CMU a pour objectif de garantir l'accès à des soins de santé de qualité à l'ensemble de la population résidant en Côte d'Ivoire, avec une cotisation forfaitaire de 1 000 FCFA par mois et par personne



L'Etat a mobilisé d'importants moyens et apporté un appui à la Nouvelle Pharmacie de la Santé Publique (NPSP) pour le financement de l'achat des médicaments

Plus spécifiquement pour l'année 2020, la CMU avait pour objectif d'accroître significativement le nombre de personnes ayant accès aux soins de santé, avec une grande disponibilité des médicaments.

Pour atteindre les objectifs susvisés, l'Etat a mobilisé d'importants moyens sur la période, pour un montant global de plus de 55 milliards de FCFA, avec notamment la prise de charge des frais d'acquisition et d'opérationnalisation de 400 kits ultra-mobiles d'enrôlement des populations, la réhabilitation et l'équipement de 301 centres de santé, le recrutement de 1 800 agents accueil, un appui à la Nouvelle Pharmacie de la

Santé Publique (NPSP) pour le financement de l'achat des médicaments, la prise charge par l'Etat des cotisations du délai de carence de juillet à septembre 2019 et de la part patronale de 50% de la cotisation CMU sur les 3 derniers mois de l'année 2019, la budgétisation pour l'exercice 2020 d'un montant de 8,7 milliards de FCFA pour la prise en charge des cotisations et du ticket modérateur des indigents.

A fin décembre 2020, les principaux résultats atteints depuis le 1er octobre 2019 (date de démarrage des prestations de la CMU) se résument comme suit :



L'identification



Nombre d'assurés traités :

143.335

Consultations :

262.112

Prescriptions de médicaments :

196.349

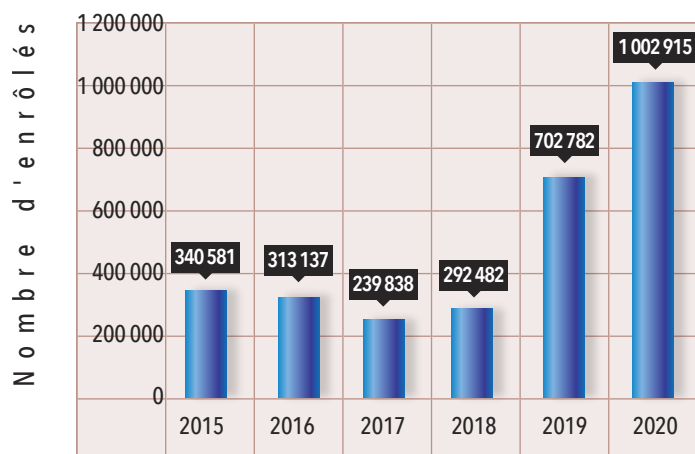
Le nombre d'enrôlés est passé de 340 581 à fin 2015 à 2 891 735 à fin 2020, dont 1 002 915 au titre de l'année 2020. De même, 2 197 340 cartes ont été produites

depuis le démarrage de la CMU, comprenant 714 915 cartes pour l'année 2020. Au cours de l'année 2020, 624 207 cartes d'assurés ont été distribuées.

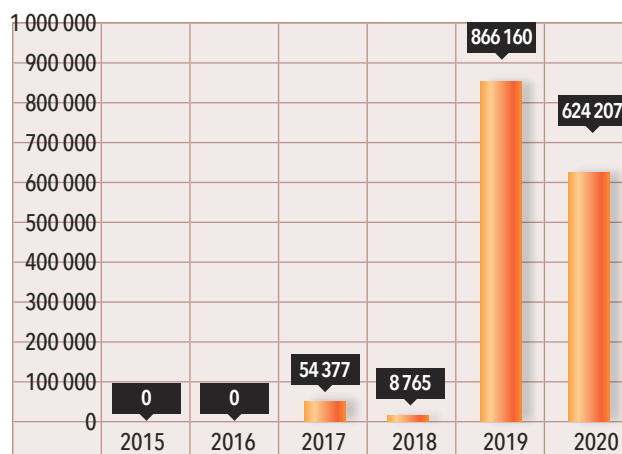
■ Graphique 1

Evolution annuelle du nombre de personnes enrôlées depuis 2015 et de cartes distribuées depuis 2015

- Populations enrôlées par année



- Cartes distribuées par année



Source : CNAM



Les cotisations



Les cotisations collectées de juillet 2019 à fin décembre 2020 se chiffrent à 25,65 milliards de FCFA

Les agriculteurs de différentes filières ainsi que les contribuables relevant de l'impôt synthétique et les petits commerçants et artisans intégrés en 2020

Le montant des cotisations collectées de juillet 2019 à fin décembre 2020 se chiffre à 25,65 milliards de FCFA pour une prévision de 35,32 milliards de FCFA. Ce constat s'explique notamment par le taux de recouvrement relativement faible enregistré au niveau des entreprises privées qui ressort à 34% à fin 2020 contre 19% à fin 2019. La hausse relative du niveau de cotisation est en lien avec l'appropriation progressive du fonctionnement de la plateforme de collecte des cotisations appelée e-CNPS.

Pour ce qui concerne en particulier les fonctionnaires ainsi que leurs ayants droit, de même que les retraités et rentiers du privé et leurs ayants droit, le taux de cotisations les concernant s'établit à 100% à fin 2020. Les cotisations des travailleurs indépendants et ceux du secteur informel, se font par le canal des opérateurs de téléphonie mobile, les banques commerciales et les microfinances. Ces canaux ont permis de recouvrer à fin 2020, un montant de

371,47 millions de FCFA. Le potentiel sur ce segment devrait permettre d'améliorer substantiellement le recouvrement avec l'adhésion de plus en plus importante de travailleurs indépendants à la CMU.

Dans cette optique, pour améliorer le taux de recouvrement et faciliter la souscription à la CMU d'une plus grande proportion de la population, la CNAM a effectué des études en 2019 sur les agriculteurs des filières coton, palmier à huile, hévéa et canne à sucre, ainsi que les contribuables relevant de l'impôt synthétique et les personnes redevables de la taxe forfaitaire des petits commerçants et artisans. Au terme de ces travaux, trois (3) arrêtés interministériels ont été pris en juin 2020, portant sur le recouvrement des cotisations des acteurs des filières coton, palmier à huile et canne à sucre villageoise. Pour l'année 2021, d'autres filières ont été ciblées pour mener des études.



Les prestations

Depuis le démarrage de la phase active le 1er octobre 2019, 143 335 personnes ont bénéficié des prestations de la CMU, en cumul, d'octobre 2019 à fin 2020, dont 108 456 au titre de l'année 2020. Les prestations ont été délivrées à travers 124 localités du pays.

■ Tableau 4

Etat de la prise en charge des assurés de la CMU du 1er octobre 2019 à fin 2020

	Prise en charge des assurés de la CMU du 1er octobre 2019 au 31 décembre 2020
Nombre d'assurés traités	143 335
Nombre total d'actes médicaux effectués ¹	416 702
Nombre de consultations	262 112
Nombre de centres de soins fréquentés	368
Nombre d'examen de labo-imageries	10 641
Nombre de soins dentaires	527
Nombre d'hospitalisations	87
Nombre de prescriptions de médicaments	196 349
Nombre d'ordonnances de médicaments dispensés	143 335
Taux de médicaments dispensés sur médicaments prescrits	73%
Montant des prestations payées (FCFA)	386 106 453
Nombre de pharmacies (publiques et privées)	805
Nombre de localités où les prestations ont eu lieu	124

En outre, le taux de disponibilité des médicaments est passé de 30-35% au démarrage des prestations (en octobre 2019) à 90% au 31 décembre 2020, dans les centres de santé et pharmacies privées conventionnés par la CNAM. On observe également un début de retour des médicaments chez les grossistes répartiteurs du fait de la proximité de la

date de péremption de certains produits pharmaceutiques à faible rotation.

Ce défi sera pris en compte au cours de l'année 2021 à travers un renforcement des échanges avec les prescripteurs et les pharmaciens, pour mieux comprendre les facteurs justificatifs de ces retours de médicaments vers les grossistes.

¹ L'acte médical désigne toute opération dont la réalisation par des moyens verbaux, écrits, physiques ou instrumentaux est effectuée par un membre d'une profession médicale dans le cadre de son exercice et les limites de sa compétence. Sont des actes médicaux, les opérations suivantes : les consultations, les examens de labo-imagerie, les soins dentaires, les hospitalisations, les délivrances de médicaments.



Encadré 2

Gestion de la COVID-19 : une approche proactive et flexible à forte dimension sociale



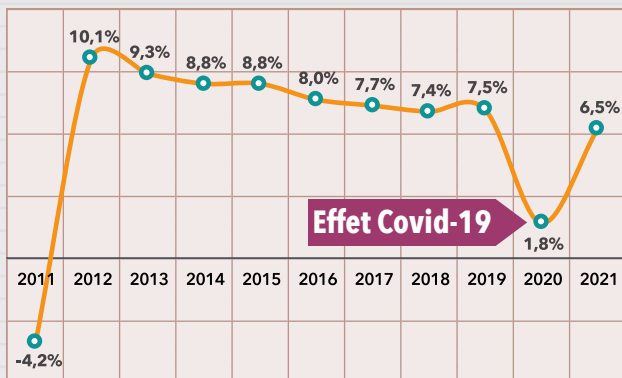
L'apparition de la pandémie de COVID-19 en Côte d'Ivoire, le 11 mars 2020, a profondément bouleversé le quotidien des populations. Cette crise sanitaire s'est rapidement muée en une crise économique, puis sociale, en raison des mesures de restrictions induites par les exigences de la riposte sanitaire.

A l'instar de la plupart des pays touchés par cette pandémie, le Gouvernement a œuvré à apporter des réponses rapides à l'ensemble des problématiques auxquelles il fallait faire face, au regard de la gravité de cette nouvelle maladie alors très peu connue, voire inconnue.

Ainsi, le Gouvernement a immédiatement adopté dès le 23 mars 2020, soit 12 jours après le premier cas, un Plan de riposte sanitaire d'un coût global de 95,88 milliards de FCFA, avec pour objectifs de parvenir à prévenir la contamination, dépister les cas suspects, prendre en charge gracieusement

les cas positifs. Ce plan prévoit, également, d'identifier et d'isoler les cas contacts pour les tester, en vue de les prendre en charge, le cas échéant.

Dans ce cadre, il a été notamment procédé à la distribution gratuite et régulière de masques aux populations cibles, conformément à la décision du Conseil National de Sécurité (CNS) en date du 09 avril 2020. A fin 2020, environ 180 millions d'unités de masques ont été distribuées aux cibles définies, prenant en compte, entre autres, les populations vulnérables, le personnel de santé, les forces de défense et de sécurité, les élèves et enseignants, les fonctionnaires et assurés de la couverture maladie universelle (CMU). Le Gouvernement a, également, renforcé sa capacité opérationnelle avec plus de 600 lits additionnels en milieu hospitalier, pour prendre en charge les malades dans de meilleures conditions. Il a réquisitionné certains hôtels, pour y loger les cas contacts ayant des difficultés à s'isoler à



La COVID-19 a affecté la forte dynamique de croissance que connaît l'économie ivoirienne depuis 2012

domicile et les malades n'ayant pas de formes graves. Les districts sanitaires ont été renforcés en moyen, pour intégrer le dispositif national de collecte d'échantillons pour les tests de dépistage. Ainsi, le Grand Abidjan a été couvert avec 13 centres spécialisés. Au plan sanitaire, la stratégie adoptée et la capacité de sa mise en œuvre ont permis de contenir la pandémie et de faire de la Côte d'Ivoire, un pays modèle au regard du caractère contenu du bilan humain, relativement à de nombreux autres pays, bien que l'objectif du Gouvernement soit d'éviter toute perte en vies humaines.

Par ailleurs, au-delà de la dimension sanitaire, le Gouvernement a adopté un plan complémentaire pour un montant total de 1 700,9 milliards de FCFA, soit environ 5% du PIB, afin d'atténuer les impacts de la crise liée à la COVID-19, au niveau économique, social et humanitaire. L'objectif de ce plan était d'apporter une réponse immédiate en termes de soutien aux populations rendues vulnérables du fait de la COVID-19 de même qu'aux entreprises affectées par les effets de cette pandémie, mais aussi d'aider à mieux aborder la reprise économique post crise.

Dans ce cadre, l'Etat a mis en place un fonds de 170 milliards de FCFA, couvrant les aspects humanitaires et sociaux de la crise, afin d'effectuer des transferts monétaires aux populations vulnérables, octroyer des allocations chômage

aux travailleurs ayant enregistré une rupture de leurs contrats du fait de la crise et des soutiens aux structures en charge de l'insertion des enfants en conflit avec la Loi, aux orphelinats et aux centres sociaux. Trois (3) autres fonds ont été créés en faveur du secteur informel (100 milliards de FCFA), des petites et moyennes entreprises (150 milliards de FCFA) et des grandes entreprises (100 milliards de FCFA), en vue d'atténuer l'impact de la crise sur le secteur privé. Un soutien spécifique de 300 milliards de FCFA a, également, été octroyé au profit des producteurs du secteur agricole.

En outre, le Gouvernement a procédé au paiement des factures d'eau et d'électricité pour les populations les plus défavorisées durant les premiers mois de la crise, à hauteur de 7,3 milliards de FCFA. Il a, également, autorisé pour les autres abonnés, le report sans pénalités de leurs factures d'eau et d'électricité sur une période de trois (3) mois. Enfin, ce dispositif a été complété par des facilités fiscales et des mesures d'accompagnement en termes de paiement rapide des crédits de TVA et des factures validées de l'Etat, notamment, pour des montants inférieurs à 100 millions de FCFA.

Cet ensemble de mesures a permis d'atténuer significativement les effets de la COVID-19 sur les ménages et les entreprises, avant la reprise de l'activité économique en septembre 2020, en raison de l'évolution positive des indicateurs sanitaires. Le pays a ainsi géré la crise tout en combinant judicieusement réponse immédiate et préparation de la reprise post crise, qui devrait se traduire en 2021, par un taux de croissance de plus de 6%.

Ces efforts se poursuivent et la vigilance reste de mise tant au niveau du Gouvernement que de la population afin de contenir cette pandémie dont la montée et les effets pervers sont encore loin d'être maîtrisés.



III.8. Gratuité ciblée



Le PSGouv a retenu, au titre de ses projets phares, le Programme de gratuité ciblée dont l'objectif est d'offrir à titre gracieux, des services et actes médicaux dans le cadre des consultations prénatales, des accouchements et leurs complications, des consultations pour les enfants de 0 à 5 ans et de la prise en charge du paludisme grave.

En 2019, il a été procédé à la distribution de 545 727 kits d'accouchement, 77 983 kits de césarienne et 1 218 435 divers produits contre le paludisme.

Pour l'année 2020, les résultats enregistrés se résument comme suit :

Accouchement

- 624 089 accouchements ont été enregistrés dans les services sanitaires ;
- 576 205 kits d'accouchement ont été mis à la disposition des établissements sanitaires, en vue de la prise en charge gratuite des coûts y afférents.

Césarienne

- 33 255 cas de césariennes ont été enregistrés dans les établissements publics ;
- 42 998 kits de césarienne ont été distribués dans les établissements sanitaires ;
- 20 950 kits d'anesthésie générale-thiopental, 4 935 kits d'anesthésie générale-propofol et 16 015 kits rachianesthésie nécessaires à la réalisation de césariennes ont été mis à la disposition des établissements sanitaires.

Paludisme

- 4 463 649 cas de paludisme simple et 124 536 cas de paludisme grave confirmés ont été diagnostiqués ;
- 4 567 426 patients ont été gracieusement pris en charge dans le cadre de leur traitement ;
- 1 349 414 divers produits ont été mis à la disposition des établissements sanitaires par la NPSP, afin de prendre en charge le paludisme au cours de la période sous revue.





III.9. Programme Elargi de Vaccination



Dans le but de consolider les efforts du Gouvernement dans le cadre de la couverture vaccinale et continuer de renforcer le système de vaccination, le Programme Elargi de Vaccination (PEV) a été intégré au PSGouv, pour renforcer les actions au niveau opérationnel qui permettront d'atteindre les populations cibles. Ce programme vise à protéger les populations, principalement les enfants, les jeunes filles et les femmes enceintes, contre les épidémies et réduire, à travers la qualité de la prévention, les coûts divers liés à la maladie.

De façon globale, les objectifs assignés au PEV au démarrage du PSGouv consistaient à améliorer les indicateurs de la santé mère-enfant à travers notamment :

- la protection de tous les enfants de 0 à 11 mois contre 13 maladies ;

- la protection de toutes les femmes enceintes et leurs enfants à naître, contre le tétanos maternel et néonatal.

De façon spécifique, pour l'année 2020, il s'agissait :

- d'améliorer la qualité des données de vaccination à tous les niveaux de la pyramide sanitaire ;
- de renforcer les établissements intervenant dans le PEV avec l'acquisition de 518 réfrigérateurs et 240 motos ;
- d'atteindre une couverture vaccinale d'au moins 95% au niveau national et au moins 80% dans chaque district pour tous les antigènes et chaque centre vaccinateur.

A fin décembre 2020, le PEV a permis

Le Programme Elargi de Vaccination vise à protéger les populations (...) et réduire, à travers la qualité de la prévention, les coûts divers liés à la maladie



d'enregistrer, au titre des activités relatives à la vaccination, les résultats, ci-après :

- 938 637 enfants de 0 à 11 mois ont été vaccinés dans le cadre de la vaccination de routine au titre de la 3ème dose du vaccin pentavalent (Penta3) en 2020. Le taux de couverture est ainsi passé de 94% à fin 2019 à 90% à fin 2020 ;
- 898 164 enfants de 0 à 11 ont été vaccinés dans le cadre de la vaccination de routine contre la rougeole/rubéole (RR), soit 86% de taux de couverture à fin 2020. Ce taux se situait à 92% à fin 2019, pour 928 216 enfants vaccinés ;
- 229 706 filles de 9 ans ont été vaccinées en 2020, pour la première dose du vaccin anti-HPV contre le cancer du col de l'utérus, soit 44% de taux de couverture. Pour rappel, le Gouvernement a décidé d'intégrer ce vaccin dans le PEV en novembre 2019, comme vaccination de routine à l'échelle nationale chez les jeunes filles de 9 ans, afin de contribuer à réduire la prévalence du cancer du col de l'utérus ;
- 912 959 femmes enceintes ont été vaccinées contre le tétanos 2020. Le taux de couverture à fin 2020 se situe à 75%, contre 83% à fin 2019.

Ces résultats ont été réalisés dans un contexte marqué par l'apparition de la pandémie à Coronavirus COVID-19, qui a entraîné des difficultés notables dans l'exécution du PEV du fait de la psychose

229 706 filles de 9 ans ont été vaccinées en 2020, pour la première dose du vaccin anti-HPV contre le cancer du col de l'utérus, soit 44% de taux de couverture

912 959 femmes enceintes ont été vaccinées contre le tétanos 2020

des populations sur la problématique de la vaccination contre la COVID-19 et les mesures de prévention prises par le Gouvernement, notamment l'interdiction des rassemblements de plus de 50 personnes et l'aménagement des horaires de travail dans l'Administration publique.

Par ailleurs, ces résultats ont été possibles grâce à l'acquisition d'équipements, de moyens de mobilité et à la mise à disposition de produits de santé, afin d'améliorer la capacité opérationnelle du PEV sur la période 2019-2020.

Il s'agit notamment de l'acquisition de :

- 144 motos pour les déplacements des agents vacinateurs ;
- 2 véhicules 4x4 pour la direction de coordination du PEV destinés à la supervision ;
- 4 camions frigorifiques et 4 camions utilitaires pour l'approvisionnement en vaccins et consommables des dépôts régionaux et de districts ;
- 60 congélateurs pour les directions régionales et départementales de la santé.

En outre, au-delà du champ du PSGouv, 11 211 407 enfants de 0 à 5 ans ont été vaccinés contre la poliomyélite lors de deux (2) campagnes de vaccination en novembre et octobre 2020 pour faire face à l'épidémie de poliomyélite due au virus dérivé du vaccin type 2.



III.10. Infrastructures sanitaires



Dans le cadre du PSGouv, plusieurs infrastructures sanitaires ont été réhabilitées et/ou équipées en radiologie numérique, accessoires de radiologie, tables d'opération, etc.

Plus précisément, les fournitures effectuées ont concerné l'équipement de l'Hôpital Militaire d'Abidjan (HMA).

Au-delà du champ du PSGouv, les travaux effectués au plan sanitaire se résument comme suit :

- au titre de la réhabilitation des infrastructures sanitaires, les travaux ont été finalisés pour les CHR de Yamoussoukro et de Korhogo, avec la quasi-totalité des équipements installés. Les travaux de réhabilitation se poursuivent pour le CHR de Daloa

(83%) et les Hôpitaux Généraux de Grand Bassam (100% pour la première phase, 17,08% pour la deuxième phase, et 15,95% pour le noyau chaud), d'Adjamé (79%), de Yopougon Attié (62,17% pour la première phase et 88% pour le noyau chaud (imagerie médicale, laboratoire d'analyse médicale et urgences) ;

- pour ce qui est de la construction et l'équipement des hôpitaux, les travaux se poursuivent à San-Pedro (16%), Man (8,5%), Méagui (24,92%), Danané (11,80%) ;
- quant à la construction et l'équipement des CHR d'Aboisso et d'Adzopé, l'état d'avancement global des travaux se situe respectivement à 85% et 77% ;

Plusieurs infrastructures sanitaires ont été réhabilitées et/ou équipées en radiologie numérique, accessoires de radiologie, tables d'opération, etc



Dans le but d'améliorer la distribution des médicaments à l'intérieur du pays, les travaux de construction de l'agence de Bouaké de la NPSP sont terminés à 100%

- en ce qui concerne la création de services neufs, les travaux sont en cours au niveau du CHR d'Abengourou (imagerie médicale), du CHR de Séguéla (urgences), des Hôpitaux Généraux de Daoukro (urgences), Toumodi (Centre de traumatologie) et Bouna (noyau chaud) avec des taux de réalisation respectifs de 87,4%, 70,80%, 74%, 56,87% et 69,68% ;
- Les travaux de réhabilitation et de rééquipement du CHU de Yopougon avancent avec un taux d'exécution de 11,80%.

En outre, les travaux de construction et d'équipement de six (6) Hôpitaux (CHR de Bouaké, CHR de Boundiali, HG de Katiola, HG de Ouangolodougou, HG

de Kouto et HG de Minignan) ont démarré avec le débroussaillage et l'abattage des arbres.

En ce qui concerne la construction du CHU d'Abobo, du Centre National de Radiothérapie et d'Oncologie Médicale (CNROM) et la création du pôle mère-enfant du CHU de Cocody, la passation des marchés est en cours.

Les travaux de construction de 200 ESPC et de réhabilitation de 400 ESPC sont en attente de démarrage après l'approbation des marchés.

Par ailleurs, dans le but d'améliorer la distribution des médicaments à l'intérieur du pays, les travaux de construction de l'agence de Bouaké de la NPSP sont



terminés à 100%. La première vague d'agents a été déployée le 17 juin 2020, en vue de la réception des stocks.

Au titre de la lutte contre la COVID-19, le Gouvernement a décidé d'accroître les capacités de prise en charge sur toute l'étendue du territoire. A Abidjan (SMIT/CHU Treichville, CHU Yopougon, CHU Cocody, HMA, HG d'Anyama, Parc des sports), la capacité de prise en charge a été portée à 406 lits fonctionnels (dont 359 lits en hospitalisation et 47 lits en réanimation) contre 15 lits antérieurement. Pour ce qui est de l'intérieur du pays, tous les sites (Abengourou, Aboisso, Bouna, Bouaké, Daloa, Odienné, Man, San-Pedro, Korhogo et Gagnoa) sont achevés sauf celui de Bondoukou (75%). Les capacités de prise en charge dans ces localités sont portées à 434 lits dont 330 lits en hospitalisation et 104 lits en réanimation.

Première vague d'agents de la PSP déployée le 17 juin 2020 à Bouaké, en vue de la réception des stocks

Les sites de lutte contre la Covid-19 (Abengourou, Aboisso, Bouna, Bouaké, Daloa, Odienné, Man, San-Pedro, Korhogo et Gagnoa) sont achevés

Accroissement de la capacités de prise en charge sur toute l'étendue du territoire au titre de la lutte contre la COVID-19 avec 406 lits fonctionnels



III.11. Logements sociaux



Engager la réforme institutionnelle du secteur du logement qui permettra d'optimiser l'efficacité des outils dédiés aux logements sociaux et économiques

La problématique de l'accès aux logements s'est posée avec acuité au cours de ces dernières années, avec l'accroissement de la classe moyenne et la forte demande induite sur le foncier.

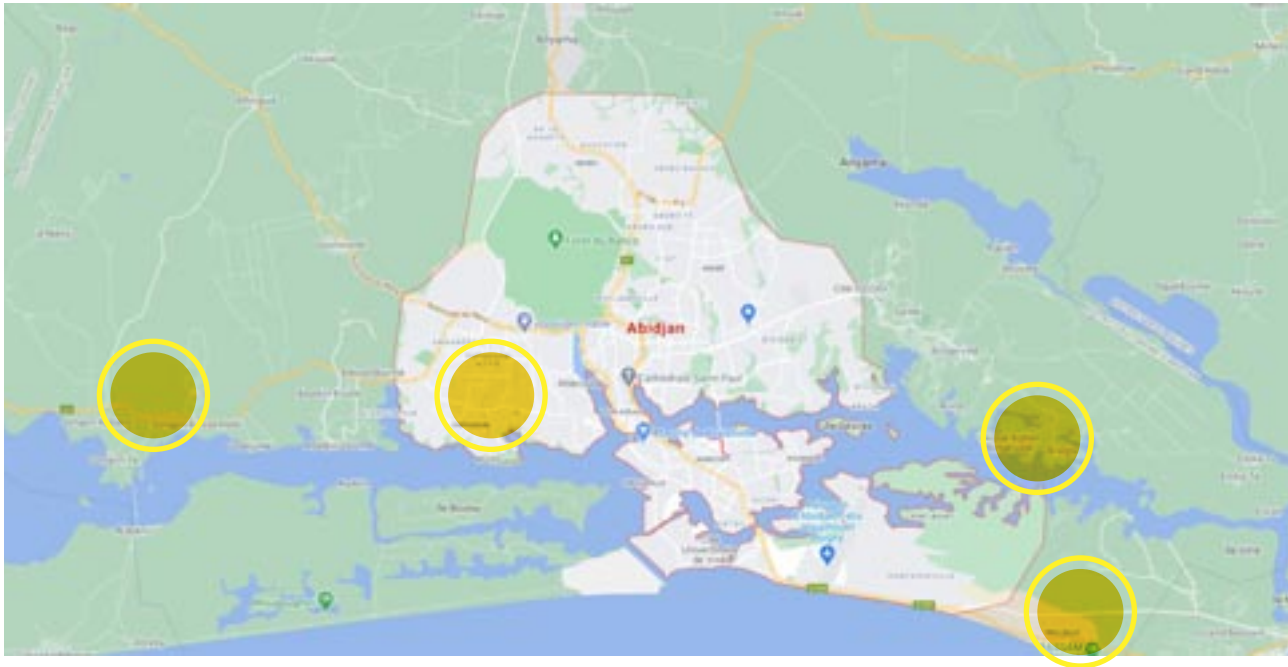
Pour répondre à cette demande, le Gouvernement mis en place, à travers le PSGouv, un Programme de logements sociaux sur quatre (4) sites sélectionnés, à savoir Bingerville, Yopougon, Grand-Bassam et Songon.

L'objectif global du programme de logements sociaux sur la période 2019-2020 se présente comme suit :

- purger les droits coutumiers sur l'ensemble des sites retenus ;
- réaliser les VRD primaires

(assainissement et canalisations, voiries, adduction en eau potable, desserte en électricité) sur l'ensemble des sites ;

- rendre disponibles des logements sociaux habitables sur les quatre principaux sites (Songon, Grand-Bassam, Bingerville et Yopougon) ;
- engager la réforme institutionnelle du secteur du logement qui permettra d'optimiser l'efficacité des outils dédiés aux logements sociaux et économiques (mécanisme de garantie pour les personnes à revenus irréguliers et/ou informels, agence de mise en œuvre du programme, fonds pérennes de soutien à la politique du logement, etc.) ;
- développer le secteur des BTP, y compris



l'expertise locale et des modèles financiers viables.

De façon spécifique, les objectifs pour l'année 2020 concernaient :

- l'achèvement de l'ensemble des travaux de VRD primaires sur les quatre sites prioritaires ;
- la finalisation de la purge des droits coutumiers sur le site de Songon ;
- l'achèvement du rafraichissement des 25 immeubles de la Cité ADO (Yopougon) ;
- le démarrage de la réforme institutionnelle du secteur du logement.

A fin décembre 2020, les principales réalisations, en cumul depuis 2019, se résument comme suit :

• **Bingerville :**



A fin décembre 2020, 493 logements ont été achevés (sur 1 135 logements implantés sur ce site). Ces logements ont accès à l'eau et à l'électricité et les infrastructures d'assainissement et de drainage ont été mises en place.

Les travaux se poursuivent pour la sécurisation et l'aménagement du site, de même que pour le prolongement du canal d'évacuation des eaux jusqu'à l'exutoire.

• **Yopougon (Cité ADO) :**



Nouveaux logements à Bingerville :

493

logements ont été achevés et ont accès à l'eau et à l'électricité et aux infrastructures d'assainissement et de drainage

Nouveaux logements à Yopougon :

652

logements ont été achevés sur le site de Yopougon à fin 2020



Nouveaux logements à Bassam :

1.212

logements ont été totalement achevés sur un total de 2 131 logements prévus, au terme de l'année 2020

Nouveaux logements à Songon :

4.127

logements sont implantés (dont 1 059 totalement achevés) sur le site de Songon, sur un total de 4 744 logements prévus

A fin 2020, 202 logements de type « villas basses » sont habitables à la Cité ADO et les travaux pour la construction de 1 520 appartements constituant la deuxième tranche de ce programme sont en instance de démarrage. Les travaux ont également été finalisés pour ce qui concerne l'adduction en eau potable, l'amenée et la distribution d'électricité, les infrastructures d'assainissement et de drainage d'eaux pluviales et les parkings. Les travaux résiduels concernent la construction de la clôture et l'aménagement du site, de même que l'aménagement paysager.

En outre, au titre de l'achèvement des 25 immeubles, tous les marchés ont été approuvés et les travaux ont repris depuis le mois d'août 2020. A fin décembre 2020, les 450 appartements qui composent les 25 immeubles ont été complètement achevés et réceptionnés. La remise des clés aux acquéreurs est en cours par la SICOGLI.

En somme, 652 logements ont donc été achevés sur ce site à fin décembre 2020.

• **Grand Bassam**



Au terme de l'année 2020, sur un total de 2 131 logements prévus, 1 212 ont été totalement achevés. Les travaux d'amenée et de distribution d'électricité et ceux relatifs aux canalisations d'évacuation sont également finalisés.

Au titre du canal de drainage des eaux pluviales, les travaux sont suspendus suite à la protestation des populations riveraines. Initialement opposées à la réalisation du canal, ces populations ont finalement accepté le principe de la purge de leurs droits coutumiers. Les évaluations ont été faites par les services techniques compétents, en vue de la



signature du protocole d'accord devant permettre le démarrage des travaux. La Sous-préfecture de Grand-Bassam, dont dépendent les villages concernés, a été invitée à faciliter les contacts.

Pour ce qui est des VRD primaires, les travaux se poursuivent avec un taux global d'exécution de 75%.

- **Songon**



A fin décembre 2020, 4 127 logements sont implantés (dont 1 059 totalement achevés) sur le site de Songon, sur un total de 4 744 logements prévus à ce jour sur ce site.

Plusieurs composantes des travaux de VRD primaires ont connu d'importantes avancées, notamment l'adduction en eau potable (75%), l'amenée d'électricité (95%), la voirie et le drainage des eaux pluviales (66%) de même que les canalisations d'évacuation (98%).

Ce site a connu des difficultés liées au retard accusé pour la purge des droits coutumiers, conduisant les propriétaires terriens à interdire l'accès aux chantiers aux différentes entreprises pendant plusieurs mois. Aussi, des défauts de paiement ont-ils été notés en ce qui concerne l'adduction en eau potable, la voirie et le drainage des eaux pluviales.

A fin décembre 2020, la totalité de la purge a été engagée par l'Etat et il ne

reste que 5 702 818 FCFA à payer effectivement aux populations par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, sur un montant total de 10 633 165 335 FCFA. Les travaux ont donc repris sur ce site de même que les réunions de coordination.

En outre, des études sur l'optimisation de ce site sont en cours à l'effet de passer le nombre de logements à 20 000 par la densification (prévision d'immeubles R+4 en remplacement de certaines villas basses).

- **Stations d'Épuration (STEP)**



Sur les neuf (9) stations d'épuration prévues, trois (3) sont en cours de réalisation, notamment à la Cité ADO de Yopougon et sur les Sites de Bingerville et de Grand-Bassam. Les études et les dossiers d'appels d'offres des six (06) autres restants, notamment à Songon Kassemblé, Songon/Adiopodoumé, Locodjro, Anyama et Anonkoua Kouté

sont achevés et disponibles. Les travaux de réalisation de ces six (6) stations d'épuration devraient démarrer en début 2021, pour une durée globale de 24 mois, après la sélection d'un opérateur à fin 2020.

En dehors du champ du PSGouv, le Gouvernement a également entrepris des travaux au niveau d'Azito, de Yamoussoukro, d'Adzopé, de Koumassi, de Lokodjro, d'Anyama, d'Anonkoua Kouté, d'Abadjin Kouté, etc.



III.12. Emploi des jeunes et autonomisation des femmes

Le Gouvernement fait de l'emploi des jeunes, l'un des leviers les plus importants de son action pour rendre la croissance plus inclusive. A cet effet, cette composante a été pleinement intégrée au PSGouv pour un meilleur suivi. Ce volet regroupe (i) les activités se rapportant directement

à l'emploi des jeunes avec quatre composantes (la promotion de l'entrepreneuriat, le développement des compétences, les mises en stages, les travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre) et (ii) les activités relatives à l'autonomisation des femmes.



III.12.1. Emploi des jeunes

L'emploi des jeunes est l'une des problématiques majeures qui justifient la mise en place du PSGouv. Le but principal de ce volet est de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes selon leur niveau de compétence.

L'objectif initial du PSGouv pour le volet emploi des jeunes était d'offrir des

opportunités à 98 642 jeunes. Cet objectif a été réévalué afin d'atteindre au total 500 000 jeunes bénéficiaires sur la période 2019-2020. Dans ce cadre, 346 150 opportunités qui ont pu être mobilisées, après consultation du secteur privé et des différentes structures de l'Administration Publique.



A fin 2019, après une année de mise en œuvre du PSGouv, 73 489 opportunités ont été créées pour les jeunes au titre du volet emploi jeunes, sur un objectif de 77 004, soit un taux de réalisation de 95,4%. Ces opportunités couvrent les domaines de l'entrepreneuriat (34 399 opportunités), du développement des compétences (17 391 opportunités), des stages (15 149 opportunités) et des travaux à haute intensité de main d'œuvre (6 550 opportunités).

En plus des programmes spéciaux développés dans le cadre du PSGouv, ce sont 92 573 emplois formels qui ont été créés, aussi bien par le secteur privé que par le secteur public. Au total, 166 062 jeunes ont bénéficié de mises en emploi, de stages, de formations et de financements de projets au cours de l'année 2019.

Pour l'année 2020, afin de combler le reliquat des objectifs initiaux fixés au titre du PSGouv, il fallait couvrir un effectif de 272 661 jeunes bénéficiaires. Cependant, en raison de la survenue de la crise sanitaire liée à la pandémie à coronavirus COVID-19 et des retards accusés dans la mise en œuvre de la plupart des programmes d'activités, ces objectifs ont été revus à la baisse pour passer à 50 360 bénéficiaires.

Ce nouvel effectif est réparti comme suit :

- **Entrepreneuriat : 28 336** bénéficiaires soit 25 134 Activités Génératrices de Revenus (AGR) et 3 202 bénéficiaires en financement de Micro et Petites Entreprises (MPE) et Projets structurants ;



121 410
opportunités
d'emplois créés pour
les jeunes

- **Développement des compétences :** 6 310 bénéficiaires ;
- **Stages :** 7 714 bénéficiaires ;
- **Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (THIMO) :** 8 000 bénéficiaires.

Au terme de la mise en œuvre du PSGouv, les principaux résultats enregistrés pour le volet emploi des jeunes se résument comme suit :

- **Au titre de l'Entrepreneuriat, 60 283 opportunités ont été créées** (dont 25 884 en 2020). Cet effectif intègre :
 - 49 034 jeunes bénéficiaires de financements pour la mise en place d'activités génératrices de revenus, dont 25 134 en 2020 ;
 - 11 249 jeunes bénéficiaires de financements pour la mise en place de micro et petites entreprises (MPE) ou de projets structurants, dont 750 en 2020.



- **Au titre du Développement des compétences, 22 733 opportunités ont été créées** (dont 5 342 en 2020), comprenant :
 - 11 356 jeunes retenus dans le cadre d'apprentissages et de chantiers écoles, dont 3 382 en 2020 ;
 - 6 319 jeunes bénéficiaires de formation complémentaires qualifiantes, dont 1 960 en 2020 ;
 - 5 058 jeunes bénéficiaires de permis de conduire, exclusivement en 2019.
- **Au titre des Mises en stage, 24 344 opportunités ont été créées** (dont 9 195 en 2020), prenant en compte :
 - 12 349 stages de qualification, dont 4 671 en 2020 ;
 - 11 995 stages-école ou de validation de diplômes, dont 4 524 en 2020.
- **Au titre des THIMO, 14 050 jeunes ont été mis en activités**, dont 7 500 en 2020.

En plus des programmes spéciaux développés dans le cadre du PSGouv, 118 021 emplois formels ont été créés en 2020, dont 94 310 par le secteur privé 23 711 par le secteur public.

III.12.2. Autonomisation des femmes (SWEDD)



Le projet d'Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique au Sahel (SWEDD) a été initié avec pour objectifs la sensibilisation des jeunes filles et l'appui à l'autonomisation des jeunes et des femmes dans le cadre du projet.

La première phase de ce projet s'est achevée au cours de l'année 2020. Elle visait principalement à :

- apporter un appui alimentaire à 2 000 jeunes filles vulnérables et 100 garçons dans 10 collèges (Korhogo et Bondoukou) pour la rentrée scolaire 2020-2021 ;
- poursuivre l'animation de 28 000 filles scolarisées dans les espaces sûrs scolaires sur une période de trois mois ;



cette seconde phase (2021-2024), les objectifs des sous projets du SWEDD en lien avec le PSGouv se déclinent comme suit :

- encadrer les jeunes filles bénéficiaires d'activités génératrices de revenus (AGR) ;
- poursuivre l'octroi des subventions à 4 061 bénéficiaires restantes ;
- poursuivre l'animation de 22 620 filles déscolarisées et non scolarisées dans les espaces sûrs communautaires.

Les principaux résultats enregistrés à fin décembre 2020 se résument comme suit :

- la mise en œuvre des espaces sûrs (ES) en milieu scolaire au profit de 28 000 jeunes filles a démarré depuis le début de la rentrée scolaire. Dans ce cadre, 835 ES ont été ouverts sur 934 prévus, permettant à 18 435 filles et adolescentes de bénéficier d'au moins une intervention dans les espaces sûrs à fin mars 2020, soit 63,87% de l'objectif de 28 000 bénéficiaires à toucher ;

- concernant les AGR, 2 235 personnes (avec 1 004 nouvelles bénéficiaires pour le 2ème trimestre 2020) ont reçu leur subvention AGR pour un montant de 120 445 585 FCFA depuis le démarrage de l'activité. Grâce à ce financement, il a pu être développé 868 AGR, dont 557 AGR individuelles et 311 AGR collectives ;
- concernant les espaces sûrs communautaires, sur les 1 024 ouverts, 594 espaces sûrs (496 pour IRC et 98 pour AIBEF) ont achevé les modules dans les 10 régions du projet et on note que 18 293 femmes et adolescentes (15 912 pour IRC et 2 381 pour AIBEF) ont bénéficié d'au moins une intervention dans les espaces sûrs à fin 2020, soit 80% de l'objectif de 22 620 bénéficiaires à toucher.

La seconde phase du projet a été approuvée en juillet 2020 et devrait entrer en exécution en début 2021. Pour

- apporter un appui alimentaire à 5 000 jeunes filles vulnérables dans 50 collèges (Korhogo Bondoukou, Daloa, Bouaflé) pour la rentrée scolaire 2020-2021 en vue de les maintenir dans le cursus scolaire ;
- renforcer les capacités de 210 000 filles scolarisées de la 6ème à la 3ème en compétences de vie, en santé sexuelle et de la reproduction, en genre et droits humains ;
- renforcer les capacités de 150 000 jeunes filles déscolarisées/non scolarisées (âgées de 08 à 30 ans) en compétences de vie, en santé sexuelle et de la reproduction, en genre et droits humains, en connaissances pratiques et autonomisation économique des femmes et des jeunes filles ;
- alphabétiser 50 000 jeunes filles non scolarisées issues des espaces sûrs communautaires ;
- favoriser l'intégration socio-économique et professionnelle de 10 000 femmes et jeunes filles, notamment en milieu rural, à travers la mise en œuvre des activités génératrices de revenu.



III.13. Banque Africaine de Développement : un partenaire stratégique pour le renforcement de l'action sociale du Gouvernement



Le PA-PSGouv bénéficie d'un financement d'environ 73,5 milliards de FCFA pour la réalisation d'activités multisectorielles sur la période 2020-2022

L'Etat a sollicité ses partenaires techniques et financiers (PTF) dans le cadre du financement du PSGouv. A cet effet, plusieurs financements ont été mobilisés, notamment auprès de la Banque Africaine de Développement (BAD).

Deux (2) approches ont été utilisées par la BAD au titre de son appui au PSGouv, à savoir (i) une accélération de la mise en œuvre des activités et composantes à caractère social déjà définies dans les opérations en cours dans les différents secteurs au démarrage du PSGouv en début 2019 ; et (ii) la préparation accélérée de nouvelles opérations. Le total du financement de la BAD se chiffre à 283 milliards FCFA. Au titre des opérations nouvelles, estimées à 192 milliards de FCFA, elles comprennent, entre autres, le projet Pole agro-industriel du Nord (2PAI-Nord), le projet

d'Assainissement et d'Amélioration du Cadre de Vie du District d'Abidjan, le programme d'appui budgétaire (environ 48,6 milliards FCFA) et le Projet d'Appui au Programme social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Le PA-PSGouv bénéficie d'un financement d'environ 73,5 milliards de FCFA pour la réalisation d'activités multisectorielles sur la période 2020-2022. Elles couvrent 17 régions : Guémon, Haut-Sassandra, Cavally, Tonkpi, Marahoué, Bélier, Tchologo, Poro, Bagoué, Kabadougou, Indenié-Djuablin, Gontougo, Agneby-Tiassa, San-Pedro, Gbêkê, Lagunes et Nawa. Toutefois, de façon particulière, les activités relatives au volet emploi jeunes seront conduites sur l'ensemble du pays et en fonction de la demande.

Les différentes activités de l'intervention



de la BAD seront regroupées en quatre (4) composantes : A. Développement d'infrastructures sociales et Renforcement de la sécurité alimentaire, B. Emploi des jeunes et Entrepreneuriat, C. IEC, Etudes et Renforcement de Capacités et, D. Gestion du projet.

De façon détaillée, le PA-PSGouv est structuré par composante comme suit :

Composante A : Développement d'Infrastructures sociales et renforcement de la sécurité alimentaire

- **Volet « Routes en terre et pistes rurales » : 23 120 842 433 FCFA**

Le volet « Routes en terre et pistes rurales » constitue une composante majeure du projet multisectoriel d'infrastructures sociales du Gouvernement de la Côte d'Ivoire. Ce volet devrait porter sur un linéaire total d'environ 1 026 km réparti suivant 12 régions et 27 départements. Pour renforcer les impacts des travaux d'entretien antérieurement initiés par le Gouvernement sur certains axes, il est prévu la réalisation de 26 ouvrages hydrauliques afin de réduire les points critiques qui empêchent l'exploitation en toute saison du réseau aménagé. De façon spécifique, ce volet contribuera à :

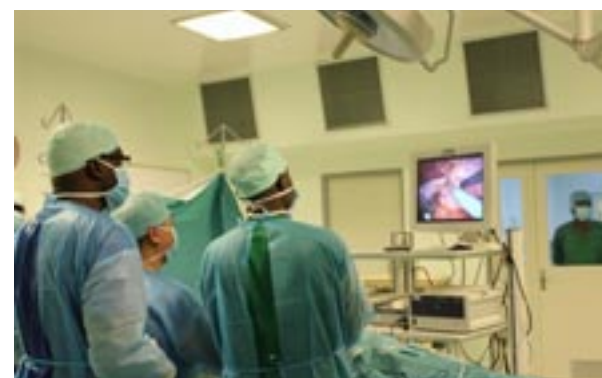
- i) réduire le coût du transport et du temps de parcours,
- ii) accroître les opportunités d'emplois et les revenus de la population locale, en particulier les femmes,
- iii) faciliter l'accès aux marchés périodiques des produits vivriers.

L'organe d'exécution du projet est le Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier (MEER) qui s'appuiera sur l'AGEROUTE, Maître d'Ouvrage Déléguée (MOD) pour l'exécution du projet.

- **Volet « Santé et protection sociale » : 3 334 120 000 FCFA**

Centres de santé : Dans le cadre de l'appui au PA-PSGouv, 40 établissements de premier contact seront réhabilités pour les mettre aux normes et standards définis par le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique. Ces établissements sont principalement des centres de santé ruraux (CSR) et des centres de santé urbains (CSU). Les principales réhabilitations concernent, l'adjonction de maternités, de logements d'infirmiers et ou de sages-femmes, de laboratoires, de clôtures, menuiseries, raccordement à l'électricité et l'eau, etc. Les équipements concernent le matériel médical, les ambulances, les motos.

Centres sociaux : Le Ministère de l'Emploi



et de la Protection Sociale dispose de 96 centres sociaux repartis sur l'ensemble du territoire. **Dans le cadre du PA-PSGouv, onze (11) centres sociaux seront réhabilités.** Le Centre social est une structure publique déconcentrée



de l'action sociale, chargée d'organiser et de mettre en œuvre les prestations de services d'action sociale de base pour assurer la prise en charge des populations et contribuer à la protection et à l'amélioration de leur conditions et cadre de vie.

- Volet « Hydraulique villageoise » :
10 015 735 000 FCFA



Ce volet inclut la réparation de 5 000 Pompes à Motricité Humaine (PMH), le remplacement de 2 200 PMH, le renouvellement de 100 forages et la fourniture et la pose de 100 PMH neuves.

La supervision de travaux est assurée par l'USEP du Ministère de l'hydraulique appuyée par les Directions régionales de l'hydraulique. L'ONEP assure le contrôle des travaux. Le projet recrutera des bureaux pour le contrôle des travaux. Au plan pratique, la SODECL est chargée d'exécuter les travaux de réhabilitation et de renouvellement des PMH dans le cadre d'une convention. Son organisation très décentralisée sur toute l'étendue du territoire lui permet de satisfaire aux exigences de reporting définies par le PA-PSGouv.

**23 120 842 433
FCFA pour les routes
en terre et pistes
rurales**

**3 334 120 000 FCFA
pour la santé et la
protection sociale**

**10 015 735 000
FCFA pour
l'Hydraulique
villageoise**

**9 396 542 986 FCFA
pour l'Agriculture**

**1 831 412 000 FCFA
pour les ressources
animales et
halieutiques**

- Volet « Agriculture » : 9 396 542 986 FCFA

Renforcement de la production maraîchère de contre saison : Cette composante vise à accroître la production maraîchère de contre saison en vue de (i) réduire les importations car le pays ne produit qu'environ 60% de ses besoins ; et (ii) de contribuer à réduire les fortes variations de prix des légumes au cours de l'année. L'approche retenue est d'intensifier l'exploitation de périmètres existants par l'organisation d'au moins deux (02) campagnes de production, ce qui permettra aux producteurs de dégager plus de revenus sur leurs mêmes parcelles.

Renforcement de la production et de la transformation du manioc : Ce volet répond au besoin de satisfaire la demande de consommation urbaine et assurer la disponibilité des produits à consommer à base de manioc (attiéké, placali et produit dérivé) tout au long de l'année à un coût constant. L'approche consiste à installer cinq (5) unités de transformation semi industrielles au profit de groupements de transformatrices, appuyer 70 unités artisanales de transformation de même que 6 500 producteurs de manioc qui ravitailleront ces unités de transformation en matière première.

Renforcement de la commercialisation des produits maraîchers, du manioc et ses dérivés : Des kits de post récolte seront distribués aux producteurs maraîchers des 52 sites sélectionnés. Ces kits comprennent notamment 100



cakeots en plastique PVC, 4 000 sacs synthétiques et en filer, 2 000 cartons, 2 balances et 2 tricyles.

Les producteurs bénéficiaires du projet (maraîchers, manioc) et les transformatrices (industrielles, artisanales) bénéficieront d'un accompagnement pour la commercialisation de leurs produits. Cet accompagnement sera effectué par l'ANADER sur les deux premières années.

• **Volet « ressources animales et halieutiques » : 1 831 412 000 FCFA**

Appui à la production halieutique autour des lacs de Buyo et Kossou : Les lacs de Kossou et de Buyo sont de grandes retenues d'eau créées à la suite de la construction de deux barrages hydroélectriques sur les fleuves Bandama

et Sassandra. Des milliers de ménages sont installés autour de ces lacs pour pratiquer la pêche depuis les années 80. Des plans d'aménagements ont été élaborés pour la gestion de ces lacs, en vue d'appuyer les pêcheurs et les transformatrices pour une gestion durable de la retenue d'eau. De façon spécifique, l'appui du projet vise à : (i) renforcer le contrôle et la surveillance des deux lacs ; (ii) réduire la surpêche par la promotion de la pisciculture ; (iii) réduire les pertes post capture.

Promotion de l'aviculture villageoise améliorée : Ce volet vise à renforcer l'autonomisation des femmes rurales. Il consiste à donner un noyau d'élevage composé d'un coq et de 10 poules à 500 femmes vulnérables. Il s'agit d'une activité déjà menée dans le cadre du Projet d'Insertion des Jeunes et des

Femmes en Aviculture en Côte d'Ivoire (PIJFACI) et qui a permis d'insérer 1 814 femmes dans l'aviculture villageoise améliorée.

• **Contrôle et Supervision des travaux - Suivi environnemental : 3 363 869 645 FCFA**

Ce volet inclut le contrôle et la supervision des travaux routiers, des travaux de forages et des travaux de santé et protection sociale. Il comprend également le suivi environnemental des activités du projet en lien avec l'ANDE, l'appui à la MOD de l'ONEP, l'appui à la MOD de l'AGEROUTE et l'appui à la mise en œuvre de la sécurité alimentaire en lien avec l'ANADER.



Composante B : Emploi des jeunes et Entrepreneuriat : 30 287 423 210 FCFA



Cette composante vise d'une part, à améliorer l'employabilité des jeunes inscrits dans les filières de formation technique et professionnelle tant du secondaire que de l'enseignement supérieur et des diplômés en quête d'emploi et d'autre part, à appuyer les

initiatives individuelles et/ou collectives de création d'entreprises.

Le projet contribuera fortement à la création d'opportunités d'insertion professionnelles pour les jeunes, notamment avec la prise en charge de

10 000 stages diplômants et de 10 000 diplômés dans le cadre des stages de pré-emploi. De même, il est prévu d'octroyer des financements pour le développement de 500 PME et 860 entreprises structurantes.

La mise en œuvre de la composante Emploi des jeunes et Entrepreneuriat sera faite par l'Agence Emploi Jeunes (AEJ), relevant du Ministère de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes. Une unité du projet, conformément aux dispositions institutionnelles assurera la mise en œuvre des activités. L'Agence CI-PME assumera les tâches d'un accompagnement-conseil sur mesure selon la typologie des projets financés.

Composante C : IEC, Etudes et Renforcement de capacités : 3 566 936 579 FCFA



Cette composante couvre l'ensemble des activités relatives aux études et au renforcement des capacités des projets. Dans ce cadre, le PA-PSGouv prévoit,

entre autres :

- le renforcement des capacités des agents du Ministère de l'Hydraulique et des artisans réparateurs, des agents des ESPC, des acteurs de l'écosystème des PME offrant des services aux jeunes entrepreneurs ;
- la réalisation d'études sur les forages défectueux, la stratégie d'entretien et de maintenance des ouvrages hydrauliques en milieu rural, le coût de la faim, la resocialisation des couches des populations les plus vulnérables ;

- la mise à jour du code de l'eau ;
- des voyages d'études en Afrique et hors Afrique ;
- l'acquisition d'un outil de gestion du Régime Général de Base de la CMU ;
- l'interconnexion et la création d'une base de données commune aux Centres Sociaux ;
- l'acquisition de tricycles et vélos pour les jeunes et les femmes dans les zones de réalisation des pistes rurales.



Composante D : Gestion du Projet : 7 368 394 821 FCFA



La composante relative à la gestion du Projet intègre à titre principal, les activités relatives au fonctionnement. Il s'agit notamment de la prise en charge des salaires et indemnités, la location de bureaux, l'acquisition de matériels informatiques et bureautiques, l'acquisition de véhicules et la prise en charge du carburant, les audits, les frais de missions de suivi sur le terrain, les ateliers et réunions, la communication.

Conformément aux exigences de la BAD, il fallait satisfaire des conditions spécifiques, à l'effet de valider l'entrée en vigueur du projet et l'autorisation du premier décaissement. Ces conditions concernaient notamment :

- l'ouverture des comptes de gestion des ressources bailleur et de la part Etat, de même que la désignation des signataires sur ces comptes ;
- la mise en place des sept (7) unités sectorielles d'exécution des projets (USEP) auprès des Ministères impliqués dans le projet et le recrutement de

leurs membres clés (Chefs d'Unités, Responsables des Opérations, Spécialistes en Gestion Administrative et Financière, Spécialistes en passation des marchés, personnels d'appui) ;

- la nomination de cinq (5) Experts (gestion financière, passation des marchés, suivi et évaluation, environnement, développement social et genre) pour la Coordination Générale.

L'ensemble des conditions de démarrage des activités du PA-PSGouv et de premier décaissement ont été satisfaites et notifiées par la BAD à l'Etat de Côte d'Ivoire.

Ainsi, la première année de mise en vigueur du PA-PSGouv a permis de procéder à l'installation et l'opérationnalisation de la Coordination Générale et des Unités sectorielles, de même qu'à la finalisation des actes requis pour la gestion du projet, notamment le manuel de procédures et le plan de travail annuel budgétisé. Le processus de commande pu-

blique a été engagé au niveau de toutes les Unités sectorielles et le projet réunit toutes les conditions pour le démarrage de la phase opérationnelle.

L'exercice a aussi permis de renforcer les outils de suivi. Ainsi, la Coordination Générale a mis en place une plateforme informatique de suivi, qui permettra à tous les acteurs de mieux connaître les diligences à mettre en œuvre et de suivre dans de meilleures conditions, les délais de leur mise en œuvre. L'accès à cette plateforme sera donné aux Ministres et aux Directeurs de Cabinet dont relèvent les USEP, au Directeur de Cabinet du Premier Ministre et à la Direction Générale de la Banque Africaine de Développement pour l'Afrique de l'Ouest, en plus des équipes techniques habituelles qui travaillent sur le projet.

L'année 2020 n'a pas vu d'acquis sur le terrain mais elle a permis de créer toutes les conditions requises pour une accélération du rythme d'exécution des activités.



Encadré 3

Le PSGouv, un booster de performances



A son lancement en 2019, le Premier Ministre annonçait que l'objectif du Programme Social du Gouvernement (PSGouv) est « d'accélérer le rythme d'amélioration des conditions de vie des populations ». Cette affirmation, qui traduit la volonté du Gouvernement d'aller plus vite et de produire plus de résultats, était certainement la bienvenue mais suscitait beaucoup de questions, voire de l'indifférence.

Y'avait-il un fondement en termes d'organisation et de capacités qui puisse conforter la population que le Gouvernement pourrait parvenir à rendre visibles les implications du terme « accélérer » ? Comment le social, bien qu'ayant été au centre de l'action gouvernementale depuis 2011, qui était vu comme l'un des points faibles du résultat de l'action du Président de la République, pouvait s'améliorer pour conforter tout le monde, populations, partenaires au développement et Gouvernement, en deux (2) ans, soit après presque sept (7) années d'exercice du Pouvoir par la même équipe.

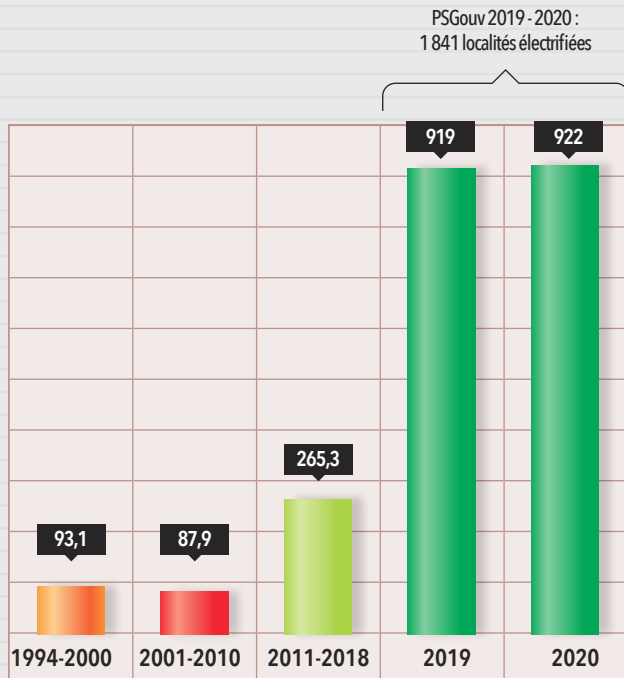
C'est là, le défi que le PSGouv devait pouvoir relever. Montrer qu'il est possible d'accélérer l'action sociale du Gouvernement, rendre visible les résultats de cette accélération et la traduire dans une documentation qui permet de conforter les résultats avec des indicateurs tangibles.

Deux (2) ans après, il est bon, en jetant un regard rétrospectif sur ce défi, d'apporter une réponse à la question relative à l'atteinte ou non de cet objectif d'accélération.

Alors que les projets dans leur cycle normal, depuis l'émission de l'idée du projet, prennent un (1) à trois (3) ans au minimum avant d'entrer dans une phase opérationnelle, le PSGouv a été conçu entre août et décembre 2018, soit en trois (3) mois. Dès son adoption, il a été opérationnalisé entre janvier et mars 2019, c'est-à-dire en trois (3) autres mois. De sa conception aux premiers résultats, il a fallu six (6) mois de travail acharné au niveau gouvernemental, sous la coordination opérationnelle du Premier Ministre et le leadership de SEM le Président de la République.

En termes de résultats, au 31 décembre 2020, le PSGouv a permis d'améliorer les résultats précédemment enregistrés dans les différents secteurs.

En effet, en électrifiant 1 841 localités en deux (2) ans, soit une moyenne de 920,5 localités par an, le PSGouv a multiplié par environ 10, le nombre moyen de localités électrifiées par an au cours de la période 1994-2000 qui se chiffre à 93,1. Ce nombre est également supérieur à la performance cumulée de 2001 à 2010, où 879 localités ont été électrifiées sur la période.



Dans la même veine, avec le programme électricité pour tous (PEPT), 491 539 ménages qui ont pu se raccorder au réseau électrique de 2019 à 2020, dont 254 836 branchements effectués en 2020, soit en moyenne plus de 245 000. Cette performance annuelle représente plus du double de celle enregistrée de 2014 à 2018, où environ 113 000 ménages, en moyenne, ont bénéficié de raccordement chaque année.

Dans le secteur de l'hydraulique, 9 012 PMH ont été réparées/remplacées et 20 073 ont fait l'objet de maintenance de 2019 – 2020. Pour rappel, ces travaux sont intervenus dans un contexte où les PMH n'étaient quasiment plus entretenues, avec un âge moyen estimé à 30 ans avant 2019.

Au niveau de l'entretien routier, 27 557 km de routes en terre ont été reprofilés dans le cadre du PSGouv, soit plus de la moitié du linéaire de routes en terre traité dans le cadre des programmes d'entretien routier depuis 2011.

Au titre du projet des filets sociaux productifs, le nombre de ménages bénéficiaires de la somme de 36 000 FCFA par trimestre, est passé de 35 000 (en 2017/2018) à 127 000 ménages en 2019 puis à 227 000 ménages en 2020, soit plus

de six (6) fois le nombre de ménages ciblées à l'origine du projet. L'objectif est de contribuer à réduire le taux de pauvreté, en permettant à ces ménages, qui ont été identifiés sur la base de la carte de la pauvreté, de se prendre en charge progressivement.

En outre, avec la mise en œuvre de la phase active de la CMU, 2 891 735 personnes ont été enrôlées à fin 2020, dont plus d'un (1) million au titre de l'année 2020. Ce nombre inédit d'enrôlés a été obtenu grâce à la détermination du Gouvernement à améliorer les performances de la CMU dans le cadre du PSGouv. Pour rappel, de 2015 à 2018, le nombre de personnes enrôlées chaque année n'a pu dépasser le chiffre plafond de 300 000.

Enfin, avec le programme de latrines, qui a vu le jour avec le PSGouv, 8 410 latrines ont été construites au profit des populations rurales, dont 1 338 dans les écoles et 7 072 construites par les villageois eux-mêmes, auprès de leurs lieux d'habitation, à la suite des campagnes de sensibilisation organisées par le Gouvernement.

De façon globale, en comparant ces résultats avec les résultats antérieurs à 2019, le PSGouv s'avère effectivement un véritable booster de performances. Comment a-t-on pu réaliser ces performances ? Une conjonction de facteurs y ont contribué, notamment la volonté politique et la mobilisation des énergies, une coordination et un pilotage proactif, un contrôle indirect effectué par les populations et l'obligation de rendre compte, retenu comme principe cardinal dans l'exécution du PSGouv.

En somme, l'expérience du PSGouv montre que la mobilisation des capacités humaines autour d'une idée bien conçue et en ligne avec les attentes des populations permet de délivrer des résultats importants, malgré le contexte parfois difficile.





Enseignements tirés de la mise en œuvre du PSGouv





Fin décembre 2020, deux (2) années sont déjà passées depuis le démarrage du Programme Social du Gouvernement (PSGouv). Le PSGouv est aujourd'hui connu de tous. Il est même devenu un label dans le domaine de l'inclusion sociale et de la lutte contre la pauvreté. C'est un exemple cité par les partenaires au développement en matière de capacité de délivrer des résultats, de transparence et de conduite de projet. C'est un premier pas en amont du basculement du mode de gestion des finances publiques basées sur les budgets-programmes.

Il a suscité beaucoup d'espoirs et a répondu à de nombreuses attentes. Il a, surtout, su montrer aux populations tout l'intérêt que le Gouvernement attache à la satisfaction de leurs besoins sociaux.

Au moment où ce programme prend fin, au terme des deux (2) années qui lui étaient imparties, il est nécessaire, voire indispensable, de partager de l'intérieur, les enseignements qu'on peut en tirer sous le double angle des acquis et des défis.

Le PSGouv a montré que le Gouvernement a une forte capacité à planifier et à mettre en œuvre des actions qui répondent aux attentes spécifiques des populations. Bien qu'étant un programme multisectoriel complexe, le PSGouv a été conçu en trois (3) mois. Cela démontre l'existence d'une capacité technique et d'une organisation à même de faire face, de façon rigoureuse, au défi de la planification. Cela démontre également que face à l'urgence, l'Administration

publique regorge des ressorts de flexibilité permettant d'apporter des réponses immédiates aux préoccupations posées.

Cette capacité de planification et la possibilité de définir des objectifs clairs dans différents secteurs, tout en assurant un agencement et une cohérence globale, constituent le premier atout qu'il faudra valoriser dans la gestion future de différents programmes publics.

En outre, le PSGouv a montré que l'engagement politique est essentiel dans le succès des projets et programmes. L'implication au plus haut niveau de SEM le Président de la République, le suivi quotidien par Monsieur le Premier Ministre et la prise en main des différents projets par chacun des membres du Gouvernement ont été un atout clé de succès.

Cet atout s'est appuyé sur une organisation technique adossée à une Coordination Générale. Le rôle de cette entité a été de regrouper l'ensemble des services techniques de l'Administration autour des problématiques posées, sur une base quotidienne, pour identifier les zones de blocage et proposer des solutions par anticipation, afin d'éviter tout retard.

L'ancrage institutionnel de la Coordination Générale, qui a pu rendre compte à tout instant au Directeur de Cabinet du Premier Ministre ou au Premier Ministre lui-même, a été central dans la réalisation des différents résultats.

Au plan opérationnel, le PSGouv a permis d'expérimenter l'approche résultats. En

Le Programme Social du Gouvernement (PSGouv) est devenu un exemple cité par les partenaires au développement en matière de capacité de délivrer des résultats, de transparence et de conduite de projet

Le PSGouv a montré que le Gouvernement a une forte capacité à planifier et à mettre en œuvre des actions qui répondent aux attentes spécifiques des populations

L'implication au plus haut niveau de SEM le Président de la République, le suivi quotidien par Monsieur le Premier Ministre et la prise en main des différents projets par chacun des membres du Gouvernement ont été un atout clé de succès



Privilégier la recherche de solutions pratiques, sans que les lourdeurs administratives habituelles ne soient la règle

Les gains de délais importants enregistrés ont permis de produire des résultats à un rythme relativement accéléré par rapport au circuit classique

Le PSGouv a permis de réduire substantiellement ce cloisonnement, en réunissant les énergies des acteurs autour du résultat à produire dans un délai imparti

dehors des circuits classiques hiérarchiques, l'exigence de résultats a amené les Ministères et Structures techniques impliqués, de même que la Coordination Générale à privilégier la recherche de solutions pratiques, sans que les lourdeurs administratives habituelles ne soient la règle. En effet, en interagissant directement avec les structures techniques d'exécution et les Directeurs de Cabinet des Ministères, la Coordination Générale et les Ministères ont accepté d'introduire plus de flexibilité dans les circuits administratifs habituels, afin d'atteindre les objectifs fixés. Cela a été fait dans le strict respect des règles existantes, les problèmes et les solutions étant partagés en amont, par l'utilisation des TIC, afin d'accélérer les réponses formelles découlant des circuits administratifs normaux. Les gains de délais importants enregistrés ont permis de produire des résultats à un rythme relativement accéléré par rapport au circuit classique.

Le PSGouv a également permis, au plan technique, de réduire fortement les cloisonnements entre services, traditionnellement très centrés sur leurs prérogatives respectives. Les retards dans les projets s'expliquent beaucoup par l'autonomie de chaque acteur dans la chaîne d'exécution. Le gestionnaire des projets n'associe pas toujours suffisamment bien les services financiers que sont notamment les Marchés publics, le Contrôle financier et le Trésor public. Il n'est pas rare de constater des difficultés entre les différents acteurs du projet, y compris les maîtres d'œuvre. Il en résulte que l'objectif assigné au projet est souvent vu comme celui du porteur du projet, à

savoir le Coordonnateur ou le premier responsable du Ministère en charge du projet. Les autres acteurs se limitent à exercer leurs prérogatives de façon pleine, entière et rigide, sans intégrer l'incidence de leurs actions sectorielles sur la dynamique globale du projet. C'est ce cloisonnement quasi-systématique qui contribue à la faiblesse de la capacité d'absorption, si l'on y ajoute les procédures des partenaires techniques et financiers. Le PSGouv a permis de réduire substantiellement ce cloisonnement, en réunissant les énergies des acteurs autour du résultat à produire dans un délai imparti. Ainsi, les problèmes administratifs liés à la passation de marchés, au contrôle ou même au décaissement de ressources ont été rapidement identifiés, portés devant les Instances habilitées à les résoudre, et pris en charge par les services techniques concernés dès lors qu'ils sont posés.

En somme, le succès du PSGouv réside dans la forte volonté politique qui s'est exprimée et qui s'est affirmée. Cette volonté a permis la mobilisation de tous les acteurs sectoriels, en s'appuyant sur une Coordination Générale proactive et fédératrice de l'ensemble des acteurs au plan technique. L'alignement des services financiers de l'État avec la prise en charge rapide des dossiers d'appels d'offres, le contrôle et de paiement à bonne date des dépenses, ont permis de faire de ce Programme, un véritable booster de performances, conformément à son objectif.

Au-delà de ces acquis importants, le retour d'expériences de la mise en œuvre



du PSGouv montre des zones d'amélioration possibles dans la chaîne d'exécution des dépenses, en vue de généraliser les acquis.

Le Gouvernement pourrait identifier de façon exhaustive, en début de chaque exercice budgétaire, les livrables concrets qui découleront de l'exécution du budget de l'Etat. La publication de ces livrables pour les faire connaître aux populations et leur répartition par zones géographiques, comme cela a été le cas dans le contexte du PSGouv, permettront de maintenir le contrôle indirect de la population, parce qu'elle saurait les investissements effectués par le Gouvernement à son profit et les ouvrages/biens qui en découleraient.

La budgétisation des projets devrait être effectuée sur une base minimale garantie, selon les moyens de l'Etat. Ce faisant, il s'agit réduire au maximum, les coupes

budgétaires en cours de gestion ou d'éviter d'allouer des enveloppes théoriques qui ne peuvent s'exécuter que très partiellement, avec une incidence forte sur la redéfinition des objectifs. La pratique de la gestion budgétaire de l'Etat intègre, pour des besoins de respect des grands équilibres, le plafonnement de certaines lignes à 70% de la dotation, complété parfois de coupes en cours de gestion. Ces réductions interviennent parfois après la passation de marchés, créant ainsi de potentiels passifs. Ces coupes rendent impossible, dans certains cas, la redéfinition de nouveaux objectifs pour livrer des résultats concrets, obligeant ainsi les responsables de projets à constater des pertes de temps ou l'émiettement des objectifs, sans être capables, en fin de gestion, d'indiquer une réalisation complète, bénéfique à la population. Dans ces conditions, il est fortement souhaité qu'à l'origine, les allocations de ressources intègrent le besoin de

Identifier de façon exhaustive, en début de chaque exercice budgétaire, les livrables concrets qui découleront de l'exécution du budget de l'Etat



constituer des réserves d'ajustement et permettent aux Ministères techniques et aux projets de définir leurs objectifs sur la base de ressources minimales, afin de délivrer des infrastructures ou des biens aux populations, même en nombre relativement faible.

En particulier, une attention devrait être portée à la question foncière dans le cadre des programmes sociaux. Le non-paiement à bonne date des purges de droits coutumiers a entraîné d'énormes difficultés des projets de logements sociaux. Sur certains sites, les propriétaires terriens ont arrêté les travaux, mettant ainsi en danger les outils de travail des opérateurs du secteur privé et affectant la crédibilité même du programme. Le paiement des purges de droits coutumiers qui a été accéléré dans le cadre du PSGouv a permis la reprise des travaux sur les différents sites concernés, dans un climat de paix et de sérénité. Dans ces conditions, un accent particulier devrait être mis sur cette question dans

les programmes à venir, pour créer les conditions de sérénité autour des sites, renforcer la confiance du secteur privé et réduire les délais d'attente des populations bénéficiaires.

La CMU entre dans une phase de consolidation. Des enquêtes de terrain seront utiles pour s'assurer du maintien d'un niveau de services qui renforce la confiance des bénéficiaires, afin de donner à cet outil, la crédibilité nécessaire à sa pérennisation et à l'atteinte de l'ensemble des cibles visées.

Les gains de temps enregistrés dans la mise en œuvre du PSGouv montrent qu'il est nécessaire de revisiter les procédures d'exécution des dépenses, afin d'éliminer les goulots d'étranglement et d'organiser le circuit autour de la recherche du résultat et non autour des prérogatives des différents services. La problématique de la capacité d'absorption, qui reste entière en Côte d'Ivoire, exige cette révision ; le besoin d'efficacité l'im-

plique et l'obligation de rendre compte milite en sa faveur. Cette révision devrait induire une meilleure responsabilisation des acteurs de la chaîne d'exécution des dépenses, qui doivent tous être liés à l'Etat dans le cadre des contrats de performances, contrairement à la situation actuelle où seuls les responsables de projets sont soumis auxdits contrats. L'objectif doit être de créer un engagement solidaire de tous les acteurs autour du but à atteindre et un plan de travail annuel détaillé permettant de savoir ce que chacun fait chaque mois.

L'alignement de la trésorerie avec le rythme d'exécution des projets reste un défi important. Le Trésor Public a fait d'importants efforts dans le cadre de l'exécution du PSGouv. Cela a été possible parce que la Coordination Générale informait régulièrement le Trésor sur les défis en termes de trésorerie et les contraintes que des retards importants pouvaient causer. Les interactions ont mis en exergue un besoin d'alignement



entre les Ministères techniques et les services financiers de l'Etat. Les difficultés d'alignement découlent du manque d'information à bonne date et des velléités liées au déni de responsabilité qui amène à identifier l'autre comme responsable des difficultés. Dans le cadre de la consolidation des acquis, chaque responsable de programme et chaque Ministère devraient, après l'adoption du budget de l'Etat, élaborer un plan de décaissement adossé à son plan de travail détaillé (évoqué plus haut), de sorte qu'après les interactions avec le Ministère de l'Economie et des Finances, il puisse être arrêté un plan d'intervention global à intégrer dans le plan de trésorerie annuel de l'Etat. L'absence ou la faible référence à cet exercice conduit à recourir à des procédures exceptionnelles d'urgence et rend difficile la gestion de la trésorerie qui peut s'exposer, en conséquence, à un flux important d'imprévus.

La coordination de projets nécessite un minimum de moyens qui conditionnent leur succès. Au cours des deux(2) années du PSGouv, la Coordination Générale n'a pas bénéficié de ressources de fonc-

tionnement qui puissent lui permettre d'optimiser ses interventions. Cette difficulté a été peu visible du fait de l'engagement politique autour du projet et de l'ingéniosité de l'équipe de Coordination pour trouver des solutions, compte tenu de l'urgence de délivrer des résultats. Dans le cadre général de la gestion des projets, cette situation n'est pas viable et peut être source d'inefficacité. Une réflexion devrait être menée au niveau des Ministères financiers et des Ministères techniques pour encadrer l'accompagnement financier des projets, qui ne doit pas être conditionné uniquement à des financements de bailleurs. En effet, l'exemple vécu avec le PSGouv, où le volet financé par la BAD a fait l'objet de dotation de fonctionnement de façon quasi-systématique, montre l'intérêt de cette réflexion globale. La réflexion globale sur le fonctionnement des projets devrait donc prendre en compte à la fois les projets totalement financés par l'Etat, qui ont aussi besoin des ressources de fonctionnement, au même titre que les projets cofinancés avec l'appui des partenaires au développement.

(...) une attention devrait être portée à la question foncière dans le cadre des programmes sociaux

Le Trésor Public a fait d'importants efforts dans le cadre de l'exécution du PSGouv. Cela a été possible parce que la Coordination Générale informait régulièrement le Trésor sur les défis en termes de trésorerie et les contraintes

Une réflexion devrait être menée au niveau des Ministères financiers et des Ministères techniques pour encadrer l'accompagnement financier des projets



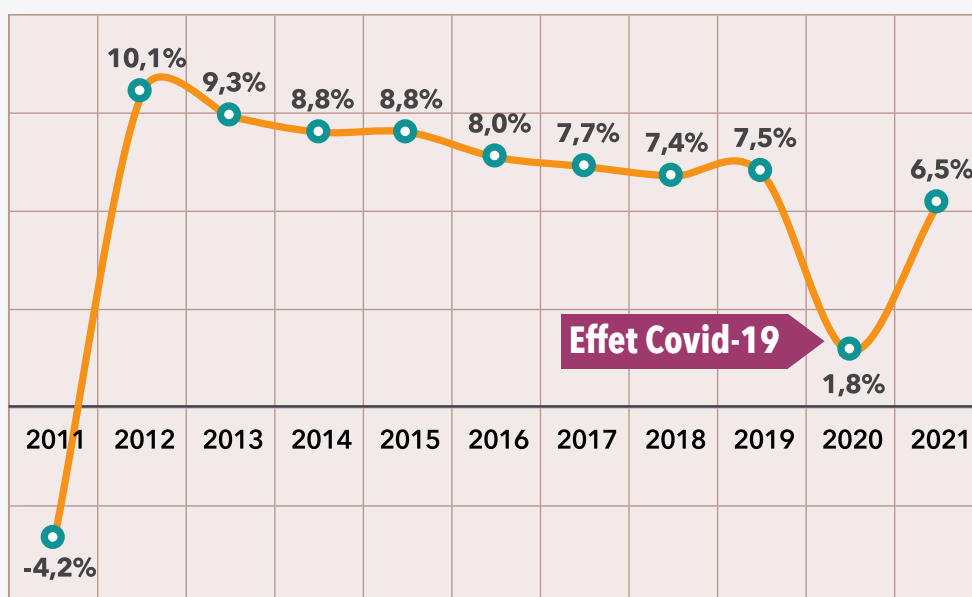


Acquis sociaux en chiffres

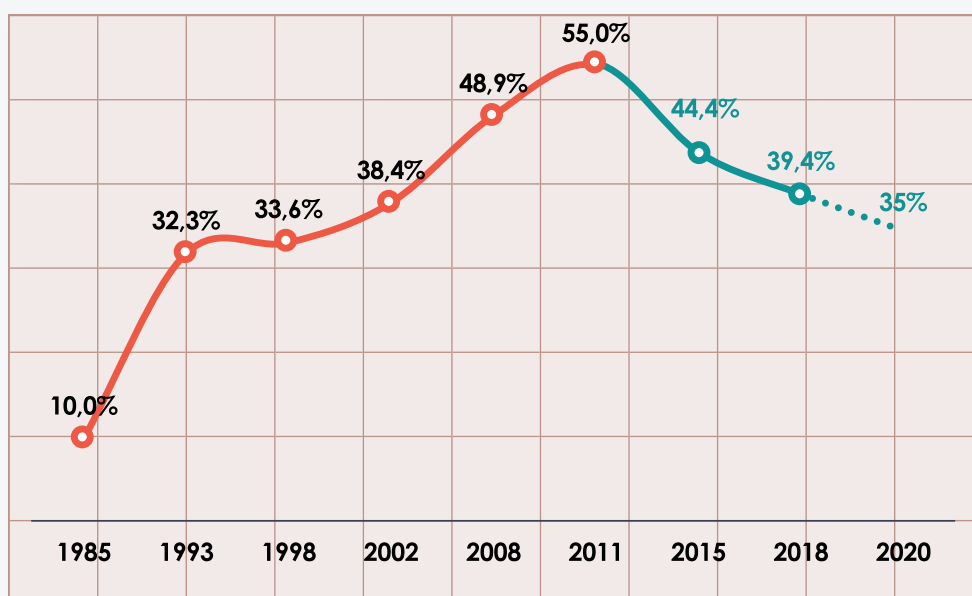


Le Gouvernement a créé les conditions d'une croissance économique soutenue, en vue de réduire la pauvreté et les inégalités

► **Grâce à une politique volontariste, la croissance économique est très forte depuis 2012**



► **La pauvreté a baissé de 15,6 points de pourcentage entre 2011 et 2018**

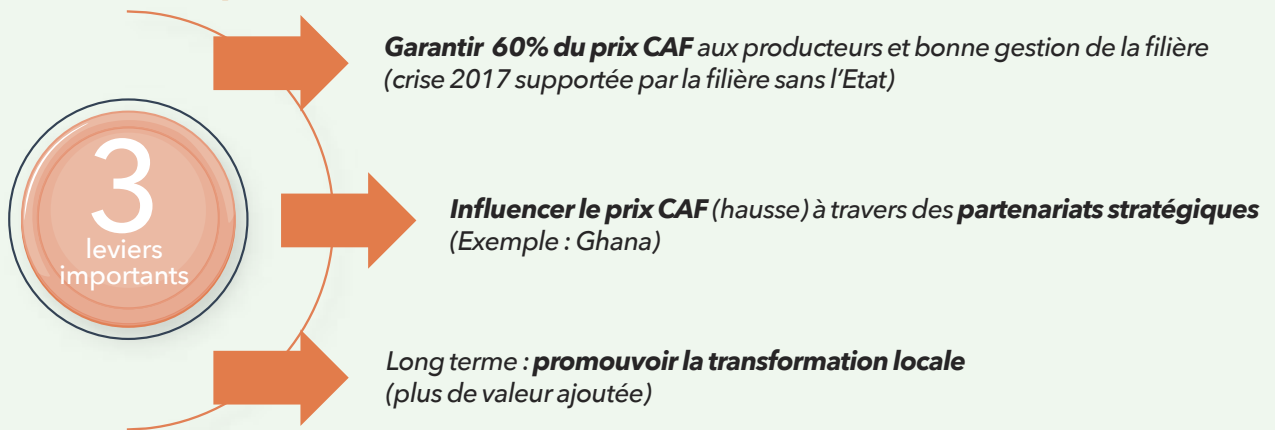


Source : ENV & Banque Mondiale



Une politique d'amélioration des revenus qui produit des effets positifs

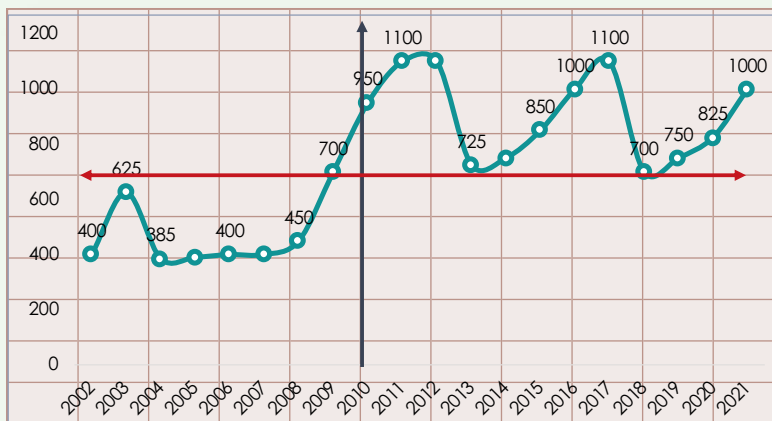
► Les revenus des paysans en hausse : une stratégie à trois volets



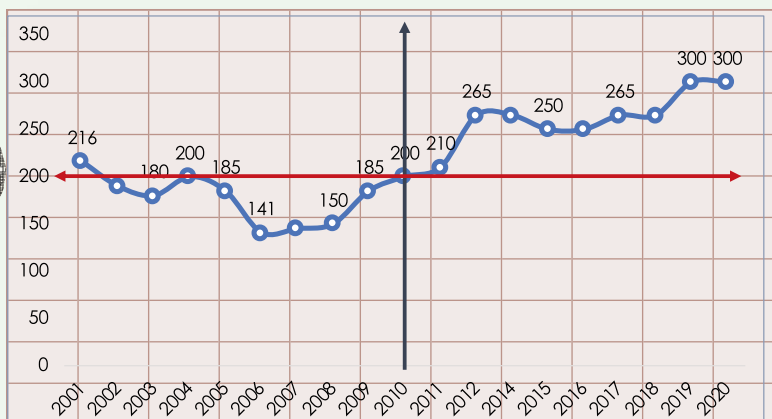
► Les revenus des paysans en hausse grâce à la politique de rémunération avec au moins 60% du prix CAF aux producteurs



■ Prix bord-champ du cacao (en FCFA/Kg) 2002-2021



■ Prix bord-champ du coton (en FCFA/Kg) 2001-2020





Fonctionnaires et agents de l'Etat bénéficient de l'amélioration des revenus

► Revalorisation du traitement des fonctionnaires et agents de l'Etat depuis 2013

Montants (en milliards de FCFA)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Gains (paran)	42,6	118,7	209,9	244,8	246,6	307,6	315,2	317,5
Gains en cumul (paran)	42,6	161,3	371,2	616,0	862,6	1 170,2	1 485,4	1 802,8

► Amélioration des revenus des fonctionnaires et agents de l'Etat



Malgré ces efforts : Maîtrise de la masse salariale



Une politique d'amélioration des revenus qui produit des effets positifs

► Revalorisation du traitement salarial des fonctionnaires et agents de l'Etat

Evolution du revenu de fonctionnaires ayant 15 ans de service en 2010	Salaire brut à situation inchangée par rapport à 2010 (A)	Salaire brut à fin 2020 suite aux mesures (B)	Variation (B)-(A)	
			Valeur	%
Educateur préscolaire	281 916	421 571	139 655	49,5 %
Instituteur adjoint	199 058	283 289	84 231	42,3%
Instituteur ordinaire	276 916	421 571	144 655	52,2%
Professeur de Collège	347 692	537 030	189 338	54,5%
Professeur de Lycée	419 441	595 362	175 920	41,9%
Assistant d'Université	673 260	1 042 665	369 404	54,9%
Assistant chef de clinique	1 095 948	1 540 152	444 203	40,5%
Médecin	414 514	885 101	470 587	113,5%
Infirmier	214 292	391 721	177 429	82,8%

► Amélioration du traitement des agents du secteur privé et des retraités





Des équipements et infrastructures de développement qui profitent à tous

► **Des pistes villageoises reprofilées pour faciliter les conditions de circulation des populations et de commercialisation de la production**

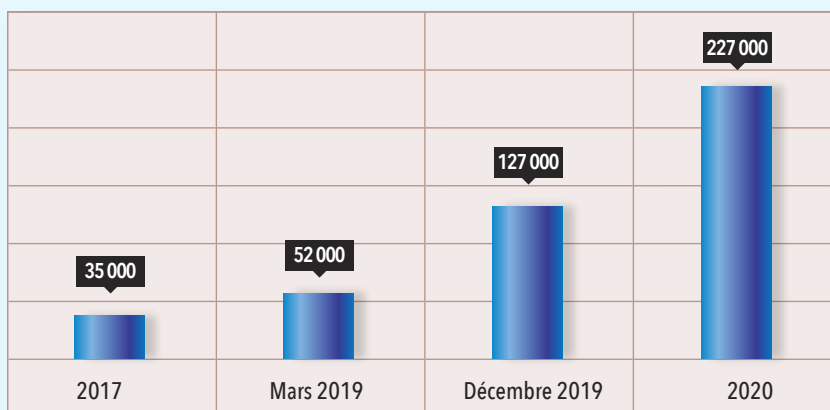


► **27 557 km** de routes en terre ont été reprofilés sur la période 2019-2020

► **Autres réalisations 2019 - 2020**

- 725,5 km de routes interurbaines neuves réalisées
- 153,2 km de routes interurbaines renforcées (réhabilitation)
- 538,7 km de route urbaines et interurbaines en construction
- 13 ouvrages d'art construits
- 8 ouvrages d'art en construction

► **Nombre de bénéficiaires des filets en forte hausse**



Couverture totale de l'ensemble des régions du pays en 2020



Des équipements et infrastructures de développement qui profitent à tous

► EDUCATION : Des acquis importants pour améliorer les conditions d'études des élèves

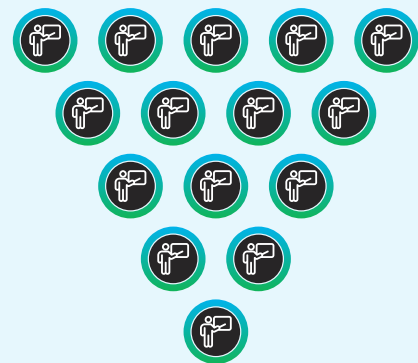
PSGouv



10 300 enseignants recrutés et affectés

- 5 300 enseignants recrutés pour le **préscolaire** et le **primaire**
- 3 000 enseignants recrutés pour le **collège**
- 2 000 enseignants recrutés pour le **lycée**

Total recrutement 2011 - 2020



81 371 personnels enseignants et d'encadrement recrutés

- 58 395 enseignants du **Primaire**
- 18 035 enseignants du **Secondaire**
- 4 941 personnels d'encadrement

► Education : Infrastructures et équipements (2011-2020)



Lycées et Collèges

- 305 construits (dont lycée de Grand-Bassam)
- 38 réhabilités

CAFOP

- 2 construits
- 9 réhabilités

Etablissements techniques et professionnels

- 7 construits
- 25 réhabilités

Salles de classes (primaire et préscolaire)

- 36 375 construites
- 3 616 réhabilitées



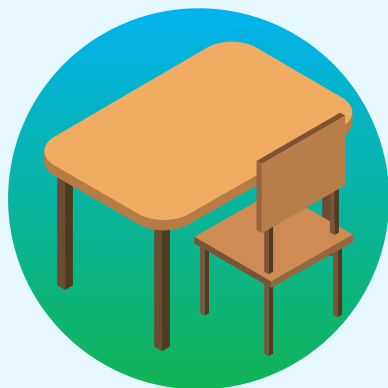
Kits scolaires gratuits

- 28 855 995 kits scolaires distribués



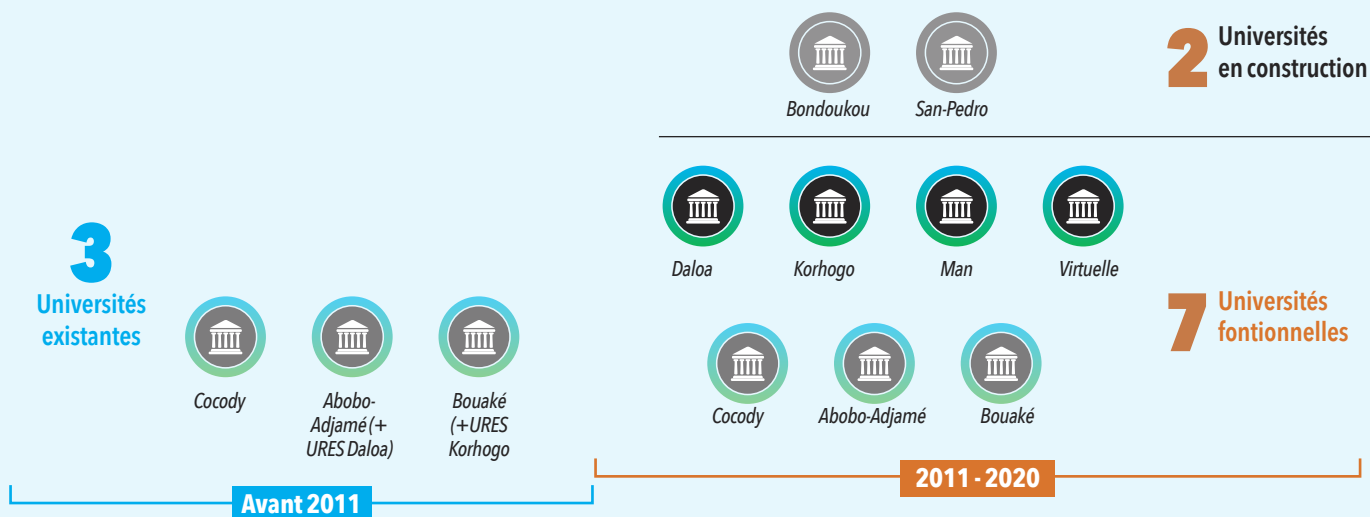
Des équipements et infrastructures de développement qui profitent à tous

► Acquisition de tables-bancs en 2019 - 2020



- **380 360 tables-bancs acquis**
- **51 PME locales bénéficiaires d'opportunités de 2019 à 2020**

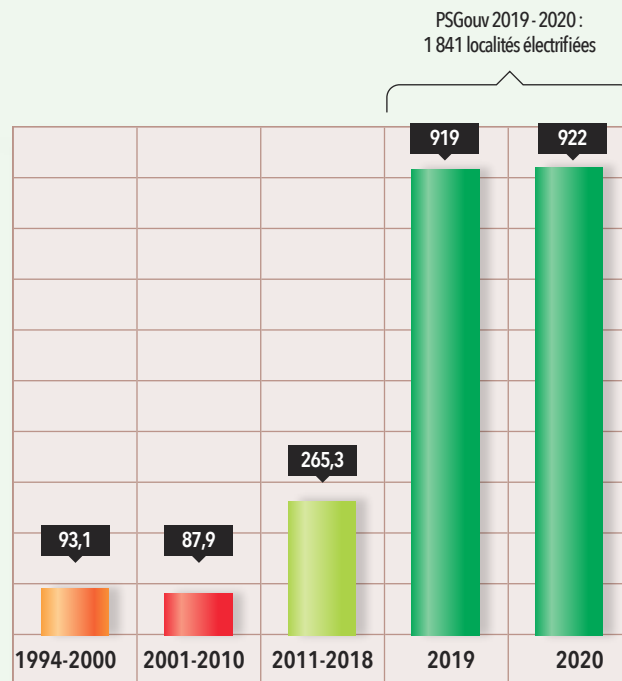
► Augmentation des capacités et de la qualité des infrastructures en milieu universitaire de 2011 à 2020





Des actions et décisions du Gouvernement en faveur d'un social des plus hardis

► Evolution du nombre moyen de localités électrifiées de 1994 à 2020



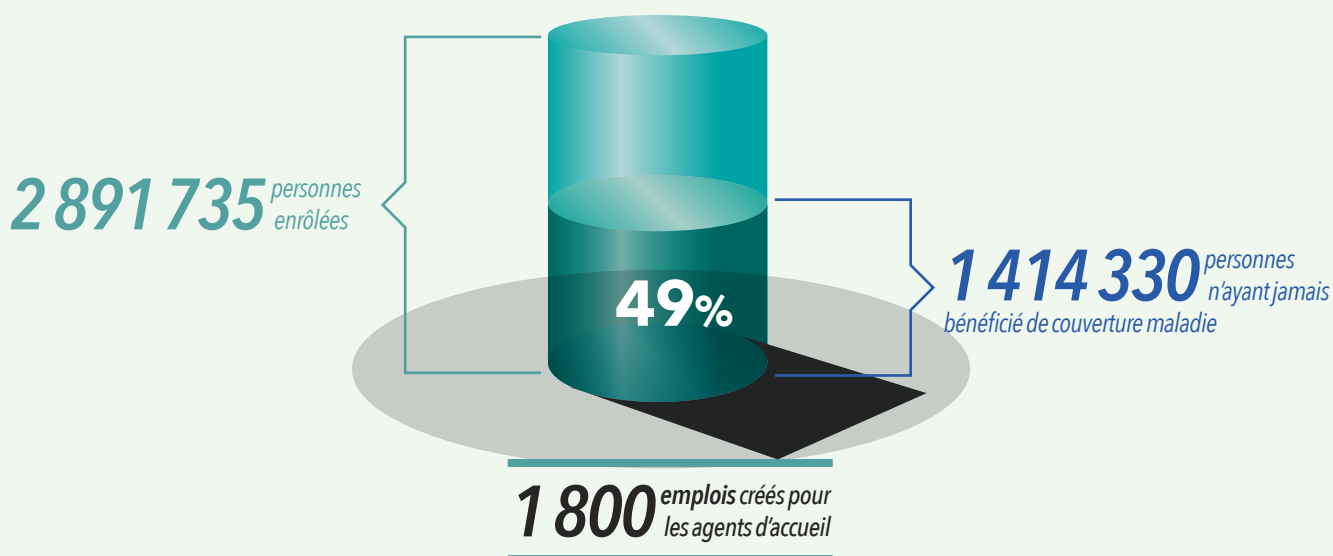
► Abonnements PEPT(2019 - 2020)

	Nombre de branchements	ZONE RURALE		ZONE URBAINE	
		Réalisé	Taux	Réalisé	Taux
2019	236 703	81 029	34%	155 674	66%
2020	254 836	90 300	35%	164 506	65%
Total	491 539	171 329	35%	320 180	65%

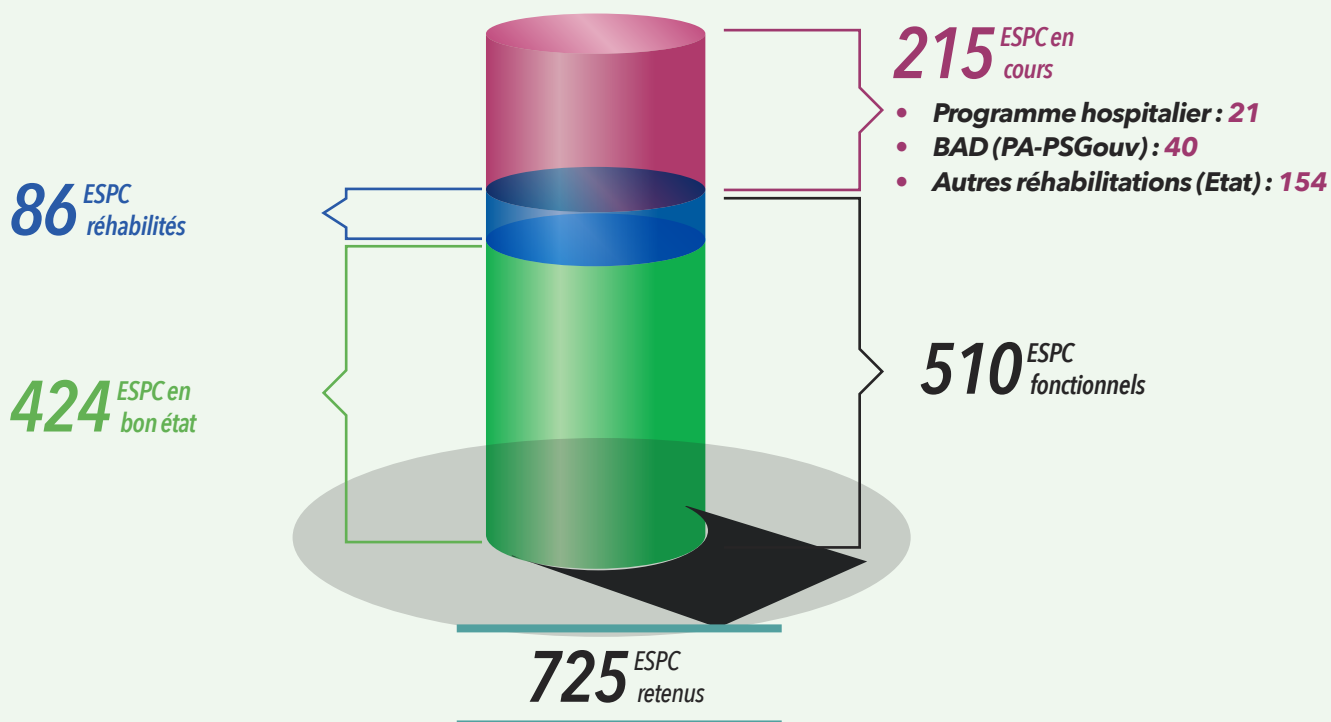


Des actions et décisions du Gouvernement en faveur d'un social des plus hardis

► Couverture Maladie Univertselle (CMU)



► ESPC Couverture Maladie Univertselle (CMU)





Des actions et décisions du Gouvernement en faveur d'un social des plus hardis

► Gratuité ciblée (2019 - 2020)



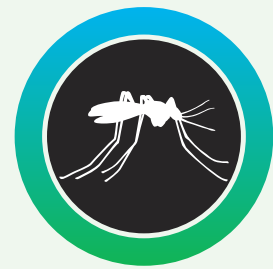
Accouchements

- **1 121 932** kits distribués
- **1 232 653** accouchements



Césariennes

- **120 981** kits distribués
- **62 861** césariennes



Paludisme grave

- **2 567 849** produits distribués
- **269 185** cas diagnostiqués

► Renforcement des infrastructures sanitaires 2011 - 2019



Réhabilitations et équipements

233 Etablissements Sanitaires de Premier Contact (ESPC)

22 Centres Hospitaliers Régionaux (CHR)

78 Hôpitaux Généraux (HG)

Constructions

1 Centre Hospitalier Universitaire (CHU) : Angré

3 Hôpitaux Généraux (HG) : Gagnoa, Adjamé, Bodo

623 Etablissements Sanitaires de Premier Contact (ESPC)



Des actions et décisions du Gouvernement en faveur d'un social des plus hardis

► **Prise en compte de spécificités (santé) 2011 - 2020**



- **7 nouveaux centres** de transfusion sanguine
Daloa, Yakro, Abengourou, Korhogo, Bouaké, Man et San-Pédro
- **9 nouvelles antennes** de transfusion sanguine
Bongouanou, Odienné, Cocody, Bonoua, Abobo, Gagnoa, Bouna, Daoukro, Aboisso
- **5 sites de prélèvements** sanguins ouverts
- **7 nouvelles antennes** d'hémodialyse
CHU Treichville, HG d'Adjamé, Bouaké, CHR de Gagnoa, SAMU de Yakro, CHR de Korhogo, CHU de Yopougon
- **Réduction du coût des dialyses** : 2 500 F
contre 70 000 F dans le secteur privé avant 2011 (Seul centre fonctionnel en 2011 : Cocody-SAMU)



Partager aussi bien le bien-être collectif que le bonheur du quotidien

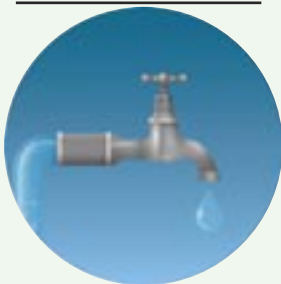
► Hydraulique villageoise 2019 - 2020



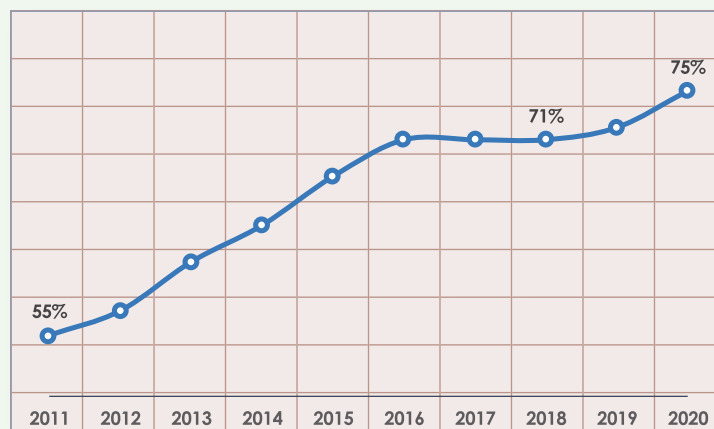
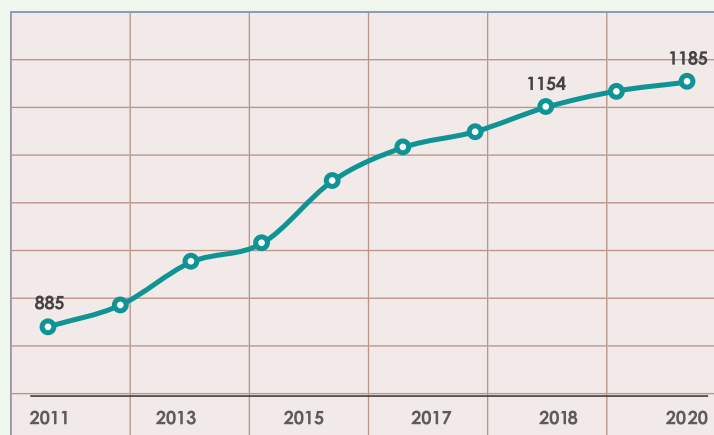
- **9 012 pompes réparées/remplacées** sur un objectif de 8 000
- **20 073 pompes maintenues** sur un objectif de 25 500
- **577 contrôles de qualité** réalisés sur un objectif de 600

► D'importants efforts pour améliorer l'accès à l'eau potable

Evolution du nombre de localités desservies en hydraulique urbaine de 2011 à 2020



Evolution du taux de couverture en hydraulique urbaine de 2011 à 2020





Partager aussi bien le bien-être collectif que le bonheur du quotidien

► **Emploi des jeunes (2019-2020)**



- **Entrepreneuriat : 60 283** opportunités créées pour un objectif de 64 135



- **Développement des compétences : 22 733** opportunités créées pour un objectif de 24 378



- **Stages : 24 344** opportunités créées pour un objectif de 24 301



- **THIMO : 14 050** opportunités créées pour un objectif de 14 550



- **201 Guichets emplois,** couvrant toute l'étendue du territoire national

121.410
opportunités créées





Partager aussi bien le bien-être collectif que le bonheur du quotidien

► Autonomisation des femmes

Réalisations 2019

Entrepreneuriat

- **2141 filles** formées en notions entrepreneuriales
- **775 filles** bénéficiaires de subventions dans le cadre d'activités génératrices de revenus

Santé sexuelle et reproduction

- **362 471** personnes sensibilisées

Activités communautaires

- **15 681** filles sensibilisées sur les compétences de vie et la santé sexuelle

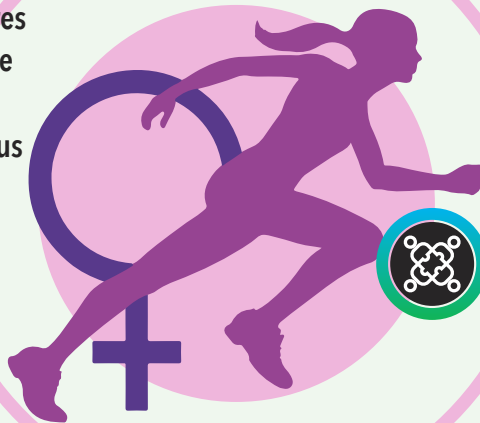
Réalisations 2020

Entrepreneuriat

- **2 235** bénéficiaires de subventions pour la mise en place d'activités génératrices de revenus
- **120 445 585 FCFA** de subventions accordées

Activités communautaires

- **36 728** adolescentes et femmes sensibilisées sur les compétences de vie et la santé sexuelle







Conclusion



Le PSGouv s'est imposé (...) comme un booster de performances et un label qu'il faudra maintenir et consolider dans le cadre de la gestion publique

Au 31 décembre 2020, le PSGouv 2019-2020 est arrivé à son terme. C'est un programme qui était bien circonscrit dans le temps et qui faisait partie intégrante du PND 2016-2020. Cette période a été marquée par le besoin de réorganisation du mode d'intervention des services publics, en vue de satisfaire l'exigence de produire plus de résultats. Elle a été marquée par l'engagement solidaire de tous les acteurs opérationnels de différents Ministères, Structures étatiques et Institutions, pour trouver des solutions rapides aux goulots d'étranglement qui peuvent affecter l'efficacité de la dépense publique. Elle a surtout été marquée par un engagement politique qui a su créer l'urgence indispensable au succès d'un projet de cette envergure. Enfin, au cours de cette période, les Partenaires techniques et financiers ont partagé la volonté du Gou-

vernement d'aller plus vite, de toucher plus de personnes en matière de réduction de la pauvreté et en particulier, d'accès aux biens sociaux de base.

Le PSGouv a permis d'atteindre des résultats palpables dans tous les domaines concernés. Il s'est distingué comme un projet devrait l'être, c'est dire, produire des résultats dans un temps bien déterminé, faire connaître ces résultats et rendre compte de la gestion pour permettre une saine appréciation des acquis par rapport aux objectifs. Le PSGouv a aussi montré que l'Administration publique regorge en son sein, du potentiel qui lui permet d'être plus efficace et de pouvoir traduire l'approche résultat en une réalité. Ce potentiel a pu être transformé en capacité opérationnelle dans une cohérence d'actions qui a permis de valoriser les expertises sectorielles pour offrir aux



populations, les biens et services attendus à bonne date. Le PSGouv s'est imposé enfin comme un booster de performances et un label qu'il faudra maintenir et consolider dans le cadre de la gestion publique.

Sur un financement total attendu de 1 046,6 milliards de FCFA, les ressources mobilisées se chiffrent à 791,6 milliards de FCFA, soit 75,6% du montant total attendu. Le taux d'exécution global s'est établi à 90,4% sur les deux (2) années. En effet, en 2019, le montant exécuté s'établissait à 331,9 milliards de FCFA et en 2020 il est ressorti à 383,5 milliards de FCFA, dégageant des taux d'exécution respectifs de 89,8% et de 90,8%.

Les enseignements tirés de ces deux (2) années de défis multiformes mais aussi d'apprentissage ont montré que la recherche de la performance, qui est indispensable pour permettre à l'Administration publique de mieux porter l'ambition de développement du pays afin d'offrir un cadre attractif pour le secteur privé, devrait faire l'objet de réflexions, en vue de conduire certaines réformes utiles. Les axes de réflexion identifiés portent sur la définition d'objectifs clairs et l'élaboration d'un programme budgétisé annuel, comprenant des déclinaisons par tâches. Ces axes intègrent également une budgétisation des activités à minima, afin d'éviter que les contraintes de gestion liées aux objectifs quantitatifs n'affectent les services opérationnels. Les enseignements du PSGouv conduisent à suggérer une révision des procédures d'exécution budgétaire du point de vue de la dépense,

C'est un programme qui était bien circonscrit dans le temps et qui faisait partie intégrante du PND 2016-2020

Le PSGouv a permis d'atteindre des résultats palpables dans tous les domaines concernés

un engagement politique qui a su créer l'urgence indispensable au succès d'un projet de cette envergure

les ressources mobilisées se chiffrent à 791,6 milliards de FCFA, soit 75,6% du montant total attendu, et 90,94% de taux d'exécution

afin d'éliminer les goulots d'étranglement et d'organiser le circuit de la dépense autour du résultat, contrairement à la réglementation actuelle qui s'organise sur la base des attributions des différents acteurs de la chaîne de la dépense. Cette situation conduit à des cloisons liées à l'obligation de chaque acteur de se conformer à sa feuille de mission sans intégrer les incidences sur les autres acteurs. La configuration des contrats de performances pourrait être également améliorée, afin de prendre en compte l'ensemble des acteurs de la chaîne de la dépense sur la base des caractéristiques des programmes de travail annuel budgétisé qui s'adosent à un plan de passation de marchés et un plan de décaissement, pour aboutir à des livrables déclinés dans le temps.

En outre, l'expérience de la redevabilité dans le cadre du PSGouv pourrait constituer une base d'extrapolation de l'approche résultats que le Gouvernement a adopté dans le cadre des budgets-programmes. Ainsi, il pourrait être envisagé une période de référence, chaque année, de préférence en février, au cours de laquelle tous les gestionnaires publics rendraient compte des livrables tangibles mis à la disposition des populations au cours de l'exercice budgétaire antérieur. Cet exercice pourrait aussi permettre d'évaluer les contrats de performances des différents responsables des programmes, ainsi que des autres acteurs de la chaîne de l'exécution des dépenses, notamment les contrôleurs, les comptables, les maîtres d'œuvre publics et autres maîtres d'ouvrages délégués. Cette clause de rendez-vous contribuerait



Le PSGouv a montré qu'il est possible d'améliorer l'efficacité de l'Administration publique et d'allier transparence, redevabilité, résultat et gestion financière rigoureuse

à conforter le principe de redevabilité et pourrait conduire à une plus grande efficacité de la dépense publique.

Enfin, il est nécessaire, pour un meilleur suivi et un pilotage dynamique des projets et programmes, d'accorder une attention particulière à la disponibilité des ressources de fonctionnement. L'absence de telles ressources peut être source d'inefficacité et induire une faiblesse de la transparence et de l'information des populations. Cette dernière doit être intégré d'amont en aval, en faisant connaître dès le départ, les li-

vrables, leur localisation géographique, de même que les bénéficiaires, pour permettre un contrôle indirect de l'action publique par les populations.

Le PSGouv a montré qu'il est possible d'améliorer l'efficacité de l'Administration publique et d'allier transparence, redevabilité, résultat et gestion financière rigoureuse. Le PND 2021-2025 devrait servir d'opportunités de généralisation des bonnes pratiques et de prise en charge des défis qui ont marqué ces deux (2) années exaltantes.



Annexes

Dénomination des projets	Budget adopté PSGouv (2019-2020)			Financement 2019			Financement 2020			Financement Total PSGouv 2019-2020		
	Budget effectif	Exécution	Taux d'exécution	Budget effectif	Exécution	Taux d'exécution	Budget effectif	Exécution	Taux d'exécution	Budget effectif	Exécution	Taux d'exécution
Mesures santé	94,7	50,6	100,0%	43,6	35,9	82,5%	94,2	86,5	91,9%			
- Programme Elargi de Vaccination (PEV)	58,7	32,6	100,0%	25,6	19,3	75,6%	58,2	51,9	89,3%			
Part-Etat		12,9	100,0%	12,1	5,9	48,4%	25,0	18,8	75,0%			
Part-Bailleurs		19,7	100,0%	13,5	13,5	100,0%	33,2	33,2	100,0%			
- Gratuité ciblée des soins	36,0	18,0	100,0%	18,0	16,6	92,3%	36,0	34,6	96,2%			
CMU	59,3	22,9	86,6%	19,3	17,1	88,3%	45,8	40,0	87,3%			
- Réhabilitation ESPC	22,7	6,9	91,9%	7,8	5,8	74,3%	15,3	12,7	82,9%			
- Equipement hopitaux militaires (HMA)	2,4	0,0	0,0%	2,4	2,4	100,0%	2,4	2,4	100,0%			
- Acquisition de médicaments	15,0	11,2	100,0%	0,4	0,4	100,0%	11,5	11,5	100,0%			
- MUGEF-CI prise en charge cotisations	8,9	3,8	100,0%	0,0	0,0		3,8	3,8	100,0%			
- Soutien aux indigents	10,2	1,5	1,0	8,7	8,5	97,1%	10,2	9,5	92,6%			
Filets sociaux	53,2	13,4	98,5%	40,3	40,3	100,0%	53,7	53,5	99,6%			
Mesures éducation	111,4	13,9	100,0%	62,2	46,9	75,3%	76,1	60,8	79,8%			
- Acquisition de tables bancs	23,3	8,1	8,1	11,8	11,8	100,0%	19,9	19,9	100,0%			
- Recrutement 10 300 enseignants	20,3	5,8	100,0%	14,5	14,5	100,0%	20,3	20,3	100,0%			
- Construction collèges de proximité C2D	12,0			6,0	6,0	100,0%	6,0	6,0	100,0%			
- Réhabilitation et équipement de l'INPHB	25,0			20,0	4,6	23,1%	20,0	4,6	23,1%			
- Construction, réhabilitation et équipement des structures de formation professionnelle /C2D	30,8			9,9	9,9	100,0%	9,9	9,9	100,0%			
Programme de latrinsation	6,8	2,7	92,6%	2,5	1,1	43,4%	5,2	3,6	68,9%			
Electrification	244,0	114,7	117,7%	65,5	93,3	142,5%	180,1	228,3	126,8%			
- Electrification villageoise (PRONER)	184,0	79,8	131,5%	65,5	65,5	100,0%	145,2	170,4	117,3%			
- Abonnement des ménages à 1000 FCFA (PEPT)	60,0	34,9	86,2%	0,0	27,8		34,9	57,9	166,0%			
Logements sociaux	62,2	2,2	22,0%	20,2	19,5	96,5%	30,2	21,7	71,9%			
Autonomisation jeunes et femmes	147,1	56,2	78,1%	24,0	17,8	74,2%	80,2	61,8	77,0%			
- Emplois des Jeunes	136,6	52,2	80,1%	23,4	17,8	76,4%	75,5	59,7	79,0%			
- Autonomisation des femmes Swedd	10,5	4,0	52,3%	0,7	0,0	0,0%	4,7	2,1	44,7%			
Réhabilitation des pompes villageoises	16,0	6,4	100,0%	11,7	11,7	100,0%	18,1	18,1	100,0%			
Adduction d'eau Gagnoa - Sinfra / C2D	20,0	13,0	0,0%	8,3	8,3	100,0%	21,3	8,3	39,0%			
Adduction en eau potable Abidjan à partir du champ captant de Saint-Viateur/ C2D	8,9	8,9	100,0%	0,0	0,0		8,9	8,9	100,0%			
Pistes rurales	97,3	49,3	61,4%	48,0	31,0	64,6%	97,3	61,2	63,0%			
Projet kits agricoles	15,0			2,0	0,0	0,0%	2,0	0,0	0,0%			
Projet nutrition	5,0			5,0	0,0	0,0%	5,0	0,0	0,0%			
Développement d'infrastructures sociales sensibles au genre	37,0			8,0	0,0	0,0%	8,0	0,0	0,0%			
Autres nouveaux projets	68,8	4,0	53,8%	84,9	60,6	71,4%	88,9	62,8	70,6%			
- Volet Nutrition	10,1			15,2	15,2	100,0%	15,2	15,2	100,0%			
- Volet Hydraulique	32,3			32,5	11,4	35,1%	32,5	11,4	35,1%			
- Volet Santé	5,3			5,3	2,5	47,0%	5,3	2,5	47,0%			
- Volet Agriculture	4,9			4,9	4,5	90,9%	4,9	4,5	90,9%			
- Volet Education	8,9			8,9	8,9	100,0%	8,9	8,9	100,0%			
- Projets d'investissements en milieu rural / doléance des élus	7,3			2,3	2,3	100,0%	6,3	4,5	70,6%			
- Projets à impact rapide des régions				15,9	15,9	100,0%	15,9	15,9	100,0%			
Total	1 046,6	369,5	89,8%	422,2	383,5	90,8%	791,6	715,4	90,4%			

NB : Montant de 27,84 milliards (engagés en 2020 au titre du PEPT) supporté par le secteur à régulariser

Source : Coordination PSGouv/MBPE/MEF/Ministères Techniques

N°	Sites	DREN	Taux d'exécution (%)
1	Abradinou	ABENGOUROU	1,00%
2	M'Bonoua	Abidjan-4	4,00%
3	Adaou (Population : 57,187)	ABOISSO	2,00%
4	Kong 2	ADZOPE	1,00%
5	Guessiguié (Population : 21,911)	AGBOVILLE	2,50%
6	Dadiasse	BONDOUKOU	13,73%
7	Nagafou	BONDOUKOU	16,60%
8	Maminigui (Population : 25,047)	BOUAFLE	27,81%
9	Blanfla	BOUAFLE	1,50%
10	Paoufla	BOUAFLE	18,31%
11	Zanzra (Population : 18,545)	BOUAFLE	18,16%
12	Zaguiéta (Population : 46,266)	BOUAFLE	1,50%
13	Vouéboufla	BOUAFLE	0,00%
14	Blességué (Population : 15,187)	BOUNDIALI	2,98%
15	Bolonan-Dougba	BOUNDIALI	4,33%
16	N'déou	BOUNDIALI	21,60%
17	Wora	BOUNDIALI	21,50%
18	Zaguinasso	BOUNDIALI	23,48%
19	Sissédougou	BOUNDIALI	8,10%
20	Attoutou (Population : 24,020)	DABOU	2,00%
21	Danano (Population : 31,384)	DALOA	29,32%
22	Bazra-Nattis (Population : 39,218)	DALOA	25,42%
23	Donguikro	DAOUKRO	1,00%
24	Prikro	DAOUKRO	1,00%
25	Moussadougou	DIVO	13,50%
26	Kouassillie	DIVO	13,00%
27	Grabgalilié	DIVO	12,00%
28	Diekolilié	DIVO	14,00%
29	Didoko (Population : 21,660)	DIVO	14,00%
30	Chiépo (Population : 31,006)	DIVO	11,50%
31	Niakoblognoa	DIVO	0,00%
32	Dousseba 1 Et 2	DIVO	13,50%
33	Dairo-Didizo (Population : 47,344)	DIVO	12,00%
34	Goudouko	DIVO	11,00%
35	Totrodrou (Population : 13,403)	DUEKOUÉ	1,79%
36	Guinglo-Tahouaké (Population : 36,368)	DUEKOUÉ	1,93%
37	Diéouzon (Population : 31,009)	DUEKOUÉ	1,11%
38	Zou (Population : 75,112)	DUEKOUÉ	0,64%
39	Ouyably-Gnondrou (Population : 49,470)	DUEKOUÉ	0,98%
40	Guéhiébly (Population : 51,933)	DUEKOUÉ	2,51%
41	Pinhou	DUEKOUÉ	0,00%
42	Dibobly 1 Et 2	DUEKOUÉ	2,55%
43	Bagohou (Population : 46,129)	DUEKOUÉ	2,13%
44	Touandrou Gbean	DUEKOUÉ	1,15%
45	Bilimono (Population : 19,873)	FERKE	0,00%
46	Toumoukoro (Population : 34,200)	FERKÉ	0,00%
47	Siolokaha	KORHOGO	0,00%
48	Bodonon	KORHOGO	0,00%
49	Gnatroa	GAGNOA	0,00%
50	Zakoueoua	GAGNOA	0,00%
51	Zokrobouo	GAGNOA	0,00%
52	Yopohue (Population : 28,607)	GAGNOA	0,00%
53	Kabia	GAGNOA	13,11%
54	Nambanakaha	KATIOLA	0,00%
55	Gabia	GAGNOA	0,00%
56	Kosséhoa	GAGNOA	0,00%
57	Namane (Population : 41,177)	ISSIA	0,00%
58	Kagbolodougou (Population : 9,356)	KORHOGO	19,90%
59	Dagba	KORHOGO	0,00%
60	Pitiangomon	KORHOGO	0,00%
61	Komborodougou (Population : 12,947)	KORHOGO	19,38%
62	Guiembé (Population : 16,772)	KORHOGO	10,00%
63	Nahouokaha	KORHOGO	3,00%
64	Kafiokaha 2	KORHOGO	21,45%
65	Gbon-Houye (Population : 13,640)	MAN	3,43%
66	Bogouiné (Population : 15,172)	MAN	1,15%
67	San-Manhoule	MAN	0,65%
68	Tomono	MANKONO	22,07%
69	Korokofla	MANKONO	25,75%
70	Soukouroughan	MANKONO	27,29%
71	Ngoloblasso	ODIENNE	2,00%
72	Gbagbam (Population : 23,649)	SASSANDRA	0,00%
73	Sago (Population : 58,354)	SASSANDRA	1,08%
74	Dakpadou (Population : 46,529)	SASSANDRA	8,62%
75	Kamalo	SEGUELA	24,24%
76	Takoreagui (Population : 44,467)	SOUBRE	23,18%
77	Okrouyo (Population : 113,366)	SOUBRE	0,00%
78	Foungbesso (Population : 18,033)	TOUBA	1,11%

DREN	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
ABENGOUROU	2	0	1	0	5	0	0	0	0	1
ABIDJAN 1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
ABIDJAN 2	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
ABIDJAN 3	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
ABIDJAN 4	1	0	0	2	0	0	0	0	0	0
ABOISSO	1	0	1	5	5	0	0	2	1	0
ADZOPE	0	1	0	0	4	2	3	0	2	0
AGBOVILLE	0	1	1	0	0	1	0	1	1	1
BONDOUKOU	2	2	1	0	11	3	0	1	0	0
BONGOUANOU	0	0	0	1	2	2	0	0	0	2
BOUAFLE	0	0	0	1	2	3	2	1	0	0
BOUAKE 1	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0
BOUAKE 2	0	1	0	0	2	0	0	0	1	0
BOUNA	0	0	1	1	6	1	0	0	0	0
BOUNDIALI	0	0	0	0	9	2	0	2	5	1
DABOU	0	1	1	0	0	0	1	0	0	3
DALOA	0	0	1	1	5	2	0	0	0	0
DAOUKRO	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
DIMBOKRO	1	1	1	2	0	0	0	0	0	0
DIVO	0	0	0	1	1	0	0	3	0	0
DUEKOUE	0	0	0	0	1	0	3	0	0	6
FERKESSEDOUGOU	0	0	0	0	6	0	1	2	1	2
GAGNOA	0	0	2	0	0	3	0	2	0	0
GUIGLO	1	0	1	0	1	0	0	1	1	3
KATIOLA	0	0	1	0	0	0	0	4	4	0
KORHOGO	0	0	1	2	8	0	5	4	0	6
MAN	1	0	2	3	3	1	0	5	0	6
MANKONO	0	0	0	2	1	0	0	0	1	1
MINIGNAN	0	0	2	0	1	0	0	1	0	0
ODIENNE	0	1	0	1	5	3	0	0	1	1
SAN PEDRO	0	2	0	0	0	0	1	0	0	0
SASSANDRA	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0
SEQUELA	2	0	0	0	1	1	3	5	1	0
SOUBRE	0	1	0	1	1	0	0	1	1	0
TOUBA	0	0	0	0	2	0	1	1	1	7
YAMOISSOUKRO	0	0	4	0	3	0	1	3	0	0
Total 2011-2020	12	12	21	24	86	25	21	41	22	41
	305									

Source : Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

DREN	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
ABENGOUROU	56	77	57	90	100	99	80	97	80	67
ABIDJAN 1	43	41	54	77	50	50	50	82	93	13
ABIDJAN 2	6	0	20	27	18	20	3	44		15
ABIDJAN 3	25	8	60	112	100	21	67	74		9
ABIDJAN 4	63	35	67	120	90	67	75	47		33
ABOISSO	87	162	53	111	100	124	90	151	68	74
ADZOPE	48	95	68	120	100	79	80	105	40	32
AGBOVILLE	62	114	94	121	135	129	174	122	114	128
BONDOUKOU	84	86	103	131	130	140	90	89	87	82
BONGOUANOU	****	****	57	90	68	44	39	44	30	34
BOUAFLE	95	100	111	126	105	122	184	174	138	112
BOUAKE 1	59	83	64	121	90	50	47	72	111	96
BOUAKE 2	88	109	55	137	99	65	153	108		
BOUNA	****	45	114	121	85	99	87	71	31	15
BOUNDIALI	58	91	79	111	100	49	86	86	104	36
DABOU	94	113	143	132	75	100	86	75	22	29
DALOA	85	90	152	180	374	175	247	272	153	172
DAOUKRO	****	107	79	100	99	90	90	97	65	50
DIMBOKRO	82	93	97	100	100	70	71	68	49	70
DIVO	88	102	159	99	119	165	265	265	176	178
DUEKOUÉ	****	51	118	99	161	271	154	310	140	107
FERKESSEDOUGOU	****	116	154	120	149	338	175	161	57	84
GAGNOA	99	94	122	125	110	200	308	174	85	114
GUIGLO	****	91	129	88	99	50	44	50	27	81
KATIOLA	93	113	90	100	100	100	94	53	53	107
KORHOGO	55	133	116	141	136	448	191	220	233	107
MAN	78	88	154	120	177	217	207	180	180	143
MANKONO	****	144	154	100	110	118	135	178	42	45
MINIGNAN	****	****	81	88	110	64	70	109	113	35
ODIENNE	60	99	93	95	100	24	48	74	30	19
SAN PEDRO	194	201	116	100	100	54	107	93	59	74
SASSANDRA	****	127	115	91	137	123	111	120	133	88
SEGUELA	****	112	100	99	138	100	80	131	39	22
SOUBRE	****	131	212	200	254	210	216	277	273	237
TOUBA	40	97	43	90	45	87	101	163	113	99
YAMOOUSSOUKRO	112	214	111	135	201	169	413	245	139	70
TOTAL	1 854	3 362	3 594	4 017	4 264	4 331	4 518	4 681	3 077	2 677
	36 375									

Source : Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

REGIONS	Prévisions initiales (nombre de latrines)	Prévisions ajustées (nombre de latrines)	Reste à attribuer (nombre de latrines)
KABADOUGOU	24	24	0
TONKPI	72	72	0
BERE	96	96	0
CAVALLY	54	54	0
MARAHOUÉ	24	24	0
PORO	36	36	0
TCHOLOGO	60	60	0
GBEKE	132	132	0
YAMOOUSSOUKRO	48	48	0
BELIER	108	108	0
GOH	60	60	0
NAWA	102	102	0
GUEMON	96	96	0
BOUNKANI	96	96	0
GONTOUGO	24	24	0
MORONOU	72	72	0
LA ME	72	72	0
HAUT SASSANDRA	24	0	24
HAMBOL	72	0	72
BAGOUE	72	0	72
AGNEBY TIISSA	42	0	42
GRANDS PONTS	60	0	60
N'ZI	60	0	60
IFFOU	72	0	72
LOH DJIBOUA	60	0	60
FOLON	60	0	60
INDENIE DJUABLIN	60	0	60
SUD COMOE	60	0	60
BAFING	72	0	72
WORODOUGOU	84	0	84
SAN PEDRO	72	0	72
GBOKLE	60	0	60
Nombre de Latrines	2 106	1 176	930
Nombre de régions	32	17	15
Nombre de villages	351	196	155

Source : Ministère de l'Assainissement et de la Salubrité

Régions sanitaires*	Accouchements			Césariennes			Paludisme simple			Paludisme grave		
	2019	2020	Total	2019	2020	Total	2019	2020	Total	2019	2020	Total
ABIDJAN 1	61 363	58 546	119 909	2 339	2 443	4 782	299 620	245 630	545 250	5148	4 972	10 120
ABIDJAN 2	46 560	46 590	93 150	3 114	3 672	6 786	255 466	220 617	476 083	8 336	6 571	14 907
AGNEBY-TIASSA	16 920	18 175	35 095	1366	1615	2981	164 809	95 525	260 334	3 692	3 585	7 277
BAFING	4 912	5 083	9 995	175	139	314	85 363	70 545	155 908	2299	2 002	4301
BAGOUE	14 609	15 569	30 178	352	466	818	91 811	68 613	160 424	2031	1 931	3962
BELIER	18 766	20 143	38 909	1729	1861	3590	215 899	161 028	376 927	6 402	6 444	12 846
BERE	10 133	9 827	19 960	52	15	67	103 422	65 996	169 418	411	1 029	1440
BOUNKANI	6 363	7 111	13 474	4	98	102	98 118	86 293	184 411	2317	1 277	3594
CAVALLY	15 391	14 574	29 965	625	665	1290	203 593	143 431	347 024	2 660	3 324	5 984
FOLON	3 525	3 647	7 172	0	0	0	38 407	23 608	62 015	645	468	1113
GBEKE	20 825	21 288	42 113	132	238	370	337 407	233 540	570 947	1963	1 488	3451
GBOKLE	10 687	11 665	22 352	426	590	1016	134 084	130 185	264 269	2026	924	2950
GONTOUGO	18 958	19 394	38 352	1216	1112	2328	176 565	135 210	311 775	8 700	4 825	13 525
GRANDS PONTS	9 730	10 121	19 851	203	560	763	114 523	98 101	212 624	3 872	3 366	7 238
GUEMON	16 666	16 832	33 498	322	410	732	198 596	184 099	382 695	4 761	4 602	9 363
GÔH	26 804	26 574	53 378	1355	1453	2808	303 307	132 975	436 282	7 150	5 241	12 391
HAMBOL	14 253	14 527	28 780	640	643	1283	163 310	122 158	285 468	3 721	4 088	7 809
HAUT SASSANDRA	35 157	35 703	70 860	2095	2126	4221	352 796	243 362	596 158	12 743	12 505	25 248
IFFOU	8 611	8 822	17 433	446	561	1007	102 880	78 012	180 892	1910	2 311	4221
INDENIE-DUABLIN	19 617	19 372	38 989	1084	1327	2411	203 445	151 628	355 073	3 643	3 738	7 381
KABADOUGOU	5 726	6 582	12 308	428	419	847	75 971	55 372	131 343	3152	2 292	5444
LA ME	15 222	15 495	30 717	808	962	1770	118 000	97 039	215 039	3 759	3 029	6 788
LÔH-DJIBOUA	24 346	24 756	49 102	1126	1077	2203	222 380	134 691	357 071	4340	3 376	7716
MARAHOUE	25 367	25 209	50 576	730	681	1411	278 714	214 797	493 511	6 447	2 947	9 394
MORONOU	9 633	10 027	19 660	217	337	554	119 550	100 143	219 693	4 615	4 445	9 060
N'ZI	5 091	5 307	10 398	636	579	1215	69 566	70 694	140 260	1922	1 324	3246
NAWA	24 655	28 929	53 584	1248	1344	2592	252 510	261 264	513 774	5 853	4 867	10 720
PORO	27 942	28 884	56 826	1625	1720	3345	131 751	94 123	225 874	4257	3 913	8170
SAN PEDRO	21 683	22 797	44 480	1315	1474	2789	176 238	165 601	341 839	3 064	2 879	5 943
SUD-COMOE	20 406	20 526	40 932	1432	1937	3369	208 443	151 119	359 562	8 542	6 906	15 448
TCHOLOGO	13 648	14 739	28 387	572	690	1262	105 894	83 428	189 322	4 999	6 022	11 021
TONKPI	25 079	26 178	51 257	1513	1604	3117	359 016	276 704	635 720	7 522	5 755	13 277
WORODOUGOU	9 916	11 097	21 013	281	437	718	59 325	68 118	127 443	1747	2 090	3837
Total général	608 564	624 089	1 232 653	29 606	33 255	62 861	5 820 779	4 463 649	10 284 428	144 649	124 536	269 185

Source : Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique

* actualisation du champ des régions sanitaires base 2020

> DISTRIBUTION DES MEDICAMENTS DE LA GRATUITE CIBLEE

Produits		Quantité Facturée	Montant Facturé
GUICHET ACCOUCHEMENT	Kit Accouchement	576 205	4 189 875 529
GUICHET CESARIENNE	Kit Césarienne	42 998	1 637 621 828
	Kit Anesthésie	20 950	546 878 800
	Kit Rachianesthésie	16 015	348 854 745
	Kit d'Épisiotomie	- 20	- 123 700
GUICHET PALUDISME	Produits	1 349 414	1 190 265 850
TOTAL		2 005 562	7 913 373 052

	Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin	
	Quantité Facturée	Montant Facturé	Quantité Facturée	Montant Facturé	Quantité Facturée	Montant Facturé	Quantité Facturée	Montant Facturé	Quantité Facturée	Montant Facturé	Quantité Facturée	Montant Facturé
Kit Accouchement	240	1 746 960	38 765	282 170 435	17 260	125 635 540	41 050	298 802 950	13 410	97 611 390	10 940	79 632 260
Kit Césarienne	0	0	4 038	153 791 268	4 125	157 104 750	3 925	149 487 550	2 520	95 976 720	750	28 564 500
Kit Anesthésie générale	0	0	1 760	45 943 040	600	15 662 400	535	13 965 640	3 305	86 273 720	3 990	104 154 960
Kit Rachianesthésie	0	0	1 615	35 179 545	- 30	- 653 490	700	15 248 100	3 710	80 814 930	3 530	76 893 990
Kit d'Épisiotomie	0	0	0	0	0	0	0	0	- 20	- 123 700	0	0
Produits du paludisme	43 267	29 586 542	249 705	157 019 171	185 694	100 300 747	171 675	98 718 101	47 199	51 774 292	62 610	98 384 220

Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		TOTAL	
Quantité Facturée	Montant Facturé	Quantité Facturée	Montant Facturé	Quantité Facturée	Montant Facturé	Quantité Facturée	Montant Facturé	Quantité Facturée	Montant Facturé	Quantité Facturée	Montant Facturé	Quantité Facturée	Montant Facturé
22 960	167 125 840	28 040	204 103 160	34 560	251 329 320	91 940	668 311 226	64 620	469 437 300	212 420	1 543 969 148	576 205	4 189 875 529
2 115	80 551 890	4 340	165 293 240	4 235	161 294 210	5 380	204 902 680	6 320	240 703 520	5 250	199 951 500	42 998	1 637 621 828
700	18 272 800	45	1 174 680	1 180	30 802 720	2 845	74 265 880	1 195	31 194 280	4 795	125 168 680	20 950	546 878 800
130	2 831 790	5	108 915	0	0	2 900	63 170 700	1 830	39 862 890	1 625	35 397 375	16 015	348 854 745
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	- 20	- 123 700
32 217	42 353 378	45 483	60 773 383	45 440	75 990 184	95 725	120 507 826	107 888	129 275 414	262 511	225 582 592	1 349 414	1 190 265 850
58 122	311 135 698	77 913	431 453 378	85 415	519 416 434	198 790	1 131 158 312	181 853	910 473 404	486 601	2 130 069 295	2 005 562	7 913 373 052

> EVOLUTION DE LA FACTURATION PAR LA NPS ANNEE 2020

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
PREVISIONNEL	400 000 000	650 000 000	650 000 000	650 000 000	650 000 000	750 000 000
FACTURE	31 333 502	674 103 459	398 049 947	576 222 341	412 327 352	387 629 930
TAUX	8%	104%	61%	89%	63%	52%

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL
400 000 000	750 000 000	750 000 000	750 000 000	750 000 000	850 000 000	8 000 000 000
311 135 698	431 453 378	519 416 434	1 131 158 312	910 473 404	2 130 069 295	7 913 373 052
78%	58%	69%	151%	121%	251%	99%

Source : Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique

Régions sanitaires	Penta 3		Rougeole / Rubéole		HPV 1		Tétanos femme enceinte	
	Nombre de vaccins	Couverture	Nombre de vaccins	Couverture	Nombre de vaccins	Couverture	Nombre de vaccins	Couverture
ABIDJAN 1	92 003	83%	84 696	76%	15 789	34%	93 722	69%
ABIDJAN 2	78 467	75%	71 997	69%	19 247	38%	87 085	74%
AGNEBY-TIASSA	25 249	97%	23 574	90%	6 004	47%	24 631	87%
BAFING	8 043	103%	7 726	99%	1 946	52%	8 245	92%
BAGOUÉ	15 910	92%	15 315	89%	6 308	49%	15 832	82%
BELIER	23 344	82%	22 076	77%	3 413	23%	20 620	64%
BERE	16 591	92%	16 038	89%	4 891	47%	14 639	71%
BOUNKANI	14 737	101%	14 242	97%	4 969	83%	14 708	63%
CAVALLY	24 718	98%	24 354	97%	7 181	59%	24 060	83%
FOLON	5 276	91%	5 340	92%	1 402	74%	4 764	78%
GBEKE	47 486	96%	45 610	92%	11 067	45%	42 639	76%
GBOKLE	17 420	86%	16 800	83%	4 663	47%	17 502	64%
GÔH	29 692	85%	29 044	83%	10 058	44%	29 148	75%
GONTOUGO	27 566	107%	27 541	106%	8 003	58%	23 857	81%
GRANDS PONTS	14 210	91%	13 656	88%	5 481	81%	11 948	67%
GUEMON	38 575	95%	36 873	90%	9 277	44%	36 143	77%
HAMBOL	18 389	94%	18 222	93%	4 313	43%	14 824	66%
HAUT SASSANDRA	63 094	94%	62 199	93%	14 533	43%	65 847	85%
IFFOU	12 792	94%	12 207	90%	3 974	53%	10 558	66%
INDENIE-DUABLIN	23 398	89%	21 709	83%	4 867	33%	18 851	65%
KABADOUGOU	9 384	87%	9 458	87%	2 764	64%	10 583	69%
LÔH-DJIBOUA	37 605	91%	37 079	90%	8 296	46%	34 826	74%
MARAHOUÉ	34 950	85%	33 930	83%	7 709	44%	37 549	82%
ME	22 105	91%	20 884	86%	5 677	57%	21 161	78%
MORONOU	13 331	88%	12 992	86%	3 498	49%	12 066	70%
N'ZI	44 679	93%	43 117	89%	13 826	53%	43 534	73%
NAWA	10 137	98%	9 854	95%	2 936	38%	8 947	77%
PORO	29 664	98%	28 086	93%	7 354	47%	31 035	90%
SAN PEDRO	33 139	86%	30 783	80%	4 695	28%	29 848	62%
SUD-COMOE	26 062	90%	23 669	82%	6 005	42%	21 913	63%
TCHOLOGO	21 904	97%	20 902	92%	7 126	53%	20 941	76%
TONKPI	45 116	94%	45 155	94%	7 889	34%	45 329	88%
WORODOUGOU	13 601	102%	13 036	98%	4 545	53%	15 604	102%
Total général	938 637	90%	898 164	86%	229 706	44%	912 959	75%

Source : Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique

N°	Sites de construction	Promoteurs	Tranche	Nombre de logements					
				Prévus	Achevés	En cours	Livrés	En attente de livraison	Total de logements implantés
1	BINGERVILLE	OPES HOLDING	1	320	50	248	50	0	317
			2	129	0	19			
2		S 3 I	1	255	203	52	97	106	301
			2	46	0	46			
3		ITAL COSTRUZIONI	1	137	120	17	120	0	137
			2	0	0	0			
4		SPIAC	1	120	120	0	120	0	380
			2	880	0	260			
TOTAL BINGERVILLE				1 887	493	642	387	106	1 135
5	MODESTE (Grd-Bassam)	3CB	1	267	265	0	150	224	490
			2	225	109	116			
6		ENTREPRISE MOUROUFIE	1	302	302	0	0	305	338
			2	36	3	33			
7		CEB	1	263	150	113	0	184	489
			2	226	34	192			
8		SOCIETE SEFAN	1	50	0	47	0	0	47
			2	0	0	0			
9		CAD-CI	1	46	0	46	0	0	46
			2	0	0	0			
10		LES LYS DE MARIE	1	194	97	95	75	35	255
			2	65	13	50			
11	AGB SARL	1	181	107	74	0	107	181	
		2	0	0	0				
12	MAB GASNIER	1	124	124	0	0	132	246	
		2	152	8	114				
TOTAL MODESTE (GRAND-BASSAM)				2 131	1 212	880	225	987	2 092
13	AUTRES SITES	ADDOHA CI Koumassi	1	315	120	195	0	120	832
			2	517	0	517			
14		ADDOHA CI Locodjro	1	219	0	219	0	120	1 562
			2	1 343	120	1 223			
15		ALLIANCES CI Route Anyama	1	840	608	232	500	108	840
			2	0	0	0			
16		BATIM-CI Anonkoua Kouté	1	340	56	49	56	0	105
			2	0	0	0			
17		CEB Abadjin Kouté	1	250	250	0	250	0	250
			2	0	0	0			
18		PIEMME-CI Cité ADO	1	652	652	0	652	0	652
			2	1 520	0	0			
19		SITES SICOGI	1	7 365	3 859	1 754	3 000	859	5 613
			2	0	0	0			
20		SITES LEM-TEBC	1	2 000	1 633	0	1 000	633	1 633
			2	0	0	0			
20	PALMERAIE DEVELOPPEMENT	1	2 000			0	0	0	
		2							
TOTAL AUTRES SITES				17 361	7 298	4 189	5 458	1 840	11 487
21	SONGON KASSEMBLE	AEBI SERVICES	1	58	0	58	0	0	58
			2	0	0	0			
22		AFRIKCONSULT	1	22	0	3	0	0	3
			2	0	0	0			
23		AFRIKBAT	1	5	0	5	0	0	22
			2	17	0	17			
24		AGEM-DCI	1	65	13	52	13	0	161
			2	96	0	96			
25		AGINEC GROUPE	1	64	3	61	0	3	120
			2	152	0	56			

N°	Sites de construction	Promoteurs	Tranche	Nombre de logements					
				Prévus	Achevés	En cours	Livrés	En attente de livraison	Total de logements implantés
26		BATIM-CI	1	0	0	0	0	0	0
			2	0	0	0			
27		BISMACK ENOK HOLDING	1	238	0	41	0	0	41
			2	0	0	0			
28		CNE-CI TP N'SIKAN	1	74	74	0	226	0	548
			2	474	152	322			
29		EGBV Internationale	1	75	75	0	50	117	249
			2	174	92	82			
30		EGC-CI	1	57	6	51	0	6	130
			2	73	0	73			
31		ENSBTP	1	29	3	26	0	3	57
			2	28	0	28			
32		ETS CNET	1	70	0	30	0	0	30
			2	0	0	0			
33		GROUPE DMF	1	123	2	64	0	2	66
			2	0	0	0			
34		GROUPE AMAOS	1	148	53	73	0	53	126
			2	0	0	0			
35		2G BATIM & THARA IMMOBILIER	1	42	1	41	0	1	96
			2	54	0	54			
36		INTERBAT	1	31	27	4	26	74	169
			2	235	73	65			
37		KIMEC CONSTRUCTION	1	29	1	28	0	1	29
			2	0	0	0			
38	SONGON KASSEMBLE	LES LAURIERS	1	82	31	51	0	31	82
			2	0	0	0			
39		LGI BTP	1	173	2	171	0	2	239
			2	66	0	66			
40		ORIBAT	1	153	110	43	110	14	350
			2	197	14	183			
41		PIEMME CI	1	36	0	36	0	0	57
			2	21	0	21			
42		PROMOGIM	1	336	307	29	280	27	529
			2	193	0	193			
43		RESIAM SARL	1	7	7	0	0	7	7
			2	56	0	0			
44		RHEVA SERVICES	1	75	6	69	0	6	75
			2	0	0	0			
45		SAFARI CONSTRUCTION	1	63	0	63	0	0	164
			2	101	0	101			
46		LES ROSIERS	1	207	0	207	0	0	218
			2	11	0	11			
47		SCTPH	1	50	0	26	0	0	26
			2	0	0	0			
48		SOGECIM INTER	1	28	7	12	0	7	19
			2	0	0	0			
49		VALLEES FLEURIES CORPORATE	1	55	0	55	0	0	55
			2	0	0	0			
50		ADDOHA CI	1	0	0	0	0	0	401
			2	401	0	401			
TOTAL SONGON KASSEMBLE				4 744	1 059	3 068	705	354	4 127
TOTAL PPLSE				26 123	10 062	8 779	6 775	3 287	18 841

Source : Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme

■ Situation globale des réalisations budgétaires du projet emplois jeunes en 2019 et 2020 (en millions de FCFA)

Programmes	Budget PSGouv (2019-2020) Pour mémoire	Budget 2019	Etat d'exécution à fin décembre 2019	Taux d'engagement	Budget 2020	Etat d'exécution à fin décembre 2020	Taux d'engagement
Stage de qualification	11 271,44	5 400,57	2 981,19	55,20%	1 828,63	1 024,17	56,01%
Stage de validation de diplôme	1 373,91	667,41	667,41	100,00%	180,18	116,26	64,52%
Programme THIMO	5 634,60	3 225,50	3 061,96	94,93%	979,27	1 584,86	161,84%
Formation Complémentaire Qualifiante (FCQ)	5 213,40	3 419,80	2 623,17	76,71%	112,20	124,19	110,69%
Apprentissage et Chantier Ecole	12 045,37	9 089,52	4 764,26	52,41%	7 355,81	6 833,43	92,90%
Opération Permis de Conduire	2 057,44	1 123,39	961,36	85,58%			
AGR	40 150,00	14 500,00	14 000,00	96,55%	7 933,31	5 898,31	74,35%
MPE	13 095,00	10 420,00	8 420,00	80,81%	3 465,00	2 250,00	64,94%
Projets structurants	23 896,39	4 258,00	4 258,00	100,00%			
Frais de structure	2 810,48	86,59	86,59	100,00%			
Ressources non encore mobilisées	24 118,09						
Dotation budgétaire 2020 PA-PSGouv					1 500,00		0,00%
Total	141 666,12	52 190,78	41 823,94	80,14%	23 354,40	17 831,22	76,35%

Source : Ministère de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes

Année	Mesures	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
2013	Relèvement de 25% des mesures actées de 2009	42,6	42,6	42,6	42,6	42,6	42,6	42,6	42,6
2014	Relèvement de 25% (passage de 75% à 100%) du taux de prise en charge des mesures actées de 2009		36,2	36,2	36,2	36,2	36,2	36,2	36,2
	Bonification indiciaire de 150 et 450 points au profit respectivement des personnels techniques et cadres supérieurs de la santé		14,9	14,9	14,9	14,9	14,9	14,9	14,9
	Promotion aux grades A5 de personnels administratifs de grade A4 totalisant au moins sept (07) années de présence dans ce grade		2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7
	Bonification indiciaire de 150 points au profit des ingénieurs et techniciens supérieurs autres que les informaticiens et les agents de la santé		2,5	7,5	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0
	Déblocage des avancements indiciaires gelés depuis 1989		19,8	96,5	126,5	126,5	126,5	126,5	126,5
	Reprise des avancements indiciaires tous les deux (02) ans			4,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0
	Promotion de personnels du grade A4 aux grades A5 à A7			5,5	6,9	6,9	6,9	6,9	6,9
2017	Statut des personnels greffiers					1,8	3,1	3,1	3,1
2018	Paiement du stock des arriérés issus des mesures actées de 2009						34,9	35,0	35,0
	Bonification indiciaire catégorielle de 100 ou 150 points au profit des personnels ne bénéficiant pas de grille particulière						17,5	17,5	17,5
	Augmentation de 20 000 FCFA de l'indemnité contributive au logement des personnels paramilitaires						2,9	2,9	2,9
	Institution d'une indemnité de logement au profit des pompiers civils						1,0	1,0	1,0
	Institution d'un régime indemnitaire particulier au profit des personnels pénitentiaires						2,0	2,0	2,0
	Alignement du traitement des membres du corps préfectoral sur celui des autres grands corps de l'Etat						1,4	8,96	11,2
	Gains découlant des efforts du Gouvernement (par an)	42,6	118,7	209,9	244,8	246,6	307,6	315,2	317,5
	Gains découlant des efforts du Gouvernement (en cumul)	42,6	161,3	371,2	616,0	862,6	1 170,2	1 485,4	1 802,8

Source : Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat/Solde

Localités	2019	2020	2019-2020 (Cumul)		
	Achevé	Achevé	Objectif initial	Objectif révisé	Achevé
ABIDJAN		1			1
AGNEBY-TIASSA	11	9	25	17	20
BAFING	47	21	66	56	68
BAGOUE	51	5	71	66	56
BELIER	11	25	41	22	36
BERE	47	46	109	97	93
BOUNKANI	5	136	51	33	141
CAVALLY	18	7	26	26	25
FOLON		4	2	1	4
GBEKE	67	77	89	86	144
GBOKLE	4	9	28	10	13
GOH	2	1	3	2	3
GONTOUGO	28	29	65	64	57
GRANDS-PONTS	11	6	13	13	17
GUEMON	16	48	57	48	64
HAMBOL	80	34	111	100	114
HAUT-SASSANDRA	4	28	85	39	32
IFFOU	20	11	43	40	31
INDENIE-DJUABLIN	6	29	22	22	35
KABADOUGOU	15	4	16	16	19
LA ME		10	4	4	10
LOH-DJIBOUA	12	18	21	21	30
MARAHOUÉ	42	35	82	82	77
MORONOU	13	11	19	19	24
N'ZI	34	22	72	41	56
NAWA	2	24	97	78	26
PORO	219	112	281	262	331
SAN-PEDRO	11	26	68	52	37
SUD-COMOE	4	22	16	16	26
TCHOLOGO	48	4	62	62	52
TONKPI	55	73	139	120	128
WORODOUGOU	33	28	51	51	61
YAMOOUSSOUKRO	3	7	3	3	10
Total général	919	922	1838	1569	1841

Source : Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables

Régions	Nombre total de localités	Nombre total de localités de +500 hbts	Localités électrifiées 1960-2011	Taux de Couverture à fin 2011	Localités électrifiées 2011-2018	Cumul 1960-2018	Taux de Couverture à fin 2018	Localités électrifiées 2019-2020	Localités électrifiées en cumul 2011-2020	Localités électrifiées en cumul 1960-2020	Taux de Couverture à fin 2020	Nombre de localités de +500 hbts restant à électrifier
ABIDJAN	84	78	72	85,70%	5	77	91,70%	1	6	78	92,86%	
AGNEBY-TIASSA	188	170	119	63,30%	9	128	68,10%	20	29	148	78,72%	
BAFING	314	87	26	8,30%	81	107	34,10%	68	149	175	55,73%	15
BAGOUE	163	132	39	23,90%	67	106	65,00%	56	123	162	99,39%	
BELIER	285	203	161	56,50%	52	213	74,70%	36	88	249	87,37%	20
BERE	213	176	30	14,10%	89	119	55,90%	93	182	212	99,53%	
BOUNKANI	640	116	21	3,30%	149	170	26,60%	141	290	311	48,59%	10
CAVALLY	137	119	57	41,60%	43	100	73,00%	25	68	125	91,24%	10
FOLON	81	64	16	19,80%	50	66	81,50%	4	54	70	86,42%	
GBEKE	623	344	178	28,60%	125	303	48,60%	144	269	447	71,75%	38
GBOKLE	104	77	20	19,20%	12	32	30,80%	13	25	45	43,27%	
GOH	206	200	199	96,60%	1	200	97,10%	3	4	203	98,54%	
GONTOUGO	469	323	141	30,10%	153	294	62,70%	57	210	351	74,84%	
GRANDS-POINTS	134	108	87	64,90%	1	88	65,70%	17	18	105	78,36%	10
GUEMON	222	213	85	38,30%	72	157	70,70%	64	136	221	99,55%	50
HAMBOL	301	212	38	12,60%	148	186	61,80%	114	262	300	99,67%	
HAUT-SASSANDRA	332	316	225	67,80%	20	245	73,80%	32	52	277	83,43%	30
IFFOU	230	176	73	31,70%	46	119	51,70%	31	77	150	65,22%	30
INDENIE-DJABLIN	147	124	71	48,30%	31	102	69,40%	35	66	137	93,20%	3
KABADOUGOU	166	113	34	20,50%	105	139	83,70%	19	124	158	95,18%	
LA ME	113	110	81	71,70%	5	86	76,10%	10	15	96	84,96%	
LOH-DJIBOUA	249	223	123	49,40%	13	136	54,60%	30	43	166	66,67%	
MARAHOU	294	256	114	38,80%	6	120	40,80%	77	83	197	67,01%	52
MORONOU	114	98	72	63,20%	17	89	78,10%	24	41	113	99,12%	
N'ZI	205	140	64	31,20%	19	83	40,50%	56	75	139	67,80%	25
NAWA	202	193	80	39,60%	10	90	44,60%	26	36	116	57,43%	8
PORO	736	245	104	14,10%	300	404	54,90%	331	631	735	99,86%	
SAN-PEDRO	277	186	51	18,40%	34	85	30,70%	37	71	122	44,04%	83
SUD-COMOE	198	160	146	73,70%	18	164	82,80%	26	44	190	95,96%	5
TCHOLOGO	206	140	38	18,40%	115	153	74,30%	52	167	205	99,51%	
TONKPI	604	458	135	22,40%	239	374	61,90%	128	367	502	83,11%	90
WORODOUGOU	210	118	64	30,50%	84	148	70,50%	61	145	209	99,52%	
YAMOISSOUKRO	71	65	54	76,10%	3	57	80,30%	10	13	67	94,37%	
Total	8518	5743	2818	33,10%	2122	4940	58,00%	1841	3963	6781	79,61%	479

Source : Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables

 Synthèse des remplacements et réparations de pompes à motricité humaine en 2019-2020

N°	Région	Remplacement			Réparation			Total des mises en fonctionnement			Total réparations/remplacements mises en fonctionnement vs objectif global PSGouv		
		Prévisions 2019-2020 (3 000)	Réalisations 2019-2020	Taux d'exécution	Prévisions 2019-2020 (5 000)	Réalisations 2019-2020	Taux d'exécution	Prévisions 2019-2020 (8 000)	Réalisations 2019-2020	Taux d'exécution	Etat des lieux 2019	Réalisations 2019-2020	Taux d'exécution
1	ABIDJAN	17	10	58,82%	10	18	180,00%	27	28	103,70%	29	28	96,55%
2	AGNEBY-TIASSA	193	165	85,49%	71	118	166,20%	264	283	107,20%	174	283	162,64%
3	BAFING	17	18	105,88%	195	125	64,10%	212	143	67,45%	317	143	45,11%
4	BAGOUE	107	87	81,31%	112	119	106,25%	219	206	94,06%	243	206	84,77%
5	BELIER	117	122	104,27%	111	218	196,40%	228	340	149,12%	307	340	110,75%
6	BERE	16	20	125,00%	77	137	177,92%	93	157	168,82%	158	157	99,37%
7	BOUKANI	193	182	94,30%	201	299	148,76%	394	481	122,08%	354	481	135,88%
8	CAVALLY	19	22	115,79%	114	149	130,70%	133	171	128,57%	153	171	111,76%
9	FOLON	50	38	76,00%	41	51	124,39%	91	89	97,80%	111	89	80,18%
10	GBEKE	84	128	152,38%	279	405	145,16%	363	533	146,83%	486	533	109,67%
11	GBOKLE	11	32	290,91%	20	67	335,00%	31	99	319,35%	123	99	80,49%
12	GOH	414	265	64,01%	160	158	98,75%	574	423	73,69%	455	423	92,97%
13	GONTOUGOU	116	186	160,34%	310	427	137,74%	426	613	143,90%	442	613	138,69%
14	GRANDS-POINTS	37	28	75,68%	18	32	177,78%	55	60	109,09%	43	60	139,53%
15	GUEMON	45	53	117,78%	245	276	112,65%	290	329	113,45%	423	329	77,78%
16	HAMBOL	27	26	96,30%	144	238	165,28%	171	264	154,39%	187	264	141,18%
17	HAUT-SASSANDRA	74	68	91,89%	269	328	121,93%	343	396	115,45%	376	396	105,32%
18	IFFOU	194	233	120,10%	227	166	73,13%	421	399	94,77%	477	399	83,65%
19	INDENIE-DJUABUN	24	32	133,33%	122	213	174,59%	146	245	167,81%	161	245	152,17%
20	KABADOUGOU	80	75	93,75%	94	86	91,49%	174	161	92,53%	213	161	75,59%
21	LOH-DJIBOIA	67	84	125,37%	240	187	77,92%	307	271	88,27%	296	271	91,55%
22	MARAHOUÉ	94	108	114,89%	330	366	110,91%	424	474	111,79%	452	474	104,87%
23	ME	24	33	137,50%	30	46	153,33%	54	79	146,30%	77	79	102,60%
24	MORONOU	20	50	250,00%	30	38	126,67%	50	88	176,00%	84	88	104,76%
25	NAWA	68	95	139,71%	105	235	223,81%	173	330	190,75%	247	330	133,60%
26	NZI	87	145	166,67%	47	116	246,81%	134	261	194,78%	161	261	162,11%
27	POHO	331	272	82,18%	495	519	104,85%	826	791	95,76%	861	791	91,87%
28	SAN-PEDRO	59	57	96,61%	130	73	56,15%	189	130	68,78%	198	130	65,66%
29	SUD-COMOE	31	54	174,19%	46	91	197,83%	77	145	188,31%	107	145	135,51%
30	TCHOLOGO	288	210	72,92%	170	173	101,76%	458	383	83,62%	411	383	93,19%
31	TONKPI	64	70	109,38%	437	325	74,37%	501	395	78,84%	710	395	55,63%
32	WORODOUGOU	29	23	79,31%	98	102	104,08%	127	125	98,43%	137	125	91,24%
33	YAMOOUSSOUKRO	3	12	400,00%	22	108	490,91%	25	120	480,00%	111	120	108,11%
	Total	3 000	3 003	100,10%	5 000	6 009	120,18%	8 000	9 012	112,65%	9 084	9 012	99,21%

Source : Ministère de l'Hydraulique



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union - Discipline - Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

